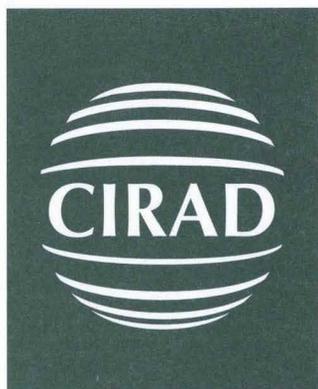


ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS
ENGREF



Département territoires,
environnement et acteurs
Cirad-tera

Evolution du métier de forestier pour le développement durable

Isaias Angue Obama, Nicolas Bordier, Lionel Buisson, Célestin Dembélé,
Julien Freizoure, Aude Frequelin, Tom Jacobs, Khalida Kherouf, Jean-Christophe Lefeuvre,
Alhousseyni Maiga, Marie-Gertrude Medza Allogho, Rabat Merjane, Antoine Ndongou,
Esther Ntsame Alloche, Sylvain Nze Nguema, Marcellin Nziengui, Sonia Ramonteu,
Oumar Senou, Fabien Sordet, Pascal Vardon, Guy Van Hecke,
ENGREF
sous la direction de

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
BAILLARGUET

Nicole Sibelet
CIRAD-TERA

N° édition CIRAD-SAR : 22/98
Avril 1998

SOMMAIRE

Résumé
Mots Clés
Remerciements
Sigles

1. AVANT-PROPOS.....	5
2. CONTRAINTES ET OBJECTIFS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES A DIFFERENTES ECHELLES	7
2.1. INTRODUCTION AU DEBAT	7
2.2. DEBAT	7
2.3. SYNTHESE.....	9
3. PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	10
3.1. PROBLEMATIQUE.....	10
3.2. DEBAT	10
3.3. EN GUISE DE SYNTHESE...	12
3.3.1. <i>...notre vision de la démarche pour une approche participative...</i>	12
3.3.2. <i>... et les conditions pour une participation effective:.....</i>	12
4. LA PLACE DE L'ETAT DANS L'ELABORATION ET L'APPLICATION DES DISPOSITIFS DE GESTION FORESTIERE EN ZONE TROPICALE.....	13
4.1. ANALYSE.....	13
4.1.1. <i>L'Etat « étranglé » par des pressions extérieures.....</i>	13
4.1.2. <i>L'Etat et les autres acteurs de la gestion des forêts.....</i>	14
4.2. DEBAT	17
4.3. SYNTHESE.....	23
5. VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DU METIER DE FORESTIER.....	25
5.1. INTRODUCTION.....	25
5.1.1. <i>Quelques constats négatifs sur les projets de développement forestier</i>	25
5.1.2. <i>Concevoir les projets forestiers.....</i>	28
5.2. DEBAT	32
5.3. CONCLUSION	36
6. BIBLIOGRAPHIE.....	38
7. ANNEXES	41
7.1. PROGRAMME DE LA SEMAINE	42
7.2. TEXTES DES INTERVENANTS	43
✍ La face cachée d'une situation prétendue figée (Niumakélé, Comores). Nicole Sibelet, Philibert de Divonne. 44	
✍ La mare de Tin Aouker en territoire Tamacheq (Mali). Marilou Mathieu. 52	
✍ Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique centrale. Alain Karsenty, Jérôme Marie. 55	
✍ Aires protégées : de la conservation. au développement durable. Exemples amazoniens. Richard Pasquis. 70	



* RP10098 *

Résumé

Ce texte est le travail d'un groupe d'étudiants de la formation en Foresterie Rurale Tropicale de l'ENGREF ayant suivi le module "Anthropologie du développement appliquée à la foresterie" en avril 1998. Ce rapport est la synthèse d'une réflexion menée autour de quatre thèmes : contraintes et objectifs dans la gestion des ressources naturelles à différentes échelles, participation des populations locales à la gestion des ressources naturelles, place de l'Etat dans l'élaboration et l'application des dispositifs de gestion forestière en zone tropicale et enfin nouvelle approche du métier de forestier.

Ce rapport montre comment des spécialistes, ici de la forêt, se penchent sur leurs pratiques et leurs compétences. La complexité a été abordée en termes d'espaces et de temps ainsi que, pour les différents acteurs, en confrontant objectifs et moyens aux stratégies et enjeux.

Il ressort que adaptation, négociation et écoute doivent être au coeur du métier de forestier aux côtés des compétences techniques.

Mots clés : Anthropologie du développement, foresterie rurale, métier du forestier, forestiers.

Remerciements

Nous remercions Marilou Mathieu, Anthropologue, EHESS, Alain Karsenty, socio-économiste, CIRAD-Forêt, Richard Pasquis, Géographe, CIRAD-TERA pour les conférences qu'ils ont données dans le cadre du module.

Nous remercions les participants à la table ronde : Jean Bedel, forestier, ENGREF, Christiane Dardé, socio-économiste, GRET/CIRAD-TERA, Anne Gély, botaniste, Amazonia Environnement, Alain Karsenty, socio-économiste, CIRAD-Forêt, Sandrine Lamotte, géographe, Université, André Marty, sociologue, IRAM, Jean-Pascal Pichot, agronome, CIRAD-TERA, Simon Rietbergen, forestier, UICN, Georges Smektala, forestier, ENGREF, Emmanuel Torquebiau, botaniste, ICRA.

Nous remercions Fabienne Mary, CNEARC, pour son aide à la préparation du module et en particulier de la table ronde. Nous remercions Christian Bourdel, CIRAD-TERA, pour son aide à la préparation du module.

Nous remercions Marie-Christine Duchamp pour son aide à la recherche bibliographique.

Nicole Sibelet

SIGLES

AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNEARC : Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes.
ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts
FMI : Fonds Monétaire International
GRET : Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
ICRA : International Centre for Development oriented Research in Agriculture.
IRAM : Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement
ONF : Office National des Forêts
ONG : Organisation Non Gouvernementale
SODEFOR : Société pour le Développement des Forêts
WWF : Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature)
UICN : Union mondiale pour la Nature

1. Avant-propos

Ce texte est le travail d'un groupe d'étudiants de la formation en Foresterie Rurale Tropicale de l'ENGREF ayant suivi le module "Anthropologie du développement appliquée à la foresterie" du 6 au 10 avril 1998.

Ce module vise à sensibiliser un public de forestiers à l'évolution des pratiques et des politiques de développement en particulier en matière de foresterie et en conséquence à l'évolution réelle ou souhaitable du métier de forestier.

Ce module appartient à une série qui doit rendre les forestiers capables de dialoguer avec les acteurs locaux (propriétaires forestiers, agriculteurs, agents du développement, élus...) et avec leurs collègues de terrain forestiers et non-forestiers, pour résoudre ensemble les problèmes qui se posent et qui requièrent la compétence des forestiers même hors des forêts à proprement parler.

Ce module était organisé¹ autour de conférences, de travaux personnels des étudiants à partir d'une bibliographie fournie et d'une table ronde qui s'est tenue le jeudi 09 avril 1998 après-midi. Celle-ci a été animée par les étudiants qui avaient structuré la discussion autour de quatre thèmes :

1. Contraintes et objectifs dans la gestion des ressources naturelles à différentes échelles.
2. Participation des populations locales à la gestion des ressources naturelles.
3. La place de l'Etat dans l'élaboration et l'application des dispositifs de gestion forestière en zone tropicale.
4. Vers une nouvelle approche du métier de forestier.

Chacun de ces thèmes a fait l'objet de discussions en interpellant les invités².

Le présent document s'articule, pour chaque thème, autour des éléments suivants :

- une analyse s'appuyant sur les conférences de la semaine et sur un travail bibliographique, permettant de préciser les questions soumises au débat de la table ronde,
- un compte-rendu des propos de la table ronde,
- une synthèse prenant en compte les matériaux précédents.

Au-delà de l'exercice d'analyse, de synthèse et d'animation qui a été demandé aux étudiants, ce texte constitue un matériau destiné à garder une trace des débats et des avancées réalisées qui pourront servir de point de départ pour un nouveau débat, dans le même lieu ou ailleurs, pour poursuivre la discussion toujours trop courte d'une après-midi.

¹ Voir programme en annexe

² Jean Bedel, forestier, ENGREF, Christiane Dardé, socio-économiste, GREC/CIRAD-TERA, Anne Gély, botaniste, Amazonia Environnement, Alain Karsenty, socio-économiste, CIRAD-Forêt, Sandrine Lamotte, géographe, Université, André Marty, sociologue, IRAM, Jean-Pascal Pichot, agronome, CIRAD-TERA, Simon Rietbergen, forestier, UICN, Georges Smektala, forestier, ENGREF, Emmanuel Torquebiau, botaniste, ICRA.

Chaque thème abordé pourrait être à lui seul l'objet d'une table ronde. Dans le texte, d'autres thèmes sont également repérés comme méritant du temps qu'ils aient été peu ou pas du tout abordés.

Au fil des pages, ce rapport montre comment des spécialistes, ici de la forêt, se penchent sur leurs pratiques et leurs compétences. Ils ont su établir un débat constructif évitant deux écueils diamétralement opposés : se cacher les réalités/s'enfermer dans un mea-culpa stérile. Les forestiers ont abordé diverses complexités. la complexité des espaces a fait écho à celle du temps. Les différents acteurs (paysans, agents de développement dont les forestiers, ONG, Etats, organismes internationaux, etc.) ont été appréhendés en confrontant leurs objectifs et leurs moyens face à leurs stratégies et aux enjeux qui se posent à eux. L'examen des différentes interfaces n'a pu être exhaustif mais a été suffisamment contrasté pour que les invités au débat présentent leurs points de vue variés inhérents à leurs origines diverses.

Les avancées obtenues dans ce travail ne sont jamais que temporaires dans la mesure où il faut les remettre à l'épreuve de la réalité car le monde change dans ses états et ses besoins. Ainsi, c'est l'un des enjeux pour les forestiers que de vouloir et savoir s'adapter aux changements. Il est apparu un consensus sur la nécessité de la négociation comme clé de voûte dans les problèmes que doit traiter le forestier et de l'écoute à placer au coeur de son métier aux côtés des compétences techniques.

Nicole Sibelet

2. Contraintes et objectifs dans la gestion des ressources naturelles à différentes échelles

2.1. Introduction au débat

La gestion des ressources naturelles fait intervenir des acteurs ayant chacun leurs propres objectifs et soumis à des contraintes spécifiques.

Pour arriver à un compromis satisfaisant, il faut avoir identifié ces données pour chaque échelle de temps et chaque niveau d'intervention.

1. Critères pour orienter les interventions rurales

- diversité des situations et rationalités paysannes
- articulation entre différentes échelles géographiques
- intégration des échelles de temps
- prise en compte des stratégies des différents acteurs

2. Les objectifs des différents acteurs

- paysans
- gouvernements
- appareils de développement
- bailleurs de fonds
- organisations d'aide au développement (ONG.)
- autres opérateurs économiques : le secteur privé

3. Contraintes s'imposant aux acteurs

- au niveau institutionnel
 - politique
 - juridique
 - organisation interne
- au niveau paysan
 - pénurie de terre
 - sécurité alimentaire
 - poids des traditions

2.2. Débat

A. Karsenty : « Il faudrait hiérarchiser les contraintes et cette hiérarchie dépend du contexte : forêt sèche, forêt humide,... »

J.P. Pichot : « Le terme de contraintes est mal venu, car une contrainte peut devenir un atout selon le point de vue que l'on adopte. Une définition du terme ressource s'imposerait. Il faudrait s'interroger sur : les acteurs pour qui cela représente une ressource, à quelle condition

c'est effectivement une ressource et si cette ressource est l'objet d'intérêts divergents. On peut ainsi dégager les objectifs des différents acteurs.»

S. Rietbergen : « Entre les deux caricatures de pratiques professionnelles : le technicien qui dans son projet ne regarde pas les facteurs économiques et politiques et le holiste qui voulant tout intégrer se perd dans ses considérations et ne fait rien de bon sur le terrain, il faut trouver un juste milieu. »

A. Marty : « Avant d'aborder les objectifs et les contraintes, il faudrait s'interroger sur la genèse de cette problématique. Qui parle, à qui et pourquoi? A partir de quels constats ? »

A. Karsenty : « Il manque un préalable dans l'introduction : à quoi ça sert? Il faut s'interroger sur les différents niveaux de légitimité qui sous-tendent les diverses logiques d'acteurs. »

J.P. Pichot : « Il faut se défaire d'une vision misérabiliste des paysans du Sud, tous ne sont pas en situation de survie. Il y en a qui défrichent la forêt pour créer des plantations. L'interaction avec les politiques des Etats est très forte. En RCI, une politique délibérée d'attraction de migrants et de consommation des forêts a été mise en oeuvre. Le mot d'ordre selon lequel la terre appartient à celui qui la travaille a conduit à une dynamique de libre accès à la forêt. L'explosion du cacao, loin d'apparaître comme une contrainte pour les populations locales, est plutôt perçue comme une opportunité.

Au Brésil, l'ouverture de la Transamazonienne et l'encadrement des fronts pionniers étaient sous-tendus au début par une volonté de l'Etat d'affirmer ses droits sur des zones périphériques. »

S. Rietbergen : « Je vous livre un point de vue personnel qui n'est peut-être pas suffisamment partagé au sein de mon organisme (l'UICN). Je ne place pas la conservation de la biodiversité au dessus de toute autre préoccupation au niveau moral. C'est un choix comme un autre. Ce qui importe c'est de se rendre compte si un choix (par exemple, sur la gestion de l'espace) est ou non irréversible. Dans ce cas, il faut en être conscient et assumer le fait qu'une telle décision réduit les choix disponibles aux générations futures. Par exemple, la décision d'ouvrir une route forestière, en créant un milieu favorable à la colonisation d'Eupatorium, rend réels les risques de propagation de feux en forêt. »

J.P. Pichot : « Dans le cas de la Guinée, il y a contradiction entre la réglementation concernant la propriété et l'exploitation des arbres forestiers et le fait que ces arbres sont situés dans des plantations de café que l'on cherche à remettre en production. Les abattages illicites se font quand même, mais au bénéfice des bûcherons.

Ce problème de gestion des arbres de l'espace rural est également important dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire. »

A. Karsenty : « Le Code forestier est souvent un moyen pour les services forestiers d'asseoir leur autorité. Or, en Côte d'Ivoire, les paysans qui connaissent parfaitement la loi ont trouvé le moyen de la contourner. Ils n'ont pas le droit de vendre les arbres plantés sur leurs parcelles de cacao. Mais, ils demandent à se faire rembourser des dégâts subis sur leurs cultures de café-cacao par la chute des arbres abattus par les forestiers. En instaurant le paiement d'une "externalité", ils parviennent à respecter formellement la loi tout en se comportant en quasi-propriétaires du terrain qui fait partie du Domaine de l'Etat. »

2.3. Synthèse

Le débat n'était pas évident à lancer notamment pour mettre en relief les différentes interactions entre les acteurs. Un exemple concret aurait pu aider comme l'exemple malien du passage de grands massifs forestiers étatiques à des forêts villageoises. Une fois certaines mises au point faites en interaction avec les invités, le débat a pu se construire.

Nous nous sommes interrogés sur les objectifs implicites et même cachés, difficiles à cerner au travers des objectifs clairement affichés par chaque acteur. ONG et bailleurs de fonds ne sont pas toujours clairs sur leurs objectifs alors qu'ils ont comme rôle de permettre un compromis équilibré. On constate souvent qu'ils favorisent un parti par rapport à l'autre ou les autres suivant leurs objectifs propres.

La nécessité d'une réelle prise en compte des objectifs de tous les acteurs (qui présuppose bien sûr la nécessaire représentativité de tous les partis impliqués) lors d'une concertation s'est retrouvée dans les trois débats suivants.

Or dans la majorité des situations, le rapport de force est inégal entre les différents acteurs. Il est nécessaire de s'interroger sur la légitimité de chacun. Un problème reste alors en suspens : Qui doit arbitrer, si arbitrage il doit y avoir? A. Karsenty a proposé l'instauration d'un mode de gestion négociée où tous les acteurs présenteraient nettement leurs objectifs et chercheraient un compromis entre eux. Y seraient décidées en commun des règles de gestion et des pénalités en cas de non respect par les partenaires des clauses sur lesquelles ils se seront mis d'accord.

Une interrogation n'a pas été formulée lors du débat : Comment tenir compte du long terme? Qui doit en endosser la responsabilité des enjeux mondiaux?

3. Participation des populations locales à la gestion des ressources naturelles.

3.1. Problématique

Vers les années trente, les choix des pays du Tiers Monde évoluent et, sous l'instigation des bailleurs de fonds et des services techniques forestiers spécialisés coloniaux, on entre ainsi dans "l'ère des projets". Ces projets de développement rural, même différents de façon globale, ont un dénominateur commun : leurs objectifs et leurs modalités de mise en oeuvre sont définis par l'extérieur sans avoir été au préalable discuté avec les populations locales, les premières concernées par une meilleure gestion des ressources naturelles. Le bilan de cette approche a naturellement révélé ses limites.

A titre d'exemple l'opération "Aménagement et Production Forestière" au Mali ayant pour objectif la production du bois de chauffe et de service afin de répondre aux besoins de la capitale (financement Banque Mondiale) s'est soldée par un échec. Elle s'est traduite notamment par la substitution de la forêt naturelle préexistante par de grandes superficies plantées en essences exotiques à croissance rapide (Eucalyptus, Gmélina etc.). Ces essences mal connues des populations locales n'ont pas été appréciées. C'est à ce moment qu'on a pensé à faire appel aux populations pour participer à la gestion des forêts.

Dans les années 1980 des projets de "reboisement villageois" ont démarré ; les activités dans l'ensemble étaient fondées sur la fourniture des plants et une assistance du service forestier aux populations en ce qui concerne le choix du site et pour la réalisation des plantations. Cette participation s'est limitée uniquement à l'exécution des travaux, l'intérêt de l'opération à long terme n'ayant pas été clarifié aux populations impliquées.

De nos jours, la participation des populations locales apparaît de plus en plus comme le "*moyen d'accroître l'efficacité des actions entreprises et d'assurer la pérennité des résultats obtenus*" (Mercoiret, 1994).

A quel niveau, sous quelle forme cette participation doit-elle être effective pour garantir une gestion viable des ressources naturelles et, par conséquent un développement durable?

3.2. Débat

J. Bedel : « Les projets forestiers n'ont pas été tellement un échec au Mali. L'échec est vu du côté de la population qui estime que le reboisement ne correspond pas à leurs besoins. »

J.P. Pichot : « Le problème de fond sur lequel on ne doit pas rester silencieux, c'est qu'une plantation se projette dans le temps. La durée du projet est toujours insuffisante par rapport aux objectifs. Les préoccupations des ménages sont immédiates. Un rapport de la Banque Mondiale révèle que la forêt Africaine a un avenir parce qu'elle est susceptible de fournir des revenus et des emplois. »

A. Marty : « La participation s'avère souvent plus effective dans les discours que sur le terrain et particulièrement dans les projets forestiers. Il n'y a pas de solutions toutes faites en matière de participation. Il faut savoir en effet qui décide. Dans la plupart des projets, ce ne sont pas les paysans qui décident. Dans ces conditions, comment peut-on parler de participation ? N'oublions pas que les services forestiers sont souvent perçus comme répressifs. Or cette répression ne cadre pas avec la participation. Il n'y a pas de participation sans implication au niveau des grandes décisions. »

S. Rietbergen : « Participation : à quel niveau et comment? Où en est-on? Où veut-on aller et quelles sont les étapes pour y arriver ? La consultation n'est qu'une première étape de la participation. Mais il ne faut pas être trop négatif concernant des formes restreintes comme la consultation ou la sous-traitance. Comme illustration, je prends l'exemple de la Côte d'Ivoire, où il y a sous-traitance au niveau de l'entretien des plantations par des contrats avec des groupes de jeunes (SODEFOR : Société pour le Développement des Forêts). Cela entraîne des réductions des coûts de reboisement par rapport à une méthode mécanisée. Même si ce n'est pas un idéal de participation, les populations y trouvent quand même un certain intérêt. »

A. Gély : « Les populations locales ont une autre vision des écosystèmes. Cette vision doit être traduite par des actions. »

E. Torquebiau : « Il faut chercher à comprendre comment fonctionne l'agro-écosystème traditionnel au niveau des communautés rurales. Au lieu de faire des reboisements en essences exotiques, pourquoi ne pas développer et gérer les jachères arbustives? »

A. Karsenty : « Il y a un problème de légitimité des objectifs. Il faut que les objectifs, la méthodologie, les moyens et les outils à employer soient négociés afin d'aboutir à des contrats réels. Par exemple, en Côte d'Ivoire : les contrats de reboisement étaient effectués par des personnes extérieures aux villages. La participation aux Commissions Paysans-Forêt (dont de nombreux paysans, notamment les non-ivoiriens, ignoraient l'existence) est un moyen pour réaliser les objectifs de la structure (SODEFOR), pas un lieu de négociation d'objectifs de gestion des massifs forestiers. »

S. Rietbergen : « Il y a deux choses à soulever en relation avec la participation : les objectifs sont-ils partagés ? La mise en oeuvre des projets participatifs nécessitent de connaître l'historique des rapports entre les paysans et les agents de l'Etat. On ne peut pas faire des projets qui demandent la participation des populations sans regarder la politique du pays. »

J.P. Pichot : « On est probablement à la veille d'un autre type de foresterie. Je crois qu'il faut inventer des nouvelles modalités pour intéresser les paysans à la gestion des ressources naturelles sur des terres ayant un statut collectif ou particulier. Il faut gérer la ressource ou la créer. Il faut réintégrer l'arbre et assurer sa protection en milieu rural : haies vives, cultures fourragères, etc. »

3.3. En guise de synthèse...

3.3.1. ...notre vision de la démarche pour une approche participative...

a) Identifier le problème à partir d'un diagnostic global et, éventuellement, un diagnostic spécifique. Tenir compte du savoir faire local.

Cette approche peut se faire au moyen d'une étude socio-économique ou de la MARP (Méthode Accélérée de la Recherche Participative). Nous rappelons ici quelques outils de la dernière méthode :

- l'assemblée villageoise
- la carte du terroir
- le transect
- les entretiens semi-directifs (femmes, jeunes, vieux, etc.)
- l'arbre à problème

b) Restituer à l'assemblée villageoise pour validation le document projet élaboré.

c) Transmission du document projet aux autorités compétentes.

d) Exécution du projet sur le terrain avec la communauté villageoise.

e) Suivi - évaluation concerté.

3.3.2. ... et les conditions pour une participation effective:

- objectifs clairement définis
- formation des agents forestiers et acteurs locaux en matière d'approche participative
- lever les barrières psychologiques chez les techniciens pour une meilleure collaboration avec les paysans
- élaborer une convention dans laquelle les droits et devoirs des différentes parties sont clairement définis
- les activités doivent aboutir à la satisfaction à terme des besoins identifiés sans pour autant exiger une grande capacité d'organisation matérielle, spatiale et temporelle.
- restituer régulièrement les acquis.

4. La place de l'Etat dans l'élaboration et l'application des dispositifs de gestion forestière en zone tropicale.

4.1. Analyse

A l'heure où nombre de pays en développement s'interrogent sur la façon de boucler leur budget pour assurer les missions élémentaires que l'Etat doit à la population, les pressions extérieures ne cessent de croître dans le sens d'une préservation des ressources naturelles et l'élaboration de politiques de gestion durable de ces ressources.

Au delà du hiatus entre les moyens financiers des Etats et les enjeux de gestion de la ressource forestière à long terme, tout le monde s'accorde à accepter la nécessité de changer de politique forestière dans les pays de la zone tropicale. Le risque d'augmentation de la pression humaine sur une ressource déjà menacée, le constat de l'inefficacité des politiques menées par le passé, l'aspiration politique des populations locales à plus d'autonomie dans la gestion des richesses de leur terroir et la pression internationale, qu'elle soit financière ou éthique, imposent aux Etats de reconsidérer leur politique forestière et la pertinence des moyens pour l'appliquer efficacement.

Des outils institutionnels ou techniques pour mener à bien de telles réformes ont déjà été utilisés dans certains pays : réforme du code forestier, décentralisation de la gestion forestière, instauration de forêts communautaires, réforme du système de taxation des produits de l'exploitation forestière, redéfinitions des obligations techniques des exploitants forestiers, etc. Leur succès relatif ou même leur échec, peut aggraver le climat d'incertitude et de scepticisme qui entoure l'action de l'Etat dans ces pays défavorisés. L'objet de notre réflexion est d'analyser l'évolution de la place de l'Etat en matière de gestion forestière et de ses moyens d'action pour atteindre ses objectifs.

4.1.1. L'Etat « étranglé » par des pressions extérieures

A titre d'exemples de pressions extérieures sur les Etats, on peut citer les plans d'ajustement structurels imposés par le Fonds Monétaire International (F.M.I.), ou bien encore la stratégie de la Banque Mondiale, prévalant dans l'attribution de ses aides aux projets relatifs à la gestion des forêts tropicales. Cette stratégie s'appuie sur les éléments suivants :

- réforme de la politique forestière et de la législation, partant du constat que la sous-évaluation des ressources forestières et la fixation de prix trop bas encouragent au déboisement. Au contraire, il est essentiel de rechercher un meilleur fonctionnement des marchés des produits forestiers, de prendre en compte les externalités non marchandes dans les processus de décision concernant la gestion des forêts et de corriger les erreurs du passé en développant le dialogue avec les intéressés,
- renforcement de l'efficacité des institutions forestières, en particulier l'administration, dans le but de développer la responsabilisation des agents, l'autorité de la loi, la rigueur de la gestion financière et la transparence des procédures budgétaires,
- participation des populations locales (rôle de planification participative de l'Etat),

- promotion de la participation du secteur privé (rôle de stimulation de l'Etat),
- amélioration des connaissances et techniques forestières.

On voit clairement dans ce « cahier des charges » la place prépondérante que la Banque Mondiale attribue à l'Etat dans l'évolution nécessaire des pratiques de gestion forestière.

4.1.2. L'Etat et les autres acteurs de la gestion des forêts.

L'Etat n'est pas ou n'est plus le seul agent de la gestion des ressources forestières. Il doit tenir compte de la présence effective d'autres intervenants qui sont notamment des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des populations locales et des exploitants forestiers (autorisés ou non). Il nous a paru intéressant de regarder, vis à vis de ces trois types d'acteurs, l'évolution des moyens et des missions que l'Etat peut se donner pour améliorer l'efficacité de sa politique forestière.

4.1.2.1. Relations Etat - ONG

Le sigle ONG recouvre un ensemble d'organisations de portée mondiale, par exemple : le WWF (World Wide Fund for nature), Greenpeace, l'UICN et d'autres beaucoup plus modestes à l'échelon national. Les ONG internationales souhaitent intervenir dans la gestion de ressources naturelles en dégradation, pour lesquelles l'Etat se trouve dans l'incapacité de jouer son rôle de gestionnaire efficace. Or les ONG, de concert avec les organisations de portée mondiale constituent un groupe de pression important. Par leur statut, elles échappent aux subtilités de la diplomatie internationale et peuvent s'imposer auprès des Etats pour qu'ils adoptent une démarche conforme à leur souhait dans un domaine bien donné. Par exemple, dans les pays tels que Madagascar, la Bolivie, la Zambie et le Costa Rica ; les ONG sont à l'origine d'opérations originales telles que la conversion des dettes de l'Etat auprès des banques, en échange d'une « dette nature ». Elles peuvent par le canal des médias provoquer des sursauts populaires imposant aux dirigeants des prises de décision contraires à la déontologie admise en matière de relations internationales. Le cas de l'arrêt du commerce de l'ivoire en est un exemple.

Les ONG plus modestes participent activement à la vulgarisation du principe de la prise en compte de l'environnement au travers de leurs projets. Elles contribuent à trouver des solutions techniques aux comportements générateurs de dégradation de l'environnement.

Relations ONG-Communautés locales.

Les ONG de portée internationale financent des actions du développement rural des collectivités locales vivant autour des aires dans lesquelles s'exerce leur activité de gestion des ressources naturelles. Elles développent auprès des villageois une économie alternative en échange de la conservation des ressources naturelles. Elles créent de l'emploi pour les villageois et les responsabilisent dans la gestion des patrimoines.

Relation ONG - Forêt

Certaines ONG ont pour objectif la conservation pure de la forêt, les actions du développement viennent en seconde position (WWF). De concert avec l'Etat, elles recrutent des agents forestiers et procèdent au contrôle de la forêt.

Les collectivités locales vivant autour de ces aires protégées n'apprécient guère cette approche, car elles subissent l'action répressive des gardes quand leurs populations chassent, notamment, au delà des limites qui leur sont affectées.

Relations Bailleurs de fonds - ONG

Les bailleurs de fonds financent très facilement les ONG de portée internationale, car avec elles, ils peuvent constituer un groupe de pression pour la reconnaissance juridique par les Etats, du droit des sociétés paysannes à gérer respectivement leur finage.

Les bailleurs de fonds peuvent réserver une part significative de leur financement uniquement à des projets à objectifs environnementaux dans chacun des pays où ils interviennent.

4.1.2.2. Relations Etat - Communautés rurales

L'Etat est représenté principalement par son administration forestière. La décentralisation de certains pouvoirs de l'Etat vers les communes témoignent du rôle croissant attribué aux collectivités locales et à leurs habitants dans la gestion globale des problèmes d'aménagement rural et forestier telle qu'elle est aujourd'hui conçue.

Ainsi, on peut envisager différents types d'actions :

- autoriser les droits d'usage réservés à l'autoconsommation, qui sont libres et gratuits, lancer un grand programme de reboisement et inciter la population à y participer, à préserver la forêt et lutter contre le feu,
- transformer les forêts de l'Etat en forêts communales au profit des villages et des collectivités rurales,
- sensibiliser et appuyer techniquement les paysans et redéfinir le rôle du service forestier et par ailleurs pouvoir transformer les rapports entre villageois et agents du service forestier,
- améliorer la liaison et la coordination entre les agents de service et ceux des services impliqués dans le développement rural et la fourniture de techniques et de matériel végétal adaptés aux besoins des villageois pour éviter l'expérience désastreuse du Mali où il y a eu reboisement de très grandes surfaces avec une espèce qui a été finalement refusée et inutilisée par les villageois,
- développer, créer et exploiter des pépinières ou des mini-pépinières privées en milieu rural,
- permettre la refonte des réglementations forestières et foncières donnant la propriété des produits forestiers aux collectivités riveraines de la forêt en vue de les rendre solidaires et d'assurer la protection de la forêt contre le feu.

Enfin, il est important de noter que l'essentiel de ces actions se situent sur le terroir agricole du village et donc nécessitent de responsabiliser les villageois au niveau collectif et au niveau individuel pour la préservation et la gestion de ce qu'on appelle le territoire forestier villageois.

Toutes ces actions et ces options de l'Etat sont souvent mal interprétées par les paysans et ceci en fonction de leur objectifs et de leur moyens. Ainsi, les communautés rurales éprouvent une grande méfiance vis à vis de l'Etat et ne lui font plus confiance. C'est pourquoi elles ne participent guère aux projets de reboisement ou d'aménagement et considèrent les agents forestiers comme des adversaires, car ces derniers sont toujours là pour verbaliser les pratiques illicites.

Si la nouvelle politique forestière des pays des régions tropicales veut aboutir à une prise en charge par les populations de la protection et de l'extension du domaine forestier, elles devront y être intéressées et y être responsabilisées.

I.2.3. L'Etat face aux exploitants forestiers

Pour la récolte de bois de feu ou de bois de service (en forêt dense humide, la coupe pied à pied est devenue la norme à cause du manque de ressource forestière), de plus en plus d'Etats sont remplacés par des ONG (des projets) qui prônent le mode de gestion participative. Ce mode de gestion est à la fois un enjeu politique, économique, culturel et social (cas surtout des pays sahéliens). On parle de forêts communautaires.

En pays tropicaux de forêt dense, le droit d'usage coutumier qui normalement devrait se limiter à la satisfaction des besoins personnels et collectifs des populations rurales à l'exclusion de tout but commercial se voit aujourd'hui dépasser ce cadre juridique pour tirer un profit financier de cette ressource naturelle. Ainsi, on observe la croissance importante du sciage de long à l'aide de la scie à moteur pour réaliser des chevrons, lattes, planches, etc. Mais l'Etat ne contrôle pas ce mode d'exploitation, car il reste informel.

Dans le cas de l'exploitation forestière en situation d'activité économique principale, l'Etat participe activement, malgré les contraintes internes et externes et les limites de ses moyens d'action dans l'application de sa politique forestière vis à vis des exploitants.

Les contraintes internes

- Les problèmes fonciers et la mise à l'écart de la population rurale entraînent souvent un bras de fer avec l'Etat quant à l'attribution d'un permis à un exploitant,
- La potentialité de la ressource à prélever par hectare (1 à 3 pieds commercialisables)
- La fragilité des sols

Les moyens de l'Etat

- Les textes d'application juridique
- Les agents forestiers formés qui assurent le contrôle des contrats d'exploitation forestière inscrits dans le cahier de charge de l'Etat.

Les limites de l'Etat

- Une législation forestière aujourd'hui caduque car, resté basée sur le système français pour les pays d'Afrique francophone (Côte d'Ivoire, Bénin, Gabon....) et sur le système anglais pour les pays anglophone (Ghana, Nigeria.....)
- Un effectif très faible des agents forestiers sur le terrain
- Moyens de transport très limités
- Corruption des décideurs de l'Etat et des agents forestiers

4.2. Débat

Nous introduisons notre thème par un rappel des deux types de contraintes auxquelles un Etat se trouve soumis :

* contraintes extérieures d'ordre :

- économiques (marchés mondiaux, aides financières internationales, planification du FMI)
- éthiques (conservation de la biodiversité,...)
- politiques (droits de l'Homme,...)

* contraintes internes au pays :

- naturelles (climat, type de forêt, potentialités agricoles,...)
- historiques (populations, pratiques, droits coutumiers)
- administratives (cohérence entre ministères,...)

En admettant qu'un Etat se soit défini des objectifs nationaux en matière forestière, nous nous demandons, compte-tenu des contraintes citées, de quels moyens il dispose pour y parvenir et quelle posture, l'Etat doit et peut prendre pour la mise en place de sa politique forestière.

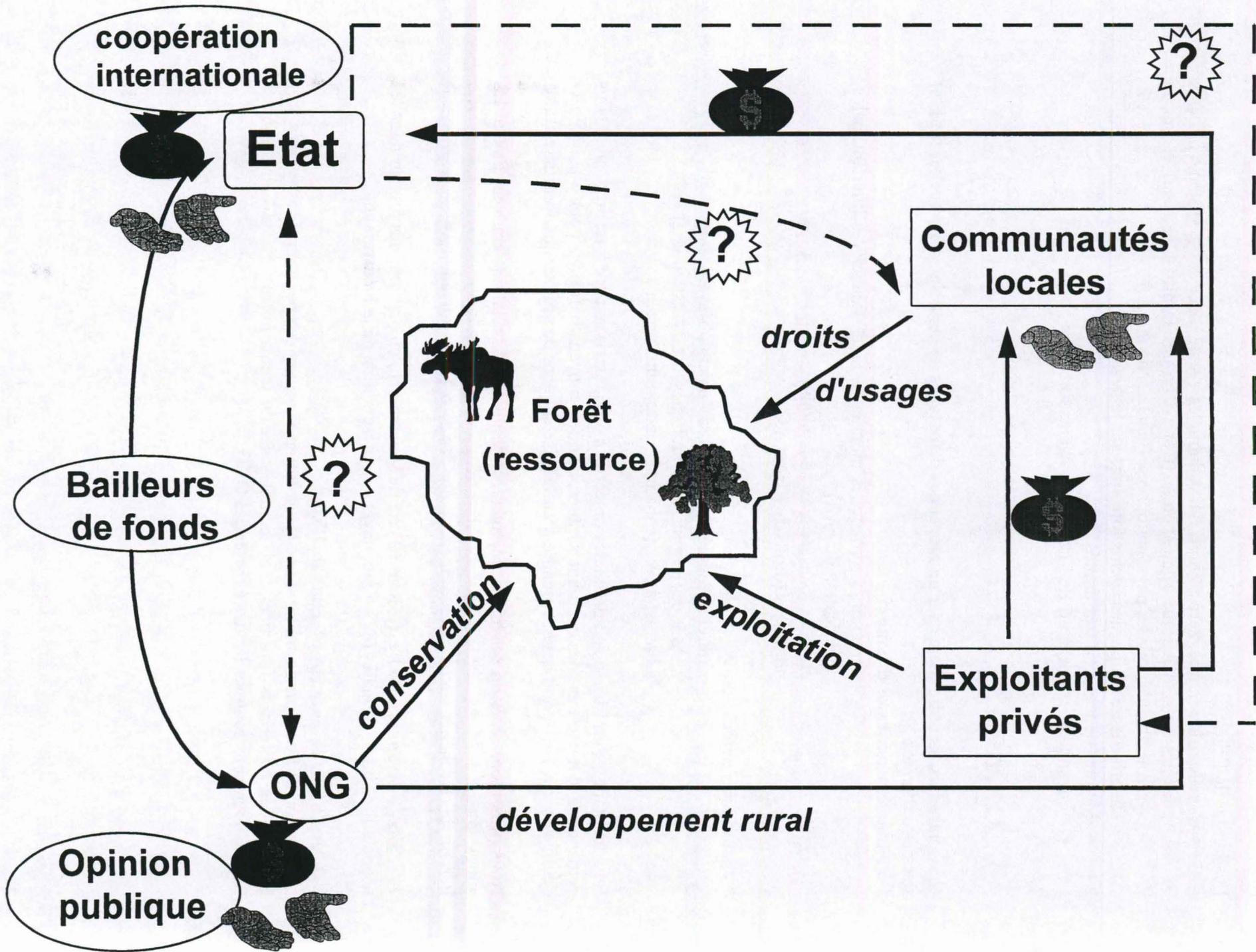
Nous présentons alors un schéma représentant notre vision des relations entre un Etat et les autres acteurs de la gestion des ressources forestières (voir page suivante).

Partant de ce schéma, notre débat tournera autour des deux points suivants :

1- L'Etat « étranglé » de l'extérieur ? Perte de souveraineté ou opportunités à saisir dans les négociations internationales (ex : « monnayer » la préservation de la biodiversité) ?

2- L'évolution des moyens d'action de l'Etat

Nous avons l'intention de traiter de cette évolution vis-à-vis des communautés locales, des ONG et des exploitants forestiers, mais compte-tenu du temps imparti et des autres thèmes traités, nous nous sommes limités à parler des ONG.



Réactions au premier point :

S. Rietbergen rappelle que l'UICN n'est pas à proprement parler une ONG, mais que c'est une Union ayant pour membres des organismes de recherche et des ONG aussi bien que des Etats et des agences gouvernementales. Il précise qu'il a travaillé auparavant pour la Banque Mondiale et qu'il a plutôt tendance à défendre l'idée de base de l'ajustement structurel, sinon sa mise en application dans tous les cas concrets. Pour lui, différentes idées reçues doivent être éclaircies :

- Il est faux d'affirmer que les Etats des pays du sud n'ont pas de moyens. Il donne l'exemple de l'Etat camerounais qui dans un passé récent ne collectait que 15 à 20% des taxes sur l'exploitation forestière et qui vient ensuite « pleurer » auprès des bailleurs de fonds, alors qu'il dépense tout cet argent pour les privilèges des hommes politiques et des hauts fonctionnaires. Cet Etat a besoin d'un profond réajustement structurel.

Il n'y a généralement pas de réelle volonté politique des Etats à aider les populations et à gérer durablement les forêts (surtout en Afrique).

En fait, les Etats sont étonnés par leurs hommes politiques et leurs fonctionnaires.

- Les pressions de la Banque Mondiale sur les Etats ne sont à la base pas une mauvaise chose : il est normal de demander à un Etat de prévoir un budget et d'établir des priorités à ses dépenses. Comment sinon être clair sur l'utilisation faite de l'argent ? C'est une condition nécessaire à l'aide. Il est vrai cependant que l'ingérence va parfois un peu loin en terme d'utilisation de l'argent par les Etats.

Nous demandons aux étudiants africains s'ils sont choqués par de tels propos.

Un étudiant malien admet être d'accord avec les propos de S. Rietbergen, mais il se demande pour quelle(s) raison(s) les Etats ne parviennent pas à mieux recouvrer leurs recettes ?

A. Marty signale que les remarques précédentes portent sur des pays dotés d'importantes ressources forestières (Cameroun, Côte d'Ivoire...). Il faut aussi considérer les pays moins dotés tels ceux du Sahel. Il cite le cas du Cap-Vert, pays pauvre sans beaucoup de ressources, qui est parvenu à reboiser 20% de sa surface en 20 ans en utilisant des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire. Pour lui, cette action de l'Etat traduit une volonté politique manifeste. Il souligne cependant les faiblesses du projet capverdien : ce sont les zones les plus arides qui ont été reboisées presque exclusivement en *Prosopis juliflora*, arbre non fourrager dans les conditions capverdiennes, ce qui pose problème dans ces zones d'élevage. L'Etat persiste cependant dans sa politique de reboisement sans prendre en compte la vocation d'élevage de la zone reboisée. Ceci illustre le manque d'attention accordé aux populations locales, car il serait possible de diversifier les reboisements en arbres fourragers.

J. Bedel souligne que nous avons oublié une contrainte : celle de la compétition existante entre bailleurs de fonds : les gouvernements ne savent souvent plus à quel saint se vouer !

Il donne l'exemple du Cameroun qui a élaboré, en 1990, avec l'appui de plusieurs coopérations bilatérales, un plan national forestier (PNF). La Banque Mondiale était opposée à cette initiative car elle était encouragée par la FAO. La Banque a fait des propositions différentes, ce qui a semé le trouble chez les responsables camerounais. Les bailleurs de fonds qui avaient soutenu l'élaboration du PNF se sont alors désengagés et tout s'est arrêté.

Il existe également des blocages, cette fois politiques, lorsque le pouvoir est aux mains d'un groupe ethnique très minoritaire mais soutenu par l'extérieur.

Concernant les pressions extérieures, il donne le cas de Madagascar où les lobbies conservationnistes exercent une pression énorme sur le gouvernement pour qu'il s'occupe plus des Lémuriens que de la santé des populations !

Concernant les carences des Etats, il cite le cas d'Haïti, pays livré aux ONG. On s'achemine vers la même situation à Madagascar.

E. Torquebiau pense que "dans certains cas, l'Etat aurait été bien en peine de dépenser, s'il l'avait eu, l'argent destiné au reboisement. Faute d'idées: on aurait mis des Eucalyptus partout!".

J.P. Pichot signale qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre les Etats et leurs représentants peu vertueux.

S'il existe des membres de certains Etats qui cèdent des concessions à des exploitants forestiers étrangers pour leurs propres intérêts financiers, certains destinent tout de même cet argent au développement de leur pays.

Le modèle dominant en terme de politique forestière est globalement hypercentralisé, ce qui favorise les Etats. Mais on voit actuellement émerger une nouvelle forme d'Etat : celle des collectivités territoriales décentralisées censées être plus concernées par la gestion des ressources.

La centralisation favorise en effet la prédation sur la ressource autre que paysanne au profit d'intérêts privés (charbonniers, exploitants forestiers, etc.).

S. Rietbergen souligne que, si autrefois un paysan malien pouvait se plaindre de ne pas pouvoir exploiter la forêt alors que l'Etat délivrait des permis d'exploitation aux citadins, les choses ont aujourd'hui fortement changé et les intérêts paysans sont davantage pris en compte.

Nous décidons d'arrêter là le débat sur le premier point, bien que le sujet ne soit pas tari, et de passer à l'évolution des moyens d'action de l'Etat en centrant le débat sur les ONG.

Réactions au deuxième point :

Nous proposons aux intervenants de réagir à l'énoncé des trois phrases suivantes :

- les ONG se substituent à l'Etat par défaillance de ce dernier
- les ONG sont un appui efficace à l'action de l'Etat et souhaité par ce dernier
- les ONG restent maîtrisables par l'Etat, compte-tenu de leur pouvoir effectif croissant.

A. Marty pense qu'il n'y a pas là matière à débattre puisque tout est vrai tant les ONG sont diverses dans leurs politiques et leurs actions. On trouve dans les ONG le meilleur comme le pire. Elles offrent un panel extrêmement diversifié et contradictoire de situations et de positions par rapport à l'Etat.

J.P. Pichot estime qu'il convient de distinguer les ONG endogènes paysannes des ONG extérieures aux financements multinationaux.

A. Gély intervient, précisant qu'elle a travaillé en Guyane, au Brésil et en Equateur au service d'une ONG. Elle pense que la plupart des ONG sont des partenaires des Etats, des relais permettant d'ouvrir des débats dans les pays où l'Etat est peu présent sur le terrain dans la gestion des ressources naturelles. La présence des ONG correspond à des défaillances de l'Etat et les ONG font pression de façon positive ou négative selon les cas et les points de vue (dépend des intérêts en jeu).

J.P. Pichot estime que les bailleurs de fonds contournent de plus en plus les Etats en s'appuyant sur les ONG (il précise qu'il ne considère pas que le GRET et l'AFVP soient des ONG). Les bailleurs de fonds accordent plus facilement leur confiance aux ONG qui utiliseraient mieux l'argent accordé, souvent détourné par les Etats. Beaucoup d'ONG ont une éthique et un règlement interne; on peut leur faire confiance dans le respect des intérêts des populations.

J. Bedel est parfaitement d'accord sur ce point et il demande aux fonctionnaires maliens présents dans la salle s'ils considèrent les ONG comme une menace pour leurs intérêts, leurs privilèges ? Pour la reconnaissance de l'Etat par les populations ?

Un étudiant malien, non fonctionnaire, lui répond que les ONG sont nécessaires comme intermédiaire de l'Etat et qu'il est clair qu'il vaut mieux passer par une ONG pour financer un projet dans une zone où l'Etat est sous-représenté. Il signale qu'au Mali, une ONG qui veut s'installer doit obtenir l'aval de l'Etat qui dispose d'un droit de regard sur les actions de l'ONG. De plus, des comités locaux de développement contrôlent sur le terrain d'éventuels dérapages des ONG.

C. Dardé cite deux exemples et relate son expérience du Sénégal (Basse Casamance) où les ONG (organisations de producteurs regroupées en fédération) jouent un rôle de contre-pouvoir face à l'Etat.

Elle cite l'exemple d'un projet d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun qu'un consortium pétrolier, comprenant Elf, voudrait faire financer par la Banque Mondiale. Seules les ONG ont dénoncé cela et ont réussi à faire pression sur la Banque Mondiale, au bénéfice des populations locales concernées par le projet (étude de leurs modes de vie, impact sur leur environnement....).

Elle précise qu'au Sénégal, il existe des ONG (organisations de producteurs) qui sont devenues les interlocuteurs privilégiés de l'Etat au niveau de certains choix (politique de développement) concernant directement les populations.

A. Karsenty dénonce le problème scientifique et démocratique posé par les ONG : au nom de quoi peut-on s'ériger en contre-pouvoir légitime? Les ONG se considèrent comme parfaitement légitimes sans se poser la question de leur influence (sorte d'autolégitimité proclamée des ONG).

Les ONG embauchent de plus en plus de scientifiques (qui ne trouvent plus de travail dans la recherche) et fonctionnent de plus en plus comme des bureaux d'étude.

Les Etats se retrouvent avec un problème d'autolégitimation des ONG et la question de leur rapport aux Etats et aux sociétés du Sud est tout à fait pertinente.

C. Dardé réplique que l'on est en droit de se poser les mêmes questions concernant les organismes de recherche-développement, ce à quoi A. Karsenty répond par la négative,

argumentant que ces organismes sont soumis à des comités d'évaluation que n'ont pas les ONG. Il n'y a pas selon lui de moyen d'éviter les dérapages des ONG quand celles-ci décident de s'auto-légitimer.

Nous décidons d'arrêter là le débat et remercions les intervenants pour les éclaircissements apportés à nos questions.

4.3. Synthèse

Nous avons souhaité aborder, à l'occasion de cette table ronde, la question de la place de l'Etat et de ses moyens d'action vis à vis notamment de trois autres acteurs de la gestion des espaces boisés, à savoir les ONG, les communautés locales et les exploitants forestiers. Ce thème nous avait semblé une bonne matière à discussion. Le déroulement de la table ronde nous l'a effectivement confirmé, au point que pour respecter les impératifs horaires, les questions relatives aux communautés locales et aux exploitants privés n'ont pu être abordées, malgré leur intérêt.

L'image, que nous avons cru forte ou même exagérée, d'un Etat « étranglé » par des pressions extérieures de nature économique et éthique, n'a finalement choqué personne. Il ressort même du débat que la rigueur du « cahier des charges » imposé aux Etats pour réorienter leur politique forestière, est sans doute un mal nécessaire, malgré les questions de légitimité qu'une telle démarche pose. Une raison majeure justifiant cette ingérence de la communauté internationale, est l'incapacité des représentants de ces Etats d'organiser efficacement et spontanément la gestion « durable » de leur forêts. Les intérêts particuliers et partisans au plus haut niveau des Etats, ne sont pas étrangers à cette défaillance de l'action de l'Etat. C'est sans doute à ce niveau qu'il faudrait distinguer l'Etat de son appareil exécutif et ne pas généraliser un pessimisme démenti par quelques exemples positifs. Car l'Etat a aussi conduit des actions très positives et novatrices, sous l'impulsion de l'aide internationale, dans de nombreux pays.

Concernant les ONG, il est très difficile d'analyser de façon globale les relations qu'elles entretiennent avec les Etats, tant elles sont diversifiées dans leurs objectifs et leurs façon de procéder. Réduire leur action à une substitution du rôle de l'Etat serait caricatural. Il existe des ONG qui, de fait, agissent ainsi, ne serait-ce que parce que les bailleurs de fonds préfèrent s'adresser à elles plutôt que directement aux Etats; il en existe aussi qui sont parfaitement respectueuses des prérogatives des Etats. Elles ont au moins le mérite d'ouvrir des débats là où personne ne le ferait. Dans cet esprit, il faut ainsi saluer l'émergence des ONG nationales, qui constituent une forme de contre-pouvoir utile à la défense d'intérêts oubliés par certains grands projets. Mais à ce stade se pose une question non résolue de la légitimité de ces contre-pouvoirs, surtout quand les ONG qui les animent (pas forcément nationales) sont également parties prenantes dans des missions rémunérées de conseil et d'ingénierie. Il existe cependant des exemples d'articulation sereine de l'action de l'Etat et d'ONG, par le biais de comités locaux de développement, par exemple au Mali.

Cette touche d'optimisme a clôturé notre débat sur l'évolution de la place de l'Etat et des autres acteurs de la gestion forestière. Le temps aura manqué pour approfondir encore cette question, notamment en direction des exploitants forestiers et des communautés locales. Mais chacune de ces questions pourrait être elle-même un thème de table ronde, tant il est vrai que les modes de gestion s'appuyant sur ces deux autres types de partenaires de la foresterie tropicale sont également en rapide évolution.

Pour conclure, il est indéniable que dans les pays tropicaux, l'Etat doit redéfinir sa place dans le paysage des acteurs de la gestion des forêts. Il doit orchestrer un équilibre subtil entre ses prérogatives légitimes, l'appui d'opérateurs privés ou issus du monde associatif, un réalisme

budgétaire évident et une recherche de crédibilité aux yeux à la fois de sa propre population et de la communauté internationale. La quadrature du cercle?

5. Vers une nouvelle approche du métier de forestier

5.1. Introduction

5.1.1. Quelques constats négatifs sur les projets de développement forestier

La mise en oeuvre d'un projet de développement forestier apparaît souvent tissée de malentendus entre les différents acteurs. Malentendus entre agents de développement et populations locales, entre agents de développement et leurs institutions d'appartenance, ...

Dans la littérature, on trouve bon nombre d'exemples de projets forestiers ayant échoué parce qu'ils étaient inadaptés.

J.P. Olivier de Sardan (1991) a recensé dans *Un savoir à l'autre* les principales inadaptations rencontrées :

- 1) inadaptation des savoir et techniques que l'on veut implanter, dont le caractère standardisé ne prend en compte ni les conditions particulières locales (techniques, foncières, écologiques), ni les contraintes de tous ordres qui pèsent sur les producteurs, ni les logiques qui sous-tendent leurs comportements (arbitrages qui s'imposent aux acteurs au sein d'une exploitation familiale par rapport à la santé, l'éducation des enfants, ...).

Il y a souvent un décalage flagrant entre intérêts des « développeurs » et intérêts des populations locales.

La logique d'intervention d'un projet peut entièrement contredire les logiques locales d'exploitation du milieu : par exemple, attribution de droits particuliers à des populations choisies comme « bénéficiaires » sur un espace qui est traditionnellement multi-usages ; cette affectation exclusive des espaces à des usages définis avec une séparation des activités humaines est souvent proposée par les organismes de développement (Karsenty, 1997).

Exemple : plantation forestière mécanisée de Wayen au Burkina Faso (évaluée en 1985), réalisée sur des sols de mauvaise qualité avec des plants hétérogènes du point de vue génétique et avec des techniques de préparation du sol, de plantation et de lutte contre les mauvaises herbes non rodées. Les rendements escomptés n'ont pas été atteints également en raison de la faible pluviométrie (liaison projet-milieu aléatoire). L'écoulement des produits a posé des problèmes de commercialisation (débouchés limités pour le bois de construction ; pour certaines régions, l'exploitation de la forêt naturelle apparaissait plus rentable) et de prix (concurrence des produits de la forêt naturelle pour le bois de chauffe). L'exploitation est apparue coûter plus cher qu'elle n'a rapporté. Il aurait fallu associer les populations riveraines à l'entretien des plantations (mise en cultures intercalaires contrôlées) et au gardiennage des plantations, prévoir un dispositif d'évaluation des productions et étudier à l'avance les systèmes de commercialisation.

Les techniciens sont souvent plus préoccupés par la résolution des effets secondaires que par leur prévention.

- 2) inadaptation des « messages » techniques, souvent formulés de manière purement négative (interdiction de ..., il ne faut pas ...) qui ne proposent pas des solutions alternatives réalistes aux pratiques locales.

Le forestier a longtemps eu et a encore un rôle de répression. Il doit veiller à la mise en application de politiques forestières nationales, souvent coercitives, qui ne tiennent pas compte des besoins réels des populations. Ceci entraîne la construction de parades de contournement de la loi par la population et la corruption des agents forestiers, telle que nous avons pu l'observer lors de notre voyage d'études au Tchad en février 1998 (perception malhonnête de taxes fictives (taxe sur les enclos) ou détournement de fonds (perception d'une taxe plus élevée que celle prévue par la loi lors d'un méfait). On arrive à une « autorisation tacite de coupe interdite » avec un prix à payer pour le méfait s'échelonnant entre le prix de la taxe réelle et les besoins du forestier verbalisateur... Messages souvent inutiles car non pertinents localement.

Exemple de l'obsession quantitativiste de l'encadrement agricole : pesées, mesures, ... dont on peut mettre en question la nécessité. Il ne faut pas considérer un système de culture comme une succession de spéculations devant chacune maximiser la marge brute par surface. Il faut juger de la pertinence d'un système de culture dans son ensemble et juger de sa reproductibilité dans le temps.

Messages aveugles, ignorant les initiatives et les innovations locales « informelles », produites hors des institutions et politiques de développement.

- 3) inadaptation des formes d'organisation que les projets tentent quasi systématiquement d'importer dans la paysannerie (coopératives, associations paysannes, groupements villageois, ...) et qui sont déconnectés des formes réelles de circulation des pouvoirs et de prise de décision (lignages, réseaux clientélistes, castes, ...).

Exemple de reboisements villageois au Mali : initialement, les plantations villageoises devaient être créées par les villages volontaires que l'on encadrerait et que l'on fournissait en plants forestiers. En fait, elles ont été réalisées avant tout dans les villages où il existait des associations coopératives capables de garantir une prise en main efficace des travaux de plantations. On n'a pas tenu compte de l'Etat des ressources forestières des villages. Dans la plupart des cas, les villageois semblent avoir réalisé ces plantations dans le souci principal de satisfaire l'administration, en l'occurrence les Eaux et Forêts, dont les agents, chargés de la police forestière, sont généralement craints. Sauf exception, les responsables villageois interrogés n'ont pas choisi eux-mêmes les essences, en ignorent les exigences et n'ont qu'une idée très vague sur l'exploitation qu'ils pourront en faire. Les plantations ne répondaient pas à un véritable besoin des paysans (ressources forestières suffisantes) (CCCE, 1986).

Exemple de projets agroforestiers mis en place aux Comores : il est difficile de parler de démarche participative dès lors que l'attribution des aides est conditionnée au choix d'un site à aménager (en fonction de sa dégradation, de son accessibilité, ...) ou qu'elle est faite uniquement à des groupements (classés selon des critères de maîtrise technique et des critères organisationnels). Résultat, dans bien des endroits, la seule motivation des paysans pour la mise en place de lignes

anti-érosives résidait dans l'intérêt pour les vivres PAM (Programme Alimentaire Mondial), reçus en échange de la plantation de plants arbustifs fournis par le projet. Le but pour le paysan était de planter l'arbre et non qu'il pousse. (Rougier et Saïd, 1997)

Afin de faire participer les paysans au choix des sites, le projet suivant a créé des comités de site dont chacun des membres a reçu une formation. Pour chaque site, un paysan-pilote a été choisi. Rougier et Saïd (1997) s'interroge sur la représentativité des choix exprimés par les paysans membres des comités, connaissant le poids de la notabilité aux Comores. La consultation des paysans leur semble revenir à écouter le choix des notables.

- 4) inadaptation des méthodes d'encadrement (exemple du diffusionnisme avec le choix d'un paysan-pilote sur un site donné), basées sur des pédagogies « clé en main » (paquet technologique), insoucieuses de formes locales d'apprentissage et de transmission des savoirs, ignorantes des systèmes de pensée propres aux contextes culturels.

L'idéal serait que les résultats des opérations de développement soient utilisés de manière désintéressée en direction des populations locales et pas pour la valorisation des individus (avantages matériels et financiers de l'agent local par exemple,...) et des institutions.

Des mesures de suivi-évaluation ne sont pas toujours prévues ou conçues rigoureusement et le problème du désengagement se pose pour beaucoup de projets. Exemple aux Comores où la création des pépiniéristes fournissant les plants arbustifs pour les lignes anti-érosives est tributaire de celle du projet qui assure l'appui logistique et surtout financier en étant l'unique client. Si le projet ne prend pas des initiatives pour préparer son désengagement (participation financière des paysans pour obtenir des plants agroforestiers, ...), tous les investissements mis en jeu n'auront qu'une action éphémère.

De tous ces échecs de projets de développement forestier, on peut ressortir deux grandes constatations :

- 1) Les processus sociaux en jeu autour des opérations de développement sont des processus complexes, aux interactions multiples entre les différents acteurs sociaux impliqués. Ainsi l'application de la « langue de bois » ou de toute « méthode miracle » constitue un obstacle à la compréhension de ces complexités. Il faut être, par exemple, attentif aux règles qui organisent l'équilibre économique d'un pays même si cet équilibre paraît précaire.
- 2) Le changement social s'opère pour partie en dehors et à côté des opérations de développement, selon des formes « spontanées » ou « informelles » qui mobilisent des savoirs populaires et les font à leur tour évoluer. Et quand les opérations de développement provoquent un changement social, celui-ci est souvent lié aux dérives des projets, aux détournements ou aux sélections opérés par les destinataires. Un projet que les populations concernées adopteraient sans modification serait un rêve de technocrate du développement ! (Olivier de Sardan, 1991)

Les enjeux ne sont donc pas toujours là où les projets les placent. Il faut accepter que l'appropriation de l'innovation se fasse de manière différente selon les paysans et pour des raisons différentes que celles qui avaient été repérées par les « développeurs ».

Exemple : Le projet agroforestier aux Comores a contribué à officialiser aux yeux des paysans leur maîtrise foncière alors que la situation foncière n'était pas clarifiée.

Le zèle mis à reboiser l'île pourrait être considéré comme une attitude défensive de la part des paysans qui cherchent à occuper l'espace pour empêcher l'installation de nouveaux arrivants (Rougier et Saïd, 1997).

C'est pourquoi, afin de comprendre la société dans laquelle ils travaillent et d'agir efficacement, les agents de développement doivent apprendre à écouter et à regarder. L'étude des savoir populaires qui passe par un travail sur les langues locales et plus généralement l'enquête qualitative sont des moyens possibles pour les aider. Il faudrait qu'ils s'interrogent sur la validité méthodologique de leurs pratiques de développement, qu'ils soumettent à la critique leurs croyances, leurs stratégies personnelles et celles de leurs institutions, ...(Olivier de Sardan, 1991).

L'évaluation des projets se fait souvent à partir de modèles préétablis attendant des résultats précis (attente par exemple de l'installation d'étables fumières et mise en place de « la vache au piquet » par le paysan comorien) (Sibelet, 1997). Une telle évaluation est limitante car elle exclut de son champ la logique d'interaction et la dynamique d'apprentissage nécessaires au développement des milieux innovateurs. Il faut que les « développeurs » passent d'une « culture de résultat » à une « culture de processus » (Sibelet, 1997). Leur analyse d'une situation ne doit pas être menée à partir de symboles ou d'indicateurs invariants car leur vision est alors figée et ils perçoivent difficilement le changement et ne saisissent pas les possibilités pour l'accélérer (Hirschman, 1968).

5.1.2. Concevoir les projets forestiers

La notion de projet forestier ici doit être replacée dans un contexte plus vaste des Orientations Régionales Forestières (ORF), des Directives Locales d'Aménagement (DILAM), des Orientations Locales d'Aménagement (ORLAM) et des Orientations régionales de production (ORP), concernant respectivement les forêts domaniales, les forêts communautaires (régime forestier et forêts privées). Les projets dont il est question se situent en aval des ORLAM, DILAM et ORP ainsi que des aménagements.

L'établissement d'un projet c'est :

- Définir les objectifs (conformément aux ORF et DILAM, ORLAM et ORP et les aménagements) ;
- Identifier les principales contraintes qui limitent les choix possibles ;
- Envisager différents moyens de parvenir à ces objectifs compte tenu des contraintes ;
- Comparer entre elles les différentes variantes envisageables suivant une évaluation multicritères en tenant compte des coûts liés à la variante, du niveau d'attente des objectifs pour chaque variante, des impacts significatifs, positifs ou négatifs que chaque variante a sur des éléments jugés importants autres que les coûts et les objectifs directs.

Quelques types de projets forestiers

Les projets qui peuvent être conçus sont extrêmement variés quant à leur nature, leur importance et leur degré de complexité qui influencera les méthodes d'évaluation desdits projets. On a des projets de reboisement, des projets d'amélioration des peuplements existants, des projets d'aménagement de forêts et des projets de desserte routière de massifs

Les étapes de la conception d'un projet

La conception d'un projet est un processus itératif comportant plusieurs étapes au cours desquelles le projet prend forme progressivement.

Etape n°1: EBAUCHE	<ul style="list-style-type: none">• Principaux objectifs visés par le projet;• Principales contraintes auxquelles le projet est soumis;• Principales variantes envisageables y compris la variante «zéro»;• Principaux impacts agissant lors de l'évaluation du projet.
Etape n°2: CHOIX D'UNE VARIANTE	<ul style="list-style-type: none">* Les critères pour exprimer les objectifs;* Les spécifications des variantes;* La totalité des coûts liés à chaque variante;* Les impacts entraînés pour chaque variante;* L'évaluation de chaque variante
Etape n°3: AFFINAGE	<p>Cas 1</p> <ul style="list-style-type: none">- Cahier des clauses techniques;- Cahier des clauses administratives;- Procédures d'appel d'offre <p>Cas 2</p> <ul style="list-style-type: none">- Programme détaillé des opérations;- Devis prévisionnel précis.
Etape n°4: EXECUTION ET SUIVI	

Analyse des processus d'innovation à différentes échelles spatiales (méthodes) - Structures et dynamiques spatiales en milieu rural (modèles)

1) Evolution des expériences

CHOIX DES INDEPENDANCES	ERES DES PROJETS	TEMPS DES DOUTES	
Rôle déterminant de l'Etat	Limitation par l'Etat de ses interventions dans le temps et dans l'espace	Constats mitigés quant aux résultats obtenus	Gestion Participative

2) Principes pour orienter les interventions de terrain

- La diversité des situations induit des formes d'intervention et des réponses différentes au plan technique. Comme préalable indispensable aux choix des interventions on a:

- Des zonages agro-écologiques ;
- Des typologies d'exploitation agricoles ;
- La connaissance de la production agricole suffisante ;
- La compréhension des logiques sociales ;

- Les stratégies paysannes et les niveaux d'organisation doivent être pris en compte.

- Les interventions ne seront efficaces que s'il y a articulation entre les représentations géographiques

- Niveau local, espace que les paysans appréhendent et où se développent les dynamiques paysannes et s'intègrent les activités de production;
- Niveau régional, pouvant créer un environnement favorable au développement local et faire place à un développement rural;
- Niveau national, cadre du développement à partir des dynamiques et priorités locales, recherche d'équilibre entre les régions et prise en compte du contexte international.

- Les interventions doivent intégrer différentes échelles de temps

- Le court terme (actions des paysans et de l'Etat)
- Le moyen terme (articulation entre action courante et stratégie réfléchie)
- Le long terme (changements durables négociés avec les paysans)

- L'intégration des stratégies des différents secteurs par les interventions :

- Celles des paysans (différentes d'une région à l'autre ou d'un individu à l'autre);
- Celles des Gouvernements, des appareils de développement, des bailleurs de fonds;
- Celles des ONG, des opérateurs économiques et des professionnels privés.

- Le compromis explicite entre acteurs du développement par l'organisation de la profession agricole

Mise en oeuvre d'un processus contractuel de développement

- Conception de l'intervention définissant le cadre de travail, le dispositif des modalités de fonctionnement concernés à partir d'une demande émanant d'une société rurale, sur ses propres objectifs et contraintes. Au travers de stratégies à privilégier, grâce à des dispositions et des rapports cohérents entre acteurs.

- La mise au point des innovations tant techniques, économiques et sociales... Il faut définir en commun accord avec tous les partenaires concernés, la nature des facteurs et conditions favorables des innovations pertinentes en trois volets recherche-développement à savoir : diagnostic et priorité, expérimentation dialoguée, création des conditions de développement des innovations mises au point.

- Le changement d'échelle qui permettra de passer du niveau local au niveau régional et national.

- Niveau local, les dynamiques paysannes reçoivent l'appui nécessaire à leur émergence et à la prise en charge des mécanismes d'un développement, la formation des paysans, mise en place des procédures du suivi-évaluation;
- Niveau régional, se crée une organisation dans tous les domaines de la vie rurale;
- Niveau national, si la politique agricole sécurise l'environnement économique, protège les producteurs, oriente la recherche et la formation.

Approche et mise en valeur des outils selon les niveaux

NIVEAU LOCAL	NIVEAU REGIONAL	NIVEAU NATIONAL
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic local concerté et réflexion élargie aux différents acteurs afin d'identifier les principaux problèmes, la demande paysanne, les potentialités. • Conception et mise en oeuvre d'un plan local de développement; appui à l'organisation des paysans ; • Autoformation des paysans ; • Formation des agents de développement ; • Suivi-évaluation comme méthode de travail conduisant à la maîtrise des innovations par la définition permanente des objectifs et des modalités en tenant compte des opportunités; une représentation et une expression de l'ensemble des acteurs et une alimentation constante de la réflexion prospective avec les paysans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic régional concerté pour aboutir au zonage régional; • Etablissement d'un schéma régional concerté d'aménagement et de développement; • Mise en place des mécanismes de négociation permanents et structure de réalisation; • Dispositif de suivi et évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultante des deux autres niveaux. Doit permettre la décentralisation et la mise en place de mécanismes de contrat-plan et de contrat-programme.

5.2. Débat

Les responsables forestiers doivent engager le dialogue sur la gestion des ressources forestières avec tous les autres partenaires. Ils se sont trop longtemps enfermés dans la certitude de leur savoir faire technique, probablement en réaction de défense d'un espace convoité par nombre d'acteurs. Cela s'est traduit par une législation forestière répressive dont le premier exécutant est l'agent de terrain. Ainsi, au nord du Mali, les paysans le surnomme « le chasseur de la forêt ».

Débat :

Il s'articulait sur le récit de la vie d'un forestier du Mali affecté dans une zone où il n'y a pas de forêt. Cette histoire, bien que romancée, met le doigt sur un certain nombre de problèmes auxquels le forestier est confronté sur le terrain. Et chaque intervenant devait réagir à chacune des questions posées.

Récit : Au nord Mali, José Pondiougou, agent forestier, avait été affecté à Tombouctou, en zone désertique. Pour lui, tout semblait fini, sa carrière et ses ambitions. Il était démotivé.

Il déclare: « Pendant quatre ans, je ne faisais que dormir et percevoir mon salaire les fins de mois. Il n'y avait rien à faire. Dans le village de Bintagoungou où je travaillais, il n'y avait même pas d'arbres dans les concessions, encore moins de forêts. Or nous sommes des agents de répression et il n'y avait rien à réprimer, puisqu'il n'y avait pas d'arbres à abattre ».

- *Souvent, le forestier est perçu comme un père fouettard par les populations. Comment changer cette image répressive ?*
- *Quelle responsabilité de la structure administrative dans une certaine démotivation voire déresponsabilisation de ses agents ?*

A. Gély : "Je pense que le forestier est perçu comme un "père fouettard" parce qu'il élimine la forêt d'origine pour planter. Traditionnellement, les populations forestières tropicales ne coupent pas la forêt pour réaliser des plantations « d'essences arborées » (seulement des plantations d'espèces vivrières qui s'inscrivent dans le cycle de régénération naturel de la forêt). Elles gèrent ainsi un écosystème forestier donné. Le forestier devra à son tour apprendre à gérer autre chose que des « collections d'arbres ». il devra apprendre à gérer la biodiversité du milieu forestier avec toutes ses composantes."

E. Torquebiau : "Il y a là comme une remise en cause du métier de forestier qui est avant tout de planter des arbres."

S. Rietbergen : "Je pense que les mots clés se trouvent dans votre texte ; écouter et regarder. Les forestiers n'ont jusqu'à présent que trop peu écouté et regardé. Nous avons un exemple au Malawi où nous avons constaté la présence de buissons et de quelques arbres épargnés dans une plantation d'Eucalyptus paysanne. Et personne n'avait songé à demander aux paysans pourquoi ils laissaient ces espèces! Je crois que le forestier doit savoir poser les bonnes questions."

A. Gély : "Je voudrais aussi souligner que le plus important dans un écosystème est le couvert forestier. Et il est aberrant de le couper quand on ne peut pas le reconstituer."

A. Marty : "Je crois qu'il faudrait avoir une vision plus large : en Afrique, en général, il s'agit du service des Eaux et Forêts. Il n'y a donc pas que la forêt ; il y a aussi les eaux et la chasse. Je suis surpris que dans cet exemple, cet agent ne parle pas des pêcheurs !".

J.P. Pichot : "Je pense qu'on aura toujours besoin des agents pour réprimer toute activité répréhensible".

O. Senou : "Nous les forestiers aimerions changer, mais il faut que la politique du pays incite au changement. Prenons l'exemple du Mali ; après la révolution de 1991, il n'y avait plus de service forestier du tout. Mais il y a eu un désordre tel que ce sont les paysans eux-mêmes qui nous ont demandé de faire la répression. C'est votre travail, nous disaient-ils".

Récit : en 1985, fatigué de cette situation, il s'est dit: « si les paysans n'ont pas d'arbres à abattre, pourquoi ne pas les aider à reboiser ? »

Il a alors réuni les villageois pour les sensibiliser à l'ensablement du lit du fleuve Niger et même des concessions, car des maisons s'effondraient sous le poids du sable et du vent.

- *Comment inciter les agents à avoir des initiatives au niveau local ?*
- *Le transfert d'un certain pouvoir de décision à l'agent de terrain est-il envisageable ?*

Pendant un an, son opération de charme s'enlise. Les villageois, qui sont des pêcheurs et de petits riziculteurs, le suspectent de leur tendre un piège. L'un d'eux finira même par lui dire: « Nous avons tout compris. Votre stratégie consiste à nous amener à planter des arbres afin ensuite de nous rançonner pour en avoir coupé une branche ».

- *Comment établir une confiance réciproque entre population locale et services forestiers ? Le savoir forestier traditionnel est principalement constitué d'expertises arboricoles et sylvo-économiques. Or, en matière d'actions forestières, beaucoup d'échecs sont imputables à la sous-estimation de la complexité des relations entre tous les acteurs concernés par les choix forestiers.*
- *Comment amener une approche multi-sectorielle et multidimensionnelle du milieu humain auquel est confronté le forestier ? C'est à dire faire en sorte que le forestier s'interroge sur les besoins des groupements locaux en produits forestiers, sur les systèmes d'exploitation et les potentialités de gestion locale ?*
- *Quels moyens pour la concrétisation de son application sur le terrain ?*
- *Les services forestiers doivent-ils devenir pluridisciplinaires? A quel niveau? Sur le domaine d'intervention ou la personne elle-même ?*

J.P. Pichot : "Les services des Eaux et Forêts sont toujours rattachés au service central du ministère de l'Agriculture. Les forestiers ne peuvent donc pas se mettre à la disposition des assemblées territoriales ni même des réunions communales ; il faut une action endogène. Par ailleurs, la question de savoir si le forestier est au service direct de la population ou de la collectivité mérite d'être traitée. Même en France où le processus de décentralisation est avancé, cet épineux problème n'est pas toujours résolu ; on ne sait pas toujours qui est l'employeur. C'est d'ailleurs un vide organisationnel qu'il va falloir combler."

O. Senou : "Les forestiers n'ont pas intérêt à abuser ; ils doivent respecter strictement la loi. Les activités de répression ne doivent pas disparaître ; ce serait la catastrophe."

A. Karsenty : "Le forestier n'est pas répressif par essence. Le problème vient de la politique forestière de l'Etat. En Côte d'Ivoire, par exemple, la terre appartient à celui qui la "met en valeur" et, paradoxalement, l'arbre n'appartient pas à celui qui l'a planté, selon le régime forestier. Dans ce dernier cas, le forestier se retrouve en situation de répresseur face au paysan. Ici ce sont les lois qui sont inadaptées et qu'il faut modifier plutôt que de dénoncer le forestier. De toute façon, il y a besoin d'une fonction répressive si on veut une gestion négociée et contractuelle. Il faut que l'Etat joue son rôle en faisant respecter les contrats."

S. Rietbergen : " Il faut laisser à l'Etat le soin de fournir la preuve qu'une activité nuit à l'écosystème forestier, surtout en zone sèche où les externalités liées à la forêt sont floues. Ce qui doit être interdit est ce qui va à l'encontre des objectifs de gestion fixés pour la forêt en question. Souvent, les gardes forestiers ne connaissent pas précisément les dits et les interdits."

Récit : Loin de se décourager, José se met au travail. « J'ai cherché et acheté plusieurs plants que j'ai ramenés du sud du pays. J'ai testé les dunes de sable autour du village et constaté qu'elles conservaient l'humidité. J'ai alors planté des arbres sur 50 m. Quelques jeunes m'ont aidé à les arroser une ou deux fois. Nous avons réussi à 100 %. Cela a créé la surprise et suscité des adhésions ». En deux ans les Tamarik aphila ont poussé. Du coup, d'autres villages sollicitent la collaboration de cet agent pas comme les autres.

Son initiative est parvenue aux oreilles du Directeur régional des eaux et forêts et du ministre malien du développement rural et de l'environnement. Un programme de fixation des dunes voit alors le jour en 1990, financé pour plus d'un milliard de francs par la communauté européenne.

Objectifs : protéger la vallée du Niger, constituer des forêts classées dans le nord du Mali et fixer des dunes autour des villes. Les résultats sont probants. Avec des motopompes et du petit matériel d'arrosage distribués aux paysans, les berges du fleuve reverdissent par endroits.

- *Ce programme, même s'il est démarré par les services forestiers, intéresse un espace plus vaste que le simple domaine des forêts d'état, notamment le domaine agricole. La coordination entre les services forestiers et agricoles est-elle possible? Si oui, selon quelles articulations ?*
- *Le champ d'action prioritaire des projets ne doit-il pas être l'analyse des situations locales avant toute décision, ce qui supposerait des moyens financiers supplémentaires ?*
- *Qu'en est-il du suivi des projets. Souvent, une fois le projet parti, les populations ne poursuivent pas les initiatives. Comment faire pour que les villageois s'approprient le projet et le fasse perdurer ?*

J.P. Pichot : "Je voudrais répondre par une autre question : est-ce qu'on a encore les moyens d'entretenir des services forestiers et agricoles séparés ?".

E. Torquebiau : "La concertation entre les deux services ne peut se faire sur la base des connaissances actuelles des forestiers sur les arbres. Ils s'intéressent surtout aux essences à croissance rapide, pour des plantations industrielles, mais non utilisées par les populations. Il faut travailler sur les arbres utiles aux populations (espèces arborescentes connues, ...), surtout en zone sèche. C'est une nouvelle science à inventer."

A. Karsenty : "Il existe un problème autour des plantations d'enrichissement en milieu tropical humide. Je crois qu'il y a encore de l'avenir pour les plantations et des potentialités pour la sylviculture. Mais il faut savoir faire la différence entre les zones : celles où il y a pertinence de planter et celles où il ne le faut pas."

Récit : à présent chef de programme de lutte contre l'ensablement dans un petit village à 25 km de Tombouctou, José déclare: « Je suis désormais l'ami des paysans. Les agents des Eaux et Forêts doivent devenir des agents de développement. Désormais, ma vocation, c'est la chasse au sable. »

(d'après le récit de Boubacar Sankaré, SYFIA n°108, janvier 1998)

- *La reconversion des agents des Eaux et Forêts en agents de développement est-elle souhaitable ? Si oui, est-elle matériellement possible ?*
- *Doit-elle s'accompagner d'une révision de la formation forestière des agents ?*

S. Rietbergen : "Il faut reconnaître que l'Etat a ses objectifs pour le service forestier ; ce qui est légitime. Le forestier doit donc mettre clairement en évidence les objectifs qui sont les siens et négocier avec le paysan. Il ne doit pas forcément endosser les objectifs du paysan."

S. Nze Nguema : "Avant de poursuivre le débat, je crois qu'il faut redéfinir le forestier : c'est un agent de l'Etat. Et tout fonctionnaire est responsable du développement de la région dans laquelle il est affecté."

A. Marty : "Il y a dans la fonction de forestier une part d'invariants et une part d'adaptation du fait des conditions climatiques, écologiques parfois inaptes. Ce qui m'a intéressé dans ce récit, c'est la façon dont ce Monsieur a su s'adapter aux conditions du milieu. Et tout forestier doit pouvoir le faire."

J.P. Pichot : "Les forestiers sont-ils employés par les collectivités locales ou par l'Etat ? Ou peut-on satisfaire les deux en conciliant les objectifs des populations rurales et ceux de l'Etat qui a d'autres zones à gérer ? L'important pour moi est de tenir compte de toutes les composantes même si je ne connais pas d'exemple de réussite de ce genre d'expérience. C'est un nouveau métier, plein d'incertitude."

P. Vardon : "Par rapport à l'administration Française qui a été citée en exemple plus tôt, je peux dire, ayant passé quelques années en son sein, que le problème de la coordination n'est pas réglé. Mettre d'accord tous les représentants des différents services n'est pas facile. C'est la raison pour laquelle on a mis en place des "Chefs d'orchestre" qui sont des Préfets par exemple pour trancher quand cela ne marche pas."

E. Torquebiau: "D'après Julian Evans, un forestier britannique, la foresterie tropicale de plantation est composée presque exclusivement de monocultures et repose à 70% sur deux genres, les pins et les eucalyptus, une dizaine d'autres essences se partageant les 30% restant. La flore arborescente tropicale pouvant être estimée dans une fourchette allant de 30.000 à 50.000 espèces, on peut en conclure que la sylviculture tropicale repose sur 0,02 à 0,04% de la flore arborescente naturelle. Je vous laisse méditer sur ces chiffres."

5.3. Conclusion

Tous les intervenants du débat sont d'accord sur le fait que le métier de forestier est amené à évoluer dans un futur proche. Adaptation (aux conditions locales, au climat, ...) et écoute semblent être les maîtres mots de ce changement pour une meilleure prise en compte des besoins des populations.

Le forestier est un agent de développement, il est donc essentiel qu'il connaisse la société dans laquelle il travaille et qu'il ne s'enferme pas dans un discours technique hermétique. Un décloisonnement du service forestier et une coordination, notamment avec le service agricole, semblent également souhaitable.

Si le forestier doit s'adapter, sa fonction de contrôle et de répression doit néanmoins être assurée afin de veiller au respect de la législation. Il en est un garant sur le terrain.

Même si une des tendances actuelles est de prôner la conservation de l'existant (conserver la couverture forestière, protection des forêts-galeries, ...), le forestier doit toujours garder son rôle de planteur surtout dans le contexte international actuel : changement climatique lié aux gaz à effet de serre nécessitant le développement de puits fixateurs de carbone pour le limiter, besoin croissants des industries de trituration.

Le métier de forestier sera donc à l'avenir de plus en plus complexe et multidisciplinaire. Pour répondre à la demande sociale identifiée notamment grâce à la négociation, le forestier devra combiner des compétences techniques forestières et des capacités d'écoute et de dialogue.

6. Bibliographie

Abou Lamine, B., 1986, Participation des populations au développement forestier. Perspectives. Direction nationale des eaux et des forêts, Mali. 10 p.

Association française des eaux et forêts. Politique forestière et communautés rurales 36 p.

Bertrand A., 1990, Les options nigériennes pour assurer la préservation et l'aménagement des formations naturelles, 12 p.

Buttoud G., 1995, La forêt et l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar. Changer de politiques forestières. Edition Karthala, 247 p.

CCCE DAO / PSE, 1986, Synthèse des évaluations rétrospectives de trois projets forestiers au Sahel, juillet 1986.

Cemagref/Aix en provence, Conception des projets forestiers.

Chervel M., Le Gall M., Manuel d'évaluation économique des projets, la méthode des effets, 204 p.

CIRAD-Forêt, 1994, Quels principes de gestion pour les forêts tropicales? Commentaire sur la stratégie de la Banque Mondiale pour le secteur forestier en Afrique subsaharienne, 31p.

Debouvry P., Gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique subsaharienne francophone. Problématique de la prise de décision. Rapport 103 p.

Fairhead J., Leach M., 1994, Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement, La nature et l'homme en Afrique, Politique africaine 53, mars 1994, pp.11-24.

FAO, 1992, A framework for analyzing institutional incentives in community forestry. Community Forestry note 10, 129 p.

Flamboyant, 1994, Enjeux forestiers mondiaux. L'Enjeu économique, 25-27, Novembre 1994, 39p.

Flamboyant, 1997,. Intégration régionale en Afrique centrale, 41-43, Juin 1997, 47 p.

Gérard J., 1994, Un parti vert au Sénégal : une participation militante, La nature et l'homme en Afrique, Politique africaine 53, mars 1994, pp. 75-88.

Karsenty A., Jérôme M., 1998, Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique centrale. à paraître dans l'ouvrage « *Dynamiques sociales et Environnement* », GRET-CNRS-ORSTOM ».

Malidier, C., 1997, Aires protégées et territoires indiens en Amazonie équatorienne: Vers une gestion concertée et partagée du Parc National YASUNI. Rapport de mission Colombie-Equateur 12 juin 14 juillet 1997. CIRAD-SAR n° 105/97. 71 p.

Mathieu M., 1994, La mare de Tin Aouker en territoire tamacheq (Mali), la Lettre du Réseau *Recherche Développement*, n°21 Août 1994, pp. 5-6.

Mémento du forestier, 3e édition 1989. Politique forestière et Aménagement, pp. 675-692.

Mercoiret, M.R., 1994, Promotion des systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique Soudano-Sahélienne. Participation et durabilité. Séminaire régional organisé par la FAO et le CIRAD. Dakar, Sénégal 10-14 janvier 1994. 15 p.

Ministère de l'Agriculture - Direction des Forêts, Politique forestière et communautés rurales, juin 1985, Association française des Eaux et Forêts, France, 36 p.

Olivier de Sardan J.-P., Paquot E. (dir.) 1991. D'un savoir à l'autre. Les agents de développement comme médiateurs, Focal Coop, GRET, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 204 p.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1987, Boisements ruraux : approches à l'auto assistance villageoise, Burkina Faso, 84 p.

Passet R., Le copilotage du développement économique et de la biosphère, pp. 393-416.

Report of an International workshop September 24-27, 1991, in Pune, India, NGOs and Tree-Growing Programs : working between farmers and governments, 1991, Winrock International Institute for Agricultural Development, Thaïlande, 142 p.

Rougier N., Saïd M., 1997, Les projets agroforestiers aux Comores, avril 1997.

Pasquis R., 1997, Aires protégées en Amazonie. In Clouet Y., Tonneau J.P. (Éds.), : Quelle géographie au Cirad ? Montpellier, Editions document de travail du CIRAD-SAR n°10, Montpellier, France, pp. 191-205.

Sen, D., Das, P.K., 1987, The management of people's participation in community forestry: some issues. Social Forestry Network, National Institute of Rural Development, Rajendranagar, Hyderabad, India. 12 p.

Sibelet N., Divonne P. (de), 1997, La face cachée d'une situation prétendue figée (Niumakélé, Comores), in Gastellu J.M., Marchal J.Y., La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle, Colloques et séminaires, ORSTOM, Montpellier, France, pp. 663-674.

Sharma N.P., Rietbergen S., Heimo C.R., Patel J., 1994, A strategy for the Forest Sector in Sub-Saharan Africa, World Bank technical paper number 251, Africa technical department series, Washington, 67 p.

Takforyan A., 1994, Conservation et développement local au Niokolo Koba, La nature et l'homme en Afrique, Politique africaine 53, mars 1994, pp. 52-63.

Thapa B., Sinclair F.L., Walker D.H., 1995, Incorporation of indigenous knowledge and perspectives in agroforestry development, Part 2 : Case study on the impact of explicit representation of farmers knowledge, *Agroforestry Systems* 30, 1995, Kluwer Academic Publishers, Netherlands, pp.249-261.

7. ANNEXES

7.2. Textes des intervenants

Les conférenciers de la semaine ont fourni soit un article déjà paru (Sibelet et Divonne (de), 1997 et Mathieu, 1994) ou à paraître (Karsenty, 1998) ou un support de conférence (Pasquis, 1998). Dans ce dernier cas, certains points sont seulement mentionnés sans être développés comme cela a été fait à l'oral. Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer utilement à la bibliographie mentionnée par les auteurs.

✍ **La face cachée d'une situation prétendue figée (Niumakélé, Comores).** Nicole Sibelet, Philibert de Divonne.

(Article paru dans Gastellu J.M., Marchal J.Y., La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle, Colloques et séminaires, ORSTOM, Montpellier, France).

✍ **La mare de Tin Aouker en territoire Tamacheq (Mali).** Marilou Mathieu.

(Article paru dans la Lettre du Réseau Recherche Développement, n°21 Août 1994 : 5-6.).

✍ **Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique centrale.** Alain Karsenty, Jérôme Marie.

(Article à paraître en 1997 dans l'ouvrage « Dynamiques sociales et Environnement », GRET-CNRS-ORSTOM).

✍ **Aires protégées : de la conservation. au développement durable. Exemples amazoniens.** Richard Pasquis.

(Conférence donnée à l'ENGREF le 09 avril 1998)

La face cachée d'une situation prétendue figée (Niumakélé, Comores)

(Article paru dans Gastellu J.M., Marchal J.Y., La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle, Colloques et séminaires, ORSTOM, Montpellier, France)

Nicole Sibelet, CIRAD-SAR

Philibert de Divonne

« De la considération des obstacles vient l'échec.
De la considération des moyens vient la réussite. »

Pancha Tantra

Résumé

Le Niumakélé, région rurale au sud de l'île d'Anjouan aux Comores, présenté depuis le milieu du siècle comme la région la plus peuplée et la plus défavorisée des Comores, offre pourtant un autre visage à l'observateur attentif.

S'il est vrai que la densité de population y est élevée avec 600 habitants par kilomètre carré, les ruraux ne sont pas pour autant restés passifs face à l'augmentation de la pression démographique et à la crise économique auxquelles ils étaient confrontés. Paradoxalement, l'opinion générale, relayée par des rapports officiels, reste sur une impression de situation en voie de dégradation.

Ainsi, malgré la gestion de cette crise, le Niumakélé est, pour tous ceux qui prennent la parole, Comoriens des villes ou experts, un milieu figé dans ses traditions par des paysans résistants aux changements.

Une recherche couplant plusieurs disciplines a permis de décrypter un processus d'innovation en milieu paysan plutôt ignoré jusque-là. La combinaison entre une approche agronomique et sociologique, faisant appel à l'histoire et à la géographie, a permis de porter un regard plus exploratoire. Cette approche a révélé la face cachée d'une situation prétendue figée et a identifié des freins épistémologiques à une description - voire à une analyse - objective de cette situation.

Finalement, ce cas invite à une collaboration polymorphe entre acteurs sur le terrain pour la recherche-action et pour un autre regard sur des situations qui n'ont jamais été observées qu'au travers du prisme des projets de développement.

Mots clés : Innovation, stratégies paysannes, développement rural, recherche-action, épistémologie, Comores, Anjouan, Niumakélé.

Introduction

Cette région de 10 000 hectares a connu depuis des décennies un taux de croissance démographique voisin de 3% par an. La population totale est de 60 000 habitants et la densité moyenne de 600 habitants par kilomètre carré. Cette augmentation n'a pas été sans bouleversements. Sans atteinte à l'environnement, le **doublément** de la population (connu de tous) s'est accompagné du **triplément** de la production, que personne n'avait chiffré jusqu'à lors.

Le Niumakélé semble typique des milieux que les intervenants extérieurs et l'opinion commune citadine considèrent comme « *figés, traditionnels et réfractaires aux transformations* »³. Les experts du développement ont tendance à affirmer que les ruraux ne modifient pas leurs pratiques malgré des interventions extérieures soutenues visant à vulgariser des techniques de productions plus intensives et de protection environnementale.

Une évolution visible et quantifiable...

Le système de production paysan reposait, avant les années 1960, sur l'association riz-maïs-ambrevade, alternant avec une jachère un an sur deux. Les bovins, le plus souvent attachés à un piquet mobile, étaient conduits en vaine pâture ; la divagation des animaux était fréquente. Le reste des terres était occupé par des plantations coloniales pérennes (sisal, vanille, ylang-ylang⁴).

La crise économique, aggravée par la forte pression démographique, a mis en péril l'équilibre entre les besoins des populations et les ressources dégagées par ce système de production. Elle a aussi été un facteur déclenchant l'innovation chez les paysans, à la fin des années soixante, mais surtout lorsqu'ils sont redevenus pleinement maîtres de leur foncier avec le retrait de la société coloniale de la région dans les années 1970.

Les paysans ont alors progressivement développé un système d'innovation agroforestier basé sur trois pivots (Sibelet, 1995).

Le premier pivot est la conduite de la vache au piquet. Il y a une gestion plus intensive des terres et de la biomasse grâce à la stabulation des bovins sur des parcelles intensifiées cultivées en continu. Une plus grande production agricole sur ces parcelles proches du village a permis d'allonger les friches sur les parcelles éloignées. Le deuxième pivot est l'enclosure de parcelles individuelles avec une haie vive, composée en partie d'arbustes fourragers. Le troisième pivot est le changement des systèmes de cultures via le remplacement du riz par des tubercules, le développement des cultures pérennes (ylang-ylang et giroflier) et la plantation d'arbres en association avec des cultures vivrières.

Globalement, en vingt-cinq ans, le doublement de la population s'est accompagné d'un triplement de la production avec un système plus protecteur du milieu, autrement dit plus durable. Dans le même temps, les paysans ont profondément changé leurs systèmes de production mais pas forcément de la façon préconisée par les vulgarisateurs. Ils ont innové en combinant d'anciennes pratiques à des apports extérieurs, qu'ils ont parfois détournés de leur usage suggéré. Cette combinaison s'est effectuée par le liant que constitue le savoir paysan, en marge de l'accompagnement du système de vulgarisation.

...et pourtant l'image est restée figée

Les acteurs locaux du développement, tout au moins ceux issus du monde agricole, savent que le Niumakélé a développé des solutions face à la crise qui talonne la région.

Les paysans de Koni, région centrale d'Anjouan, ont puisé des idées chez leurs collègues du Niumakélé pour pratiquer de nouvelles techniques qui marquent déjà leurs propres terroirs (paysage bocager, cultures nouvelles...).

³ Termes du document préparatoire de l'atelier Cf. Gastellu 1995.

⁴ *Cananga odorata*, famille des Anonacées. Arbre cultivé pour ses fleurs dont on extrait une essence à parfum.

⁵ L'indépendance des Comores est survenue en 1975.

Dans le monde agricole comorien, le Niumakélé fait référence en matière de bocage et d'élevage.

Certains bovins du Niumakélé sont réputés grâce à une amélioration génétique qui a été accompagnée d'une meilleure alimentation fourragère. Cette réputation atteint la Grande-Comore, grâce au lait vendu jusqu'à Moroni.

Pourtant, l'opinion générale continue à véhiculer que le Niumakélé est la région la plus défavorisée des Comores. Et les experts de passage relayent et amplifient ce discours. Et l'opinion générale se conforte dans sa croyance en la voyant apparaître dans les rapports officiels. Et la boucle est bouclée. Pourquoi une telle permanence de cette idée reçue ? Pourquoi une telle inertie dans la perception du changement ?

S'interrogeant sur les « *milieux innovateurs* », D. Maillat (1995) considère « *deux caractéristiques générales à tous les milieux : la logique d'interaction qui est à l'oeuvre (c'est à dire le degré de coopération des agents en matière d'innovation) et la dynamique d'apprentissage (c'est à dire la capacité des acteurs du milieu à s'adapter et à mettre en oeuvre des solutions nouvelles)* ». A la lumière de ces définitions, la logique d'interaction et la dynamique d'apprentissage des projets de développement et des intervenants extérieurs apparaissent insuffisantes et en tout cas en deçà de celles démontrées par les paysans.

Pourquoi ?

A notre avis, deux raisons peuvent essentiellement expliquer ce décalage :

La première raison est la scission qui existe entre des ensembles dominés et dominants, laquelle conduit à l'ignorance ou à la négation des dynamiques et des logiques dominées. Ce sont tout d'abord des couples antagonistes et asymétriques classiques : sud/nord, rural/urbain, local/global, local/central... D'un point de vue scientifique, ce sont encore les antagonismes suivants : explicatif/descriptif et qualitatif/quantitatif.

Les exemples suivants illustrent ces antagonismes :

A Anjouan, une véritable scission ville-campagne existe. Les urbains sont plutôt issus des Arabes venus coloniser l'île à partir du X^{ème} siècle alors que les ruraux sont les descendants des premiers occupants de l'île et des esclaves importés d'Afrique. Un signe caractéristique de cette dichotomie est le fait qu'un notable d'un village n'est rien en ville.

Par ailleurs, l'Etat est faiblement représenté dans le milieu rural et quand il l'est, c'est en discordance avec les pouvoirs traditionnels locaux. Les chefs traditionnels exercent leurs prérogatives coutumières sans reconnaissance du pouvoir central ni des projets de développement. Les décideurs urbains et les intervenants extérieurs sont plus préoccupés par le pouvoir central et l'économie globale que par l'écoute des acteurs locaux.

D'autre part, la recherche est souvent productiviste, quantitative et descriptive plutôt que qualitative et explicative. Dans le cas du Niumakélé, les analyses historiques et prospectives se basent sur les résultats de la recherche agronomique pour constater que les paysans sont résistants aux changements. Les changements attendus sont ceux proposés par cette même recherche, indépendamment des dynamiques et changements endogènes, qui ne sont pas, eux, des objets de recherche. Il est en effet plus facile, car plus immédiat, de quantifier que de qualifier et de décrire que d'expliquer. Par ailleurs, la quantification entreprise est rarement celle des systèmes de production, mais celle du milieu contrôlé des essais en station.

Soulignons aussi l'importance des facteurs « temps » et « espace » qu'il n'est pas toujours facile d'apprécier à leur juste valeur. Les missions durent quelques semaines, les contrats d'expatriés quelques années, les projets de développement un peu plus longtemps encore, alors que les changements s'opèrent progressivement sur une génération. L'observation du

changement quant à elle, plutôt focalisée sur les changements exogènes, reste ponctuelle et localisée au réseau des stations et des essais chez des paysans élevés au rang de « pilotes ».

La recherche-action participative a changé beaucoup de choses dans cette approche, mais l'inertie méthodologique des projets de développement est grande. Toutefois et quelle que soit l'approche, il est nécessaire de rechercher le « où » et le « quand » du changement avant d'en expliquer le « comment » et éventuellement le « pourquoi ».

La deuxième raison du décalage entre la réalité évolutive et sa perception statique, est que les évaluations de situations sont faites à partir de modèles pré-établis. Deux exemples sont à cet égard démonstratifs.

Les développeurs (le BDPA⁶ dans le cas présent) avaient conçu des programmes pour installer des étables fumières dans un milieu où la vaine pâture et la divagation étaient la règle. Ils cherchaient à répondre à leur problématique au lieu d'accompagner les paysans dans la résolution des problèmes d'exploitation du milieu. A leur départ, les développeurs ont jugé leur action sans effet en constatant que les étables fumières n'avaient pas fait école. Cependant, dans le même temps et en périphérie des villages, dans des zones non touchées par la vulgarisation parce qu'éloignées des routes, les paysans développaient une autre forme de fertilisation bovine moins productive mais plus adaptée que l'étable fumière : la vache au piquet. Cette innovation se développait logiquement à partir des zones traditionnelles d'élevage, pourvu de points d'eau et de fourrages, sous une forme inattendue et dans des lieux hors champs de la recherche et de la vulgarisation. Dans ces conditions, où les *a priori* avaient tout balisé, comment le changement pouvait-il être analysé ?

Le même comportement a prévalu pour les plantations d'ylang-ylang. Une fois le foncier libéré par la société coloniale, après des années de revendication, les prévisions des experts se sont révélées exactes : les rendements, la production et les exportations se sont effondrés. En effet, dans une sorte de mouvement symbolique attestant du retour à la situation normale et pour affirmer leur maîtrise du foncier, les paysans incendièrent une partie des plantations qui désormais leur appartenaient. Ils replantèrent aussitôt les mêmes arbres, mais pas en ligne, pas à la même densité et en cultures associées, donnant naissance à un système répondant à leurs besoins monétaires et alimentaires, globalement plus performant que le système colonial que les experts voulaient préserver.

On voit là combien des évaluations selon les modèles pré-établis « étables fumières » et « plantations coloniales » peuvent être limitantes, car elles excluent de leur champ la logique d'interaction et la dynamique d'apprentissage nécessaires au développement des milieux innovateurs. Les développeurs étaient alors dans une « culture⁷ de résultat », correspondant à une « économie de programme » plutôt que dans une « culture de processus » (Plassard, 1987), où ils auraient vu les innovations paysannes et auraient pu les accompagner.

Enfin, mener son analyse à partir de symboles invariants, dans un monde qui pourtant bouge, aboutit à une vision globale figée.

Après une absence de cinq ans, nous avons pu retourner en 1995 dans le Niumakélé et constater que le processus analysé en 1990 (Sibelet, Divonne, 1990) avait encore pris de l'ampleur. Il était visible que le paysage avait évolué : le bocage s'était renforcé et étendu.

Nous y avons rencontré un expert, en mission courte, relayant le discours maintes fois entendu sur « la région la plus défavorisée des Comores, en régression depuis au moins deux décennies... » ; et comme preuve de citer ses sources dans « les dires de gens de la capitale

⁶ Bureau pour le Développement de la Production Agricole.

⁷ Au sens de système culturel.

d'Anjouan et principalement d'expatriés » et de décrire « *l'habillement misérable des Niimakéléens* ». Or, à la campagne on se rend aux champs en vêtements de fortune et on réserve ses plus beaux atours pour les fêtes ou pour aller en ville.

Hirschman (1968) parle de signes persistants, alors que tout change et qui font dire que rien n'a changé. Il attribue à ces signes un « *arôme de retard* ». « (...) *les difficultés particulières pour percevoir un changement en train de se faire font qu'on laisse passer à coup sûr beaucoup de possibilités d'accélérer ce changement et de profiter des occasions qui se présentent. Les obstacles à la perception du changement se convertissent alors en un important obstacle au changement lui-même.* » (Hirschman ; 1968)

Que faire ?

Il faut faire de la recherche-action, certes. Mais il faut aussi faire de l'épistémologie et s'interroger sur la validité méthodologique de nos démarches de recherche et de nos pratiques de développement sans craindre de réaffirmer des vérités premières toujours bonnes à répéter⁸, compte tenu de la difficulté de la recherche à capitaliser les connaissances en sciences sociales.

En 1946, Y.M. Goblet écrivait : « *Depuis cinq siècles qu'il y a des navigateurs qui font le périple de l'Afrique, depuis presque autant qu'il y a des explorateurs qui en percent les ténèbres, (...) l'Afrique « vraie » reste peut-être encore à découvrir. L'Afrique « vraie », celle qui pensait et travaillait, qui avait ses religions et ses empires depuis des millénaires quand nos cartes trouées d'espaces vides ignoraient encore les sources du Nil et le cours du Niger. Aussi la géographie humaine a-t-elle là un champ de découvertes à proposer à ses chercheurs pendant au moins une génération - surtout dans l'Afrique noire.*

Or cette Afrique-là, l'Afrique « vraie » (...) disparaît trop souvent dans certains projets de mise en valeur qui suggèrent des industries jeunes mais oublient les économies traditionnelles. C'est que, pour la connaître, il faut de longues recherches, beaucoup de travail désintéressé, autant de sens de l'humain que de méthode scientifique. Surtout, il faut aimer l'Afrique. »

Par ailleurs, K. Popper (1985) nous rappelle que « *le critère de la scientificité d'une théorie réside dans la possibilité de l'invalider, de la réfuter ou encore de la tester* ». « *Pour rechercher la vérité, la meilleure méthode consiste peut-être à commencer par soumettre à la critique nos croyances les plus chères.* »

Et pour aller au bout d'une démarche scientifique, ne faut-il pas non plus s'interroger, en tant que chercheurs ou développeurs, sur nos stratégies personnelles et celles de nos institutions et sur leurs influences sur les méthodes et les résultats ? « *Tenter de bénéficier le plus possible des avantages financiers ou matériels qu'offre un projet en donnant le minimum en contrepartie n'a rien de surprenant* ». Tel « *l'agent de développement local (...) lorsqu'il tente de récupérer à son usage personnel la mobyette du projet qui l'emploie. Et l'expert avec ses per-diem, ou le coopérant avec ses avantages financiers, ne font pas autrement* » (Olivier de Sardan, 1990, b). Au-delà de ce matérialisme qui n'est pas la règle, nous voulons surtout attirer l'attention sur les risques d'une recherche et d'un développement « faire-valoir » quand les résultats sont utilisés, indépendamment de leur pertinence, non pas de manière désintéressée en direction des publics concernés, mais pour la valorisation des individus et des institutions.

⁸ Sans pour autant en faire des « nouveautés intellectuelles », comme le dénonce Olivier de Sardan (1990, a).

Faute d'épuiser le sujet, nous nous limiterons à proposer un fil conducteur méthodologique : croiser, inverser et élargir les regards.

Croiser les regards

Dans le Niumakélé, l'agronomie a permis non seulement de mettre en lumière les transformations de l'agriculture mais aussi d'en quantifier les impacts. Le nouveau système est à la fois plus performant en termes de production calorique et plus efficace en termes de protection de l'environnement. Le bocage mis en place participe à la lutte anti-érosive de sols généralement pentus et fragiles. La sociologie a, quant à elle, permis d'analyser les relations entre l'activité agricole -et plus largement économique-, les statuts sociaux et les stratégies des acteurs locaux. Par ailleurs, le changement étant un processus plutôt qu'un phénomène ponctuel, l'histoire et la géographie ont permis d'en remonter le cours pour en trouver les sources dans le temps et dans l'espace.

Croiser les regards ne veut pas dire qu'il faille que chacun épouse plusieurs disciplines : il s'agit d'entrer dans un dialogue avec d'autres disciplines et d'autres acteurs pour mieux confronter ses approches. Ceci implique aussi d'accepter des pas de temps différents de recherches et d'actions, car les rythmes des sociologues ne sont pas ceux des agronomes, les rythmes des projets ne sont pas ceux des innovations et les rythmes des intervenants extérieurs ne sont pas ceux des acteurs locaux.

Inverser les regards

La participation des acteurs locaux à la définition des programmes de recherche et de développement n'est plus une nouveauté intellectuelle. Et pourtant, « *le monde du développement (c'est à dire celui des « développeurs ») est fondé sur une très prégnante « idéologie du progrès » (souvent associée à des postulats moraux, en particulier chez les acteurs « de terrain » : il s'agit d'oeuvrer « pour le bien » des autres).* » (Olivier de Sardan, 1990, b). Sans populisme idéologique ni militantisme, il s'agit de permettre aux groupes sociaux de participer aux choix qui les concernent (plutôt que de les subir) et d'influer sur leur devenir. Il est donc nécessaire d'inverser les regards et de donner aussi la parole aux acteurs. Les cadres locaux ayant une origine, une formation ou un parcours leur permettant de partir des réalités locales en laissant les modèles dominants et urbains à leur place, sont précieux⁹.

Inverser les regards, c'est aussi travailler sur les représentations que le monde rural donne de lui-même et sur le regard que la campagne porte sur la campagne, car l'image du monde rural est aussi véhiculée par les ruraux eux-mêmes.

Élargir les regards

Le monde rural est aussi un monde « *confronté à d'autres logiques économiques* »¹⁰. En effet, l'agriculture, même si elle est majoritairement vivrière, est en lien avec le marché international par des productions de forte valeur. La vanille, le girofle et l'ylang-ylang constituent 99% des exportations en valeur. Les cours mondiaux de ces productions ont donc une influence dans l'agriculture comorienne. Les importations d'aliments (dont la moitié en riz) représentent 45% du total des importations en valeur.

⁹ Dans le cas présent, se référer à l'expérience de S. Mahamoudou (1992).

¹⁰ Termes du document préparatoire de l'atelier Cf. Gastellu 1995.

L'émigration nationale et internationale est aussi créatrice de nouveaux liens et flux entre les milieux ruraux et urbains, entre les différentes îles ainsi qu'entre l'étranger, principalement la France et les Comores...

Elargir les regards c'est aussi savoir passer de l'exploitation à la famille. Il faut tenir compte des arbitrages qui s'imposent aux acteurs, au sein même d'une exploitation familiale, par rapport à des préoccupations non agricoles telles que la santé, l'éducation des enfants, le salariat extra-agricole... Chauveau (1996) parle d' « *arbitrage entre les fonctions de production, de consommation, d'accumulation et de transmission du patrimoine (...) mais aussi [des] arbitrages entre les objectifs et les anticipations différentes des chefs d'exploitation, des femmes, des dépendants familiaux ou (...) des travailleurs non familiaux.* ». En effet, l'exploitation n'est pas « *une entité discrète ayant sa cohérence propre* » (Chauveau, 1996). Elle ne réagit pas face au milieu extérieur « *comme un seul homme* ». Pour ces raisons, les processus d'innovation ont été analysés à différentes échelles spatiales : région, village, terroir, exploitation familiale, parcelle.

Elargir les regards consiste à ne plus regarder « *par le petit bout de la lorgnette* » et à dépasser les approches normatives. Il s'agit de décloisonner les approches sectorielles et de rechercher les complémentarités entre le « *local* », le « *central* » et le « *global* ».

Pour une meilleure hiérarchisation des actions, il s'agit aussi de rechercher les complémentarités entre différents pas de temps et différentes échelles spatiales d'observations et d'évaluations.

Conclusion

Le Niumakélé est un exemple de révolution « *doublement verte* » où l'on voit qu'une situation considérée comme catastrophique n'a pas été irréversible. L'augmentation de production s'est accompagnée d'une plus grande préservation de l'environnement.

Ce constat ne doit pas se figer en optimisme naïf pour se débarrasser du problème en considérant que le génie paysan suffira à surmonter les défis qui lui sont imposés. Bien au contraire, des limites existent face à l'incessante augmentation de la population, défi majeur pour de nombreux pays du Sud.

Face à la diversité et à la complexité des pratiques paysannes, des systèmes de production et des processus de changement, la recherche et le développement ne peuvent être monolithiques mais doivent tendre vers une approche pluridisciplinaire, pragmatique et non normative, avec et pour leurs publics, c'est à dire les acteurs locaux.

Le fait de reconnaître que ces acteurs locaux sont au centre des processus de changement et de développement est riche d'enseignements et appelle à croiser, inverser et élargir les regards dans une collaboration entre chercheurs, développeurs et acteurs locaux, contre des approches « *faire-valoir* » et pour répondre aux attentes des populations concernées.

Et enfin, pour aller contre les idées reçues et contre la pesanteur et l'inertie des ensembles dominants, n'oublions pas que la réalité est aussi produite par le regard que l'on porte sur elle.

Bibliographie

Chauveau J.-P., 1996, L'analyse socio-économique de l'interaction homme, société et milieu, Actes du séminaire fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides, CIRAD / Ministère de la coopération, collection colloques, Montpellier, France, pp. 557-562.

Gastellu J.-M., 1995, La ruralité dans les pays du sud à le fin du XXème siècle, ORSTOM, Montpellier, France, 3 p.

Goblet Y.-M., 1946, L'Afrique « Vraie », Le monde du 14 août 1946, Paris, France.

Hirschman A. O., 1968, Obstacles à la perception de changement dans les pays sous-développés, Sociologie du travail, n° 4, pp. 353-361.

Mahamoudou S., 1992, Dynamique d'embocagement dans la zone de Koni (Anjouan - Comores). Analyse du processus et propositions pour son renforcement, PADR / EITARC / GRET, Comores/France, 91 p.

Maillat D., 1995, Les milieux innovateurs, Sciences humaines, Hors série n° 8 février-mars 1995, Auxerre, France, pp. 41-42.

Plassard F. (dir.), 1987, Le projet du développement local dans la mutation économique et culturelle des sociétés industrialisées : pour un nouveau mode de pensée, 77 p.

Olivier de Sardan J.-P., (1990, a), Populisme développementiste et populisme en sciences sociales, action, connaissance», Cahiers d'Etudes africaines, 120, XXX-4, France, pp. 475-492.

Olivier de Sardan J.-P., (1990, b), Sociétés et développement, Sociétés, Développement et Santé, Universités Francophones, UREF, Ellipses, France, 10 p.

Popper K., 1985, Conjectures et réfutations ; la croissance du savoir scientifique, Payot.

Sibelet N., 1995, L'innovation en milieu paysan ou la capacité des acteurs locaux à innover en présence d'intervenants extérieurs, Nouvelles pratiques de fertilisation et mise en bocage dans le Niumakélé (Anjouan, Comores), Thèse de doctorat, INA-Paris-Grignon, France, 261 p + biblio 25p. + annexes.

Sibelet N., Divonne (de) Ph., 1990, Le paysan du Niumakélé, la vache et l'arbre. Etude d'une réponse à une crise économique par intensification agricole spontanée, CRD Anjouan, Comores, 147 p.

La mare de Tin Aouker en territoire Tamacheq (Mali)

(Article paru dans la Lettre du Réseau *Recherche Développement*, n°21 Août 1994 : 5-6.)

Marilou Mathieu, Anthropologue, Consultante. Bamako, Mali.

1. Sécuriser le maraîchage ou l'abreuvement du bétail ?

La logique des interventions de développement contredit souvent les logiques locales d'exploitation du milieu. La confrontation est encore plus criante en milieu pastoral, où la mobilisation, la diversité des droits d'usage sur l'espace gérés par des alliances entre clans et familles sont la règle. A les négliger, ne risque-t-on pas de susciter des conflits fonciers ? Ou que le véritable intérêt des populations soit autre chose que leur « demande » ?

Au Nord du Mali, sur le fleuve Niger, les effets pervers de l'aménagement des périmètres et de l'installation de systèmes d'irrigation sont désormais connus. En attribuant des droits d'exploitation à des individus ou des groupes identifiés comme « bénéficiaires », les projets de développement et l'administration provoquent une spécialisation de l'usage de la terre, qui va à l'encontre de la diversité des droits traditionnels d'usages (zones inondables, couloirs de passage du bétail, etc.). La spoliation d'un certain nombre d'ayants droits est à l'origine de multiples conflits.

Les techniciens du développement le savent bien, mais ils semblent davantage préoccupés à en résoudre les effets secondaires, plutôt qu'attachés à les prévenir ou les empêcher.

1.1. Des droits diversifiés pour tous

Dans toute la zone pastorale, les périmètres maraîchers sont apparus comme une alternative à la sécheresse et à la défaillance de l'agriculture pluviale. Largement promulgués dès 1987, ils étaient supposés sécuriser la production et enrichir l'alimentation.

Mais les zones favorables au maraîchage irrigué (une bonne terre, de l'eau de surface et souterraine en quantité suffisante, facile d'accès, qui dure jusqu'à fin février-début mars, quand la majorité des points d'eau sont déjà taris) sont aussi celles qui garantissent aux éleveurs des possibilités d'abreuvement de leurs troupeaux tard dans la saison sèche. Ces zones sont naturellement très convoitées. Y avoir accès est un enjeu de pouvoir autant qu'économique.

En zone pastorale, il n'existe aucun point d'eau, aucun lieu de passage ou aire de pâturage qui ne fasse l'objet de droits d'usage. Leurs différentes formes d'exploitation, leur succession dans le temps, sont prédéfinies et sont contrôlées par des groupes précis. Ces règles d'usage sont connues de ceux qui en sont les bénéficiaires autorisés tout autant que des autres.

Les diverses formes d'exploitation d'un espace pastoral ne sont pas automatiquement réservées aux familles qui y sont recensées (et auxquelles l'administration reconnaît par principe un droit sur la terre). Les choses sont plus complexes mais aussi plus logiques : l'exploitation des pâturages et des points d'eau est étroitement liée aux besoins spécifiques des différentes catégories de troupeaux et adaptée au fur et à mesure de l'avancée en saison sèche.

Au Mali, la traversée du fleuve par les bovins peulhs est un événement célèbre. Mais on parle beaucoup plus rarement des troupeaux qui ne passent jamais le fleuve et dont les

besoins doivent être entièrement satisfaits à travers les déplacements entre la rive et les pâturages intérieurs.

1.2. La mare, une monnaie d'échange traditionnelle

A l'amorce de la décrue, les Tamacheq de Tin Aouker font entrer leurs bêtes dans les bourgoutières des agriculteurs songhaï de Forgho et Amakouladji. C'est pour eux une nécessité absolue. Mais les Songhaï de ces villages ont eux-mêmes besoin de faire monter leurs troupeaux (de plus en plus nombreux, sinon majoritaires) en zone pastorale, quand les rives du fleuve sont livrées aux cultures, alors que les bonnes mares de l'intérieur offrent eau et fourrage.

La mare de Tin Aouker, à cette période de l'année (quand nombre d'actions visent à implanter des zones de maraîchage...) devient alors une monnaie d'échange, la contrepartie indispensable au droit de séjour des troupeaux Tamacheq dans les bourgoutières Songhaï.

De tels échanges ne se font pas de façon hasardeuse ou occasionnelle. Ils sont le produit d'engagements mutuels, ancestraux, entre certaines familles, certaines lignées généalogiques, en interdépendance spatiale pour leur survie économique.

Cette logique de la mobilité n'est guère familière aux techniciens, mais il faut bien reconnaître que les solutions « modernes » qu'ils ont proposées sont jusqu'à présent trop partielles, trop localisées, pour offrir une alternative viable.

Alors qu'eux-mêmes ont un besoin absolu d'accéder aux bourgoutières des Songhaï, comment les Tamacheq de Tin Aouker pourraient-ils interdire aux animaux de Forgho et d'Amakouladji, de s'abreuver aux mares de sécurité dont ils leur ont depuis toujours garanti l'accès de février à avril ? D'autant que cette relation particulière d'échange leur permet de troquer la plus grande partie de leur production de sorgho de décrue (*bargalos* dit « *de Djébock* »), très prisé par les sédentaires, contre le mil et le riz qu'ils préfèrent !

1.3. Ne s'aventurer qu'avec précautions en zone pastorale

Cultiver eux-mêmes quelques légumes pour les consommer (alors que l'essentiel de leur alimentation continue à reposer sur le lait et le petit mil) est-il vraiment un avantage suffisant, aux yeux des Tamacheq, pour couvrir cette mare de maraîchage et rompre l'alliance avec les Songhaï ?

Alors pourquoi la terre de Balboussié (qui est la « réserve » pour l'abreuvement tardif de la mare de Tin Aouker) a-t-elle été aménagée en périmètre maraîcher « à la demande » des populations du site ? Si l'intérêt des Tamacheq pour le maraîchage n'est pas si net, si la mise en culture de la mare comporte de telles contraintes, pourquoi ont-ils accepté, ou même demandé, que le site soit clôturé, l'accès à l'eau sécurisé par des puisards améliorés puis des puits ? Il faut sans doute préciser que, dès l'arrivée des premiers troupeaux, le bétail est entré dans les jardins, a détruit les clôtures et les cultures, déjà presque à maturité. Et que personne ne s'en est plaint, que personne n'a cherché à empêcher cette intrusion, que les sanctions décidées sous la pression du projet n'ont jamais été appliquées.

Finalement, une fois la clôture disparue, l'aménagement a en réalité sécurisé l'abreuvement... au profit des Tamacheq comme des Songhaï. Que visait donc « la demande » des populations ? Des puits pastoraux là où les projets n'en prévoyaient pas ? Utiliser les moyens des projets disponibles même s'ils ne correspondaient pas intégralement aux besoins, dans la limite de ce qu'ils offraient d'intéressant ?

D'évidence les enjeux ne sont pas là où les projets les placent. Ces derniers ne sont pas assez attentifs aux règles qui organisent un précaire mais encore efficace équilibre économique. L'irrigation enferme la population dans des limites spatiales qui en réalité ne

sont pas intégralement à sa disposition. Elle s'appuie sur la règle du droit de propriété, là où divers droits d'usages sont en vigueur. Peut-on s'étonner alors qu'elle soit utilisée pour satisfaire des attentes toutes autres que celles exprimées par la « demande » des populations ? Si l'irrigation est de toutes façons une affaire compliquée, il y a lieu de prendre encore plus de précautions avant de s'aventurer en zone pastorale.

Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale

Alain Karsenty*et Jérôme Marie**

*CIRAD-GREEN-Forêt, BP 5035, 34032 Montpellier Cedex

**Université PARIS-NORD, Département de Géographie, 93430 Villetaneuse

Dans les pays du Nord les espaces sont, de façon très générale, affectés, ordonnés, spécialisés. En Afrique, notamment dans sa partie sub-saharienne, la gestion de l'environnement doit se faire en l'absence quasi générale de cadastre et avec une marchandisation imparfaite de la terre¹. Là, l'enchevêtrement des droits d'usage, la polyvalence des lieux, la complémentarité des usages marquent fortement l'utilisation des terres. Les raisons tiennent autant à l'interdépendance des groupes sociaux qu'au besoin de sécurité des acteurs, qui mettent en oeuvre des stratégies complexes visant à minimiser les risques. Cela rend peu lisibles les pratiques spatiales des sociétés pratiquant l'agriculture itinérante sur brûlis ou le pastoralisme extensif, pour ne prendre que ces deux exemples : sociétés forestières d'un côté, sociétés pastorales sahéliennes de l'autre. Ce désordre apparent est tenu pour responsable de gaspillage de l'espace et/ou des ressources naturelles, et conduit à des tentatives de "mise en ordre". Les organismes internationaux de développement proposent une gestion de l'environnement fondée sur une affectation exclusive des espaces à des usages définis. Que l'outil s'appelle plan d'affectation des terres ou plan de zonage, cette approche vise à ordonner les espaces selon une logique géométrique qui, dans l'idéal, irait du territoire national à la parcelle. Les gouvernements, les institutions de développement et les bailleurs de fonds, espèrent ainsi créer une dynamique de développement durable, contrôlée et ordonnancée : vision géométrique de l'espace à laquelle fait écho une vision hiérarchisée de la société qui vise davantage, semble-t-il, à instituer un contrôle des hommes par celui du territoire qu'à promouvoir une gestion durable de l'environnement au contenu incertain.

I. Des représentations contradictoires

L'idéologie de "développement-conservation" se présente d'abord comme un mode de gestion de l'espace fondé sur un certain nombre de principes parmi lesquels la "vocation" des espaces occupe une place particulière. On ne débattera pas ici des méthodes qui conduisent à "évaluer" la vocation des espaces, mais seulement des implications d'une représentation du développement fondée sur la spécialisation des espaces et la séparation radicale des usages et des activités humaines. Les écosystèmes forestiers, où les gouvernements tentent de conjuguer production et conservation, sont, avant même d'être l'enjeu de conflits d'intérêts, des lieux exacerbés de conflits de représentations entre les gestionnaires étatiques et les populations locales. En première analyse, on peut "lire" ces conflits à travers les différences des logiques d'inscription dans l'espace des "modernes" et des sociétés de la forêt.

(Tableau 1) Représentations "modernes" du territoire et logiques locales d'inscription dans l'espace

	Représentations "modernes"	Logiques locales
Principe structurant	Territoire (rapport au foncier)	Échanges sociaux inscrits dans des espaces (rapport aux hommes et à l'invisible)
Cadre de spatialisation	Géométrique	En réseau et espaces entrelacés
Logique cognitive	Limites	Lieux
Logique d'affectation	Spécialisation	Polyvalence
Logique économique	Maximisation	Minimax(*)
Logique juridique	Propriété	Patrimoine

(*) Minimisation du gain maximum obtenu dans une activité économique.

¹Sur cette notion de marchandisation imparfaite de la terre, cf. Le Roy E. (1995).

La territorialité, principe structurant des représentations des "modernes"

Dans les représentations modernes, l'espace est appréhendé d'abord comme un territoire. En Europe occidentale, l'État s'est constitué sur la base d'un monopole territorial émergeant progressivement des conflits récurrents avec les seigneurs féodaux. La puissance étatique en cours de formation réduit les pouvoirs des seigneurs féodaux en leur disputant les allégeances des groupes et des individus. En France, notamment, pour Norbert Élias (1975), le mécanisme de construction du monopole territorial a été exemplaire. Le pouvoir royal s'est transformé et renforcé en détournant les rapports d'allégeance personnels propres au féodalisme en domination territoriale. Ce qui fonde donc le "principe de territorialité" selon Bertrand Badie (1995, p. 12), c'est que le pouvoir politique s'exerce non pas à travers le contrôle direct des hommes et des groupes, mais par la médiation du sol. B. Badie rappelle que le principe de territorialité n'est "qu'une invention parmi d'autres", qui a coexisté et coexiste encore avec d'autres principes d'inscription dans l'espace : outre l'ordre de la féodalité, dissocié dans son essence du principe territorial de par le rapport d' "union personnelle" (Élias), il y a celui de la Cité, conduisant à la fragmentation particulariste et communautaire des espaces, celui de l'Empire, dynamique et mobile, "qui se reconnaît tout juste des limes, sans s'accommoder de la notion de frontières" (Badie, p. 21).

L'identification du pouvoir au monopole territorial s'est poursuivie avec l'idéal moderne de l'État-Nation. La révolution française et le Code Civil vont affirmer l'importance de la représentation territoriale en accordant la priorité au droit attaché au sol, qui devient le mode dominant des usages de l'espace, en rupture avec les conceptions précédentes qui admettaient la superposition et la succession de droits exercés sur un espace (Comby, 1989). Moyen d'affirmer la "propriété utile" face aux anciens droits féodaux et à l'arbitraire royal, la propriété foncière entendue comme droit exclusif d'un sujet de droit privé sur une portion de territoire, sacralisée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen ("droit inviolable et sacré"), est devenue le prisme de lecture des hommes à l'espace en donnant la priorité à un ayant droit particulier, le propriétaire du sol, sur les autres usagers du même espace.

Les logiques topocentriques des sociétés rurales africaines face aux représentations géométriques

Dans la majeure partie des zones rurales africaines, et particulièrement les zones pastorales et forestières, le rapport des communautés rurales à l'espace est un rapport social d'une autre nature que le rapport des modernes au territoire. L'espace n'est pas un bien, mais le siège de forces invisibles que l'on doit se concilier avant de l'investir. D'où l'importance des médiateurs, qu'on nomme parfois les "maîtres de terre", entre les hommes et ces forces invisibles, ou les rituels collectifs menés avant les grandes chasses effectuées en groupe (Laburthe-Tolra, 1981). Le rapport à l'espace n'est jamais un rapport direct, il dépend d'une médiation, celle de la communauté, et est étroitement lié au statut social de l'individu défini par sa position dans le groupe qui, seul, a les moyens de contrôler cet espace (Verdier, 1986). Dans ces sociétés où la terre n'est pas un bien marchand, C. Coquery-Vidrovitch (1982) remarquait que la caractéristique n'est pas tant le lien territorial, que le lien lignager fondé sur les hommes, ou le lien personnel de clientèle :

"(...) la caractéristique des relations lignagères est qu'elles reposent sur les hommes non sur la terre ; donc l'élasticité du territoire est fonction des dimensions lignagères : les limites en sont floues et changeantes, variant au gré des déplacements géographiques. D'où le caractère relatif et secondaire du territorial dans la définition de l'ensemble politique" (p. 67).

En milieu forestier, les différentes populations se situent dans l'espace à partir de réseaux de pistes, support de différentes activités et de repères topocentriques². Au contraire, ce qui fonde la connaissance d'un espace dans les représentations modernes c'est la connaissance des limites de cet espace, qui permet de le classer et éventuellement de l'affecter. Les "modernes" se situent donc dans l'espace à partir de repères géométriques issus de la représentation cartographique, de la possibilité technique de se positionner à partir des lignes perpendiculaires que sont la latitude et la longitude. À l'opposé, dans nombre de sociétés rurales et plus particulièrement dans les sociétés forestières, la connaissance d'un espace passe par celle des lieux. Ce sont ces lieux (clairières, anciens champs, mares, arbres, etc.) qui structurent un espace ouvert, l'«ailleurs» est rarement dans des limites introuvables (sauf peut-être en lisière de la forêt) mais dans la distance aux lieux habituels de vie et d'activité.

² Sur les conceptions indigènes de l'espace et les logiques topocentriques, voir P. Bohannan (1963) et E. Le Roy (1991a, p. 314).

Espaces instrumentalisés et espaces polyvalents

L'ordre moderne, qui se présente sous le nom d'aménagement (du territoire), affecte l'espace à des usages spécialisés, avant de l'affecter ensuite à des sujets de droit. À partir d'une spécialisation progressive et spontanée du territoire avec l'approfondissement des courants d'échange au cours des siècles en Occident, les modèles de la division industrielle du travail ont été appliqués aux espaces. Dans les sociétés rurales des pays du Sud, le trait dominant est la polyvalence des espaces qui correspond à celle des activités, aux exigences de sécurité alimentaire et à la diversité sociale qui est le véritable garant de l'échange.

Dans les espaces spécialisés et aménagés, la logique économique dominante est celle de la maximisation. Cette spécialisation correspond précisément au besoin de réduire le plus possible les contraintes de ce processus. Les objectifs sont clairement assignés pour chaque portion d'espace : soit la maximisation de la production de biomasse ligneuse (forêt de production), soit de biodiversité (aires protégées), soit de produit agricole (périmètres agricole). Les populations locales sont censées se retrouver dans la logique de maximisation qui leur ouvre des opportunités inédites d'enrichissement.

Or, dans les sociétés forestières, l'accumulation individuelle est souvent vécue comme un jeu à sommes nulles dont la transgression menacerait l'ordre communautaire, condition de l'existence de ses membres. Les stratégies d'accumulation qui conduisent à des différenciations dans le groupe sont risquées, et la sorcellerie est souvent le mode de sanction des tentatives d'autonomie économique et sociale (Geschière, 1995). Les logiques de maximisation ne sont viables qu'à l'extérieur de la société locale, c'est-à-dire en ville ou à l'interface des deux mondes. Au sein de la société, ce serait plutôt des comportements de minimisation des gains maximum, de "minimax" pour reprendre une figure de la théorie des jeux, à l'image d'un joueur de roulette qui miserait sur le rouge ou le noir pour un gain minimum, et non sur les numéros susceptibles d'apporter brusquement une grosse masse d'argent pour un risque maximum. Dans les sociétés de la forêt, les activités permettant des gains importants ne sont pas écartées, mais leur exercice est encadré par des pratiques de redistribution et l'innovation tournée vers l'augmentation de la production reste peu prise.

Propriété et patrimoine

Le rapport juridique autour duquel s'organise le rapport des hommes "modernes" à l'espace est celui de la propriété. Ce type de rapport n'a pas d'équivalent en tant que rapport juridique dans les sociétés coutumières, puisque c'est la conception même d'un droit autonome des autres formes de régulation sociale qui est impensable dans les sociétés rurales africaines (Alliot, 1980). Néanmoins, on peut tenter de trouver des concepts issus directement des représentations juridiques modernes qui rendent compte, dans le langage du droit, des relations qu'entretiennent les hommes et le milieu qu'ils utilisent, en référence à la notion de propriété. Si l'on reprend l'analyse de G. Madjarian (1991), la distinction propriété - patrimoine renvoie au caractère fondamentalement différent des deux notions qui se concrétise dans le droit de disposer, d'aliéner. L'*abusus* qui fait partie du triptyque si souvent cité des attributs de la propriété signifie donner aux biens toute affectation possible en fonction de sa seule volonté. Le titulaire du droit de propriété est un individu autonome, sans obligation vis-à-vis du passé comme du futur. Il est doté d'un pouvoir formel absolu sur les biens là où le titulaire d'un patrimoine n'a que des pouvoirs limités, en raison de la pré-affectation de ces biens.

Un patrimoine est fait d'obligations envers l'ensemble de ses titulaires, c'est à dire tant les générations passées que celles à venir. En ce sens il est intimement lié à l'identité de ses titulaires dont il est une composante essentielle. Le tableau ci-dessous, inspiré par l'ouvrage de G. Madjarian, résume les principaux traits distinctifs des deux notions :

(Tableau 2) Traits distinctifs de la notion de patrimoine comparée à la propriété

Patrimoine	Propriété
Prédestination des biens (obligations d'usages)	Mobilité des biens (marché foncier)
Valeur d'usage inscrite dans le temps traversé	Valeur marchande. inscrite dans le présent
Obligations du titulaire	Droit du titulaire
Constitutive de l'identité du titulaire	Impersonnelle

II. Logiques d'État et logiques locales dans les forêts de l'Est-Cameroun

Espaces, lieux, terroirs et finages : quelques conventions conceptuelles

La clarification des mots employés pour nommer les choses est d'autant plus nécessaire que les dénominations administratives se superposent facilement aux conventions scientifiques élaborées par les géographes pour mener les études rurales. Les enjeux associés à la manière dont les choses sont nommées sont donc très importants pour les acteurs locaux.

Si on se réfère aux définitions proposées par Brunet *et al* (1992), « l'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés ». L'élément de base de l'espace géographique est le *lieu*, point de l'étendue. Et les lieux sont liés entre eux par des réseaux. Quant au finage il renvoie à l'étendue de terre appropriée et plus ou moins complètement exploitée par une communauté agricole³.

Introduisons deux remarques. Le sens du terme "approprié" est directement lié aux représentations et aux normes juridiques qui dominent la société. É. Le Roy (1991b, pp. 30-31) distingue deux significations différentes de la notion d'appropriation foncière. Dans la conception "moderne" européenne, il s'agit d'affecter la propriété d'un bien à un sujet de droit. Dans les conceptions africaines "traditionnelles" la notion d'appropriation recouvre l'affectation de la terre à des usages (et des usagers) différents. Dans ce contexte, l'étendue, support de plusieurs usages correspond bien à des espaces superposés et enchevêtrés. La conception africaine traditionnelle se rapprocherait donc de la première définition, didactique, de l'appropriation que donne le dictionnaire Robert : "action d'approprier, de rendre propre à un usage".

La seconde remarque se rapporte à l'utilisation des mots *terroir* et *finage*. Selon le texte "Gromatici Veteres" du VI^e siècle (Ravenne) qui est une compilation de textes allant du I^{er} au V^e siècle, les Romains appelaient *Finus*, qu'on peut traduire par finage, l'ensemble des terres d'une communauté sur laquelle on paie l'impôt. Mais le *Finus* se compose de deux parties :

- l'*Occupatus*, qui est la partie défrichée et divisée en lots géométriques qui sont assignés ;
- l'*Arcifinus*, qui désigne les terres "dans l'espoir d'une culture". Il s'agit donc de réserves foncières, qui peuvent porter des bois et des pâturages, et sur lesquels peuvent s'exercer des droits d'usage. *Arcifinus* est une partie de *Finus*, composée de terres en friches non bornées ou bornées globalement, *Arc* ayant en latin le sens de *limites sans bornage* qui renvoie à l'idée de confins, ces portions d'espace éloignées d'un centre, là où les usages d'une communauté s'affaiblissent au profit d'une autre.

Ce détour par l'étymologie permet de mieux cerner le sens que peut recouvrir la notion de "finages villageois" en forêt camerounaise, en référence à la double dimension de l'*Occupatus*, les champs et les jachères appropriées par les groupes familiaux intra-villageois (le bornage en moins), et de l'*Arcifinus*, espace sans limites précises, suivant une représentation topocentrique où proximité et éloignement des lieux d'habitation sont les références dominantes.

Une tradition des études agraires africanistes a utilisé le terme de *terroir*, qui au sens strict est un *lieu* défini par des qualités physiques particulières (pente, exposition, nature du sol, etc.), en lieu et place de celui de finage, faute sans doute de pouvoir assigner aux différents espaces les limites précises qui prévalent dans les sociétés modernes. Généralement, on entend par *terroir* l'ensemble des terres cultivées (ce qui inclut donc les jachères) détenues par une communauté. Entre cette définition ambiguë du *terroir* et la conception topocentrique du finage de sociétés dépendant de ressources mobiles ou dispersées, peuvent se glisser tous les éléments d'un "choc de cultures". La notion de "terroir" peut cependant nous être utile pour évoquer la portion du finage correspondant à l'*Occupatus*, là où les logiques d'appropriation du sol sont dominantes.

L'intervention de l'État dans l'affectation des espaces au Cameroun

Sous la pression des bailleurs de fonds, l'État camerounais s'est doté d'un nouveau code forestier. Une grande partie des forêts du Cameroun devrait changer de statut. Elles se répartiraient entre domaine forestier permanent et domaine forestier non permanent, ce que résume le tableau suivant :

³ On indiquera aussi la définition d'Henri Mendras (1976, p. 33), "Le terme de finage désigne l'espace occupé et "juridiquement" possédé par une collectivité, quel qu'en soit le mode d'appropriation" (souligné par nous).

(Tableau 3) Classification des forêts suivant la loi camerounaise (Loi 94/01 du 20 janvier 1994).

Vocation issue des objectifs d'aménagement du territoire (zonage)	DOMAINE FORESTIER PERMANENT (forêts classées)		FORETS NON PERMANENTES	
	FORÊTS DOMANIALES	FORÊTS COMMUNALES	FORÊTS COMMUNAUTAIRES	AUTRES FORÊTS
Dénomination administrative	(domaine privé de l'État)	(domaine privé de la commune)	(démembrement du domaine national)	(domaine national, forêts des particuliers)
Statut juridique	forêt de production, forêt de protection, etc.	forêt de production, forêt de protection, etc.	cogestion villages-service forestier	espaces affectés (propriétés privées) ou en attente d'affectation

Le domaine forestier national serait donc dorénavant constitué de deux catégories de forêts :

- les *forêts permanentes* qui sont des terres définitivement affectées à la forêt et/ou à la faune et qui, juridiquement, deviennent domaine privé de l'État⁴ (et très secondairement celui des communes) ;
- les *forêts non permanentes*, terres susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières, et qui restent incluses dans le Domaine national.

En apparence la nouvelle loi forestière ne modifie pas le régime des terres au Cameroun et, en ce sens, elle n'est pas une loi foncière. Cependant, son application modifiant nettement l'affectation des terres, elle aura des conséquences importantes sur le foncier. Résumons brièvement le droit foncier en vigueur :

> Une superficie réduite des terres fait actuellement partie du Domaine privé de l'État. C'est notamment le cas des forêts classées à des fins de protection (réserves naturelles, parcs nationaux...), *mais les forêts de production se situaient, avant la loi, dans le domaine national.*

> Une très faible proportion des terres constitue des propriétés privées, localisées pour la plus grande part en milieu urbain. Une terre située dans le domaine national peut devenir une propriété privée sous certaines conditions, ce changement de statut s'opérant par l'immatriculation. D'une manière générale les terres appartiennent au domaine national en vertu d'une loi de 1974 attribuant à l'État les terres qui, pendant une bonne part de la période coloniale, ont été réputées vacantes et sans maîtres. Catégorie juridique créée à l'époque coloniale, mais sans fondement réel puisqu'elle ne prenait pas en considération les droits des acteurs locaux. De nombreuses recherches dans ce domaine ont clairement établi :

- qu'il n'existait pas, sauf exception, d'espaces vides de droits⁵ ;
- que ces droits s'exprimaient sous forme de maîtrises foncières et/ou de droits d'appropriation sur des ressources. Ces maîtrises hiérarchisées s'exercent, selon le type de maîtrise ou la nature des droits, à différents niveaux de l'organisation sociale : inter communautaire, communautaire, lignager, familial, personnel.

La régulation de ces activités s'effectue normalement entre les différentes communautés rurales, et au sein de celles-ci, par consensus, sur la base de pratiques coutumières. Cette situation n'exclue pas les conflits d'intérêts, lesquels peuvent se régler devant les fonctionnaires d'autorité qui, sans être les détenteurs des maîtrises foncières, sont les porteurs officiels du droit sur le territoire national. Avant la loi forestière de 1994, l'exploitation commerciale des forêts s'opérait dans un cadre juridique, certes réglé par l'État, mais proche, dans sa réalité, du cadre coutumier : celui d'une maîtrise spécialisée d'accès à la ressource ligneuse. L'État ne gérait pas la ressource forestière. Il se contentait d'en autoriser et d'en réglementer l'exploitation contre le paiement de taxes et de redevances. L'octroi de permis de coupes et de concessions sur les ressources ligneuses introduisaient de nouveaux acteurs, l'État et les exploitants, dans les logiques locales, sans toutefois les briser. Les conflits, parfois violents, entre exploitants et populations, portaient surtout sur le déséquilibre par trop flagrant entre l'exploitation des ressources par les différentes parties prenantes : "cueillette" industrielle d'un produit fortement valorisé d'un côté, cueillette artisanale et chasse, activités de faible rapport, de l'autre.

Le nouveau code forestier va bouleverser l'ancienne donne. Certes, la forêt domaniale ne constitue pas une catégorie juridique nouvelle - la procédure de classement date de l'époque coloniale - pas plus que le nouveau code forestier ne modifie, en apparence, le régime général des terres au Cameroun. Au sens strict, rappelons-le, il n'est pas une loi foncière. Cependant, la délimitation d'un domaine forestier permanent, domaine privé de l'État conduit à une situation inédite, ne serait-ce que

⁴ Voir l'encadré "Propriété et Domaine de l'État".

⁵ "La notion de terres vacantes était de toute façon absente dans la plupart des sociétés, bien qu'il existait des no man's land qui servaient de zones de protection et d'expansion éventuelles", (Diebuyck, 1963, p.15).

par l'ampleur des superficies concernées. La loi précise en effet (art. 23) que "les forêts permanentes doivent couvrir au moins 30% de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du pays". En d'autres termes, une partie très importante des forêts du pays ont vocation à rester permanentes et vont devenir, par application de la loi, des forêts classées. La procédure de classement d'une forêt, qui était jusqu'à présent l'exception, va devenir la règle.

Dans la province de l'est, principale productrice de bois du pays, les forêts naturelles occupent 76 300 km² sur 108 700 km². Potentiellement, 70 % de la région est susceptible de faire l'objet d'une procédure de classement et être versé au domaine privé de l'État. Pour prendre un exemple concret, un des villages étudié verrait 55 % de la superficie de son "finage"⁶ - (6580 ha sur 11 657) classé en forêt domaniale (Mendouga et Pénélon, 1996).

La mise en oeuvre de cette procédure s'appuie sur un outil, le plan de zonage, préparé avec l'appui technique de l'ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International) et qui se traduit par une cartographie au 1/200 000. Ce zonage résulte de la superposition de cinq cartes de base représentant :

- le réseau hydrographique
- le réseau routier
- la répartition de la population par village
- la distribution des terres agricoles
- les pentes

Une sixième carte synthétise ces informations en y incluant une projection de la population à l'horizon 2025, la septième en déduit la limite d'un front de défriche... Enfin, la huitième et dernière carte indique les limites du plan de zonage en affectant à la carte précédente un coefficient d'erreur...

Outre un certain nombre de questions d'ordre technique (fiabilité de la localisation de la population et validité des recensements, procédure conduisant à l'évaluation et à la localisation des surfaces cultivées sous forêt...), le principe même du plan de zonage fait problème :

- ce plan trace des lignes, pose des limites, séparant d'un côté le domaine privé de l'État, subdivisé en blocs ou UFA - Unités Forestières d'Aménagement - d'une superficie moyenne de 50 000 ha, des espaces à vocation agro-sylvo-pastoral, situés de l'autre côté de la limite ;
- appuyé sur le réseau hydrographique et le réseau routier, le découpage de l'espace traverse les espaces villageois et tend à les réduire à des couloirs entre les blocs. Il partage les "finages" et distingue un espace villageois où les activités agricoles seraient licites, d'un espace plus éloigné, où ne s'exerceraient plus que des droits de chasse et de cueillette. Le plan de zonage fait de l'espace forestier, *continuum* composés de lieux (culture, chasse, pêche cueillette...) réunis par un réseau de pistes, des espaces séparés aux usages spécialisés. Le cantonnement de l'agriculture obéit à une logique très explicite contenue dans la loi : intensifier les pratiques agricoles.

Ce plan, qui a clairement pour objectif de séparer les espaces, est porteur de contradictions. Comme le nouveau code forestier ne peut envisager la dimension foncière dans sa globalité, il l'évacue en qualifiant l'espace laissé aux activités agro-sylvo-pastorales des communautés villageoises de "zones-tampons" ; statut de "réserve" serait-on presque tenté de dire s'il ne concernait la quasi totalité de la population des régions forestières.

En contrepoint, la loi recherche explicitement un consensus avec les populations rurales, consensus sans lequel elle ne pourrait réellement s'appliquer. À cette fin elle admet et reconnaît :

- l'existence d'un espace villageois agro-sylvo-pastoral,
- les droits des communautés sur les ressources de la forêt,
- la possibilité d'une négociation entre l'administration et la communauté villageoise pour la délimitation des forêts classées situées dans le futur domaine privé de l'État (ou dans celui de la commune), donc la possibilité de négocier les limites des terres à vocation agro-sylvo-pastorale.

L'ambiguïté et les limites du nouveau code forestier reposent sur ces contradictions. Se définissant comme une loi forestière et non comme une loi foncière, il touche en réalité à l'allocation des espaces. Cherchant un consensus avec la population rurale, il établit un modèle spatial fondé sur un

⁶ Cf. *infra*, pour cette notion de finage dans la zone d'un projet de développement.

découpage en territoires selon une logique qui tient davantage des techniques de contrôle administratif et politique que des logiques spatiales de ces mêmes populations⁷.

Au niveau local : une combinaison entre appropriation foncière et maîtrise des ressources sur des espaces à géométrie variable

Dans la forêt l'Est-Cameroun, les modalités d'appropriation des ressources et des terres par les villages de groupe *Baya* ont fait l'objet de recherches dans le cadre d'un projet forestier (Mendouga et Pénélon, 1996 ; Karsenty *et al.*, 1997)⁸. On a tenté de replacer les observations de terrain dans le cadre d'analyse constitué par la théorie des maîtrises foncières, proposée par É. Le Roy (Le Roy *et al.*, 1996), qui permet d'éviter la logique binaire domanialité/propriété privée à laquelle les représentations administratives savent difficilement échapper. Au côté des maîtrises endogènes, on a placé dans ce tableau des ressources relevant de droits exercés par l'État ou par des opérateurs privés.

(Tableau 4) Grille des maîtrises foncières appliquée à quelques situations forestières camerounaises

Modalité d'appropriation	maîtrise indifférenciée (chose) droit d'accès	maîtrise prioritaire (avoir) droit d'accès et d'extraction	maîtrise spécialisée (possession) droit d'accès, d'extraction et de gestion	maîtrise exclusive (propriété fonctionnelle) droit d'accès, d'extraction, de gestion et d'exclusion	maîtrise exclusive et absolue (bien) droit "d'user et de disposer", donc d'alléner
Modalité de co-gestion					
PUBLIC commun à tous				Forêts classées du domaine de l'État	
EXTERNE commun à n groupes				Aire forestière servant de réserve foncière aux villageois	
INTERNE-EXTERNE commun à deux groupes					
INTERNE commun à un groupe		Moabi ⁹ éloigné	Concession d'exploitation de bois d'oeuvre. Réseau de piste de chasse	Champs cultivés et jachères familiales Moabi proches	
PRIVÉ propre à une personne					Propriété privée immatriculée

Dans les espaces étudiés aux alentours de villages de la zone, l'appropriation foncière ne concerne qu'une faible partie de l'espace utilisé pour la collecte de produits non-ligneux et la chasse, suivant ses différentes modalités. Il s'agit des champs, qui sont généralement assez proches des cases, les jachères, ainsi que les terrains en réserve, futurs lieux de défrichement et pré-affectés aux groupes familiaux ou à des communautés identifiées. Ces modalités de l'appropriation foncière peuvent être traduites en termes de maîtrises exclusives à un ou plusieurs groupes. *Au-delà, les maîtrises foncières cèdent la place à des modalités d'appropriation des ressources*, lesquelles font intervenir à des degrés divers le contrôle de l'espace. Le sol n'est plus prioritairement un objet de maîtrise, mais le support des activités de chasse, de collecte et d'extraction¹⁰. Certains arbres font l'objet d'appropriation exclusives ou prioritaires, suivant leur emplacement et la distance au village (Cozannet, 1993). Les *moabi* proches du village sont l'objet de maîtrises exclusives du groupe familial, tandis que sur d'autres plus éloignés, des maîtrises prioritaires sont exercées par les chasseurs ou les collecteurs (les deux activités étant souvent combinées).

⁷ Il est intéressant de noter qu'en zone sahélienne où sont menés des projets de "gestion des terroirs", la délimitation des zones d'activité à l'intérieur de chaque terroir au moyen d'un zonage, promu au départ, est maintenant "une notion définitivement exclue de la démarche, sur le terrain comme dans les discours" (Faure, 1996, p. 328), du fait notamment des risques de conflit mais aussi des demandes de villages d'agro-pasteurs pour que la conception des zones soit dynamique et non pas fixe.

⁸ Il s'agit du projet d'Aménagement Pilote Intégré de Dimako, projet de gestion forestière financé par la Coopération française au Cameroun.

⁹ Le *moabi* (*Baillonella Taxisperma*), est un arbre des forêts denses semi-décidues et sempervirentes de la cuvette congolaise, très utilisé par les populations locales pour ses fruits, son huile et son écorce. C'est également un bois rouge très recherché par les exploitants forestiers.

¹⁰ Voir également J. Weber (1996), pp. 17-18.

La maîtrise exclusive exercée sur l'arbre implique le droit de transmission par héritage, mais pas le droit de disposition. Aucune cession de l'arbre à un exploitant forestier, par exemple, ne peut se faire sans consentement de la communauté villageoise (Tsagué, 1995).

Quant aux maîtrises prioritaires sur les arbres éloignés, elles correspondent au fait que le collecteur dispose d'un accès exclusif temporaire aux produits de l'arbre, tant que dure l'activité. Cette dernière peut être liée à une activité connexe comme un campement de chasse installé sur un site pour plusieurs jours. À la fin de l'activité, le départ du collecteur laisse l'usage de l'arbre accessible. Le caractère prioritaire de cette maîtrise correspond évidemment à l'impossibilité pratique de contrôler l'accès des arbres éloignés du village.

En ce qui concerne la chasse, elle s'exerce majoritairement par pose de pièges le long de pistes de chasses ouvertes par les individus eux-mêmes. Chaque chasseur dispose de son réseau de piste sur lequel il place ses pièges. Ces réseaux de pistes déterminent des espaces dont les chasseurs entendent se réserver l'exclusivité de la pose des pièges, mais pas de l'accès, tant que leurs propres pièges fonctionnent (Takforyan, 1996). L'espace est donc l'objet d'une maîtrise spécialisée : le chasseur se voyant reconnu un droit de gestion spécifique, excluant les activités similaires donc concurrentes, sans empêcher l'accès à d'autres usages non-concurrents.

Ces activités de chasse et de collecte s'inscrivent dans des espaces à configuration variable, auxquels on ne saurait attribuer de limites définies, mais qui sont structurés par les représentations topocentriques : distance au village, fleuves, bas-fonds, clairières, grands arbres servant de repères, proximité du village voisin, etc. Le recouvrement partiel de ces espaces, lié à la complémentarité des activités de chasse, de pêche et de collecte, crée une "familiarité" et une zone d'influence identifiable. Ani Takforyan (1997) qui a étudié les pratiques de chasse dans cette région note : *"la physionomie de la forêt villageoise dépend donc des 'habitudes' spatiales des villageois en matière d'usage, et sa périphérie est localisée là où les usages s'arrêtent 'habituellement'". Ces habitudes se forment sur des critères relativement pragmatiques, tels que la distance à parcourir à partir des habitations, la connaissance que l'on a de la zone, et/ou la plus ou moins grande disponibilité, que celle-ci soit réelle ou anticipée, des ressources*. Il n'est donc pas tellement étonnant que les acteurs d'un projet de développement, convaincus du caractère universel du cadre de spatialisation géométrique, aient pu faire émerger des "limites" à caractère général, c'est-à-dire des limites foncières délimitant un "finage".

Pourtant, l'opération d'identification n'alla pas de soi. Les adultes interrogés ne connaissaient pas ces limites censées pré-exister à l'intervention extérieure. Il a fallu faire appel aux plus vieux, lesquels ont pu s'entendre avec leurs homologues du village voisin pour identifier des points remarquables (cours d'eau, etc.) susceptibles de distinguer "leur forêt et la nôtre". Interrogés sur la nature des droits respectifs des uns et des autres en deçà et au-delà de ces limites, les villageois proposèrent une règle discriminante fondée sur un usage spécifique : l'exclusivité du droit de poser des pièges et de défricher (Mendouga et Pénélon, 1996). Des enquêtes ultérieures révélèrent le caractère assez relatif de cette "règle" d'exclusivité de chasse statique, les pièges des chasseurs des deux villages s'entrecroisant sur les "finages" respectifs de chacun.

On fera plusieurs remarques, tant sur le processus d'identification des "finages" que sur la nature des "règles" d'exclusivité.

À l'évidence, l'intervention externe (le projet) a précipité (au sens chimique) un état des choses fondé sur des conventions plus ou moins actualisées et connues par les villageois. Que la question des "limites" n'ait pas fait sens pour les hommes actifs est révélateur. Le fait que les vieux soient parvenus à en définir l'est aussi : médiateurs des éventuels conflits entre communautés voisines, ils n'ignorent pas les conventions qui permettent d'arbitrer des conflits d'usage sur l'espace. Les conventions topocentriques fondées sur une pratique des lieux, sont devenues une fois cartographiées des limites géométriques par raccordement des points. Des limites sont néanmoins reconnues par les villages voisins, comme certains cours d'eau et pistes. La reconnaissance de limites matérialisées par des pistes est à mettre en relation avec une précédente intervention extérieure : *"ces limites datent de la période coloniale, durant laquelle les Allemands puis les Français, ont imposé aux villageois de créer et d'entretenir les pistes"* (Takforyan, 1997). Le villages se sont réunis pour s'entendre sur le partage de ces travaux qui leur étaient imposés :

"Quand les Allemands sont arrivés, ils ont créé des routes ; ils nous ont demandé de toujours travailler ces routes (...), de nous entendre pour trouver des limites d'entretien (...). C'est ainsi

*que ceux-ci pouvaient travailler la route jusqu'à un niveau, et les autres travaillaient jusque là (...). C'était en fonction de la distance et du nombre de la population"*¹¹.

Les conventions topocentriques fondées sur une pratique des lieux et sur le travail forcé, sont devenues, une fois cartographiées, des limites géométriques par raccordement des points, sans que les intervenants du projet n'aient nécessairement perçu le changement de nature induit par la systématisation des limites. Ainsi sont probablement nés les finages villageois de Bimba et de Bandoungoué, innovations endogènes formulées par un projet de développement.

Les limites ainsi systématisées, il fallait bien leur donner un principe général. La règle énoncée quant à la pose des pièges semble moins une règle qu'une pratique¹² : par habitude, en raison de la distance de marche et de la possibilité de contrôle, les chasseurs posent leurs pièges autour de certains lieux eux même considérés suivant la distance au village. Cette pratique acquérant un caractère de régularité, devient la base d'une convention servant à établir et justifier des limites sollicitées par le projet. Dès lors les multiples exceptions à cette "règle" ne sont guère étonnantes : celle-ci sert moins à gérer des rapports locaux qu'à dialoguer avec des ingénieurs normatifs.

III. L'appropriation des représentations territoriales

Les praticiens du développement se plaignent souvent du fait que les populations locales n'adoptent pas les innovations qu'ils leur proposent. Les villageois de la zone, eux, se sont emparés avec une vitesse surprenante de la représentation territoriale. La première utilisation est dans le rapport à l'État. Contre la tentation monopoliste de ce dernier, les villageois affirment leur territoire et prétendent à son usage exclusif. Dernière l'État, la cible est constituée des exploitants forestiers dont les paysans ne recueillent que les miettes des confortables bénéficiaires qu'ils engrangent tout en étant directement concurrents sur certaines ressources (comme le *moabi*). Les villageois semblent considérer que la constitution d'un territoire exclusif est le principal moyen de s'affirmer dans un processus où leurs représentations et usages traditionnels de l'espace sont superbement ignorés par la législation et le mode d'attribution des permis d'abattage.

Plus inattendue est l'affirmation des limites de "leur" territoire aux usagers des autres villages. Cela s'est concrétisé par la demande de paiement d'un droit d'accès et de chasse, justifié par l'existence d'une carte établissant ces limites et dressée par le projet ! On peut analyser cette tentative comme une volonté de généralisation d'une maîtrise foncière exclusive, auparavant cantonnée aux champs et jachères, s'appuyant (en les réinterprétant) sur les initiatives de cartographies du projet qui visaient à faire apparaître sur un même support les projets de zonage de l'administration et les espaces utilisés par les villageois.

Des espaces conventionnels ajustés aux enjeux de gestion

Un choix difficile se pose au responsable impliqué dans la recherche d'instruments de gestion. D'un côté on perçoit trop bien les implications d'une généralisation du rapport territorial en termes d'insécurisation d'un certain nombre d'acteurs qui ne trouvent leur place que dans l'imbrication des espaces et l'accès spécifique aux ressources que permettent les modes d'appropriation locaux. On pense aux chasseurs de tradition nomade que constituent dans cette région les Pygmées *Baka*, même peu nombreux et partiellement sédentarisés. On peut aussi penser que lorsque les enjeux seront connus (ou supposés), la concurrence entre les villages risque de se faire vive au cours de la délimitation des "finages" et déboucher sur un enchaînement de conflits. La paralysie qui en résulterait pourrait compromettre la recherche de modes de gestion viables répondant tant aux objectifs d'accumulation de l'État et des opérateurs privés qu'à l'intérêt des populations locales.

D'un autre côté on peut hésiter à renoncer à représenter sur un support "moderne" la projection spatiale des maîtrises exercées sur les espaces et les ressources par ces populations. Dans les processus de décision actuels, la représentation cartographique est un moyen d'identification des acteurs nécessaire à leur prise en considération dans les modes de gestion étatiques. C'est le sens des stratégies mises en oeuvre par les communautés villageoises de la zone quand elles réclament de disposer de cartes dressées par le projet pour, comme le disait avec véhémence un jeune adulte, "*savoir ce qui est notre forêt et ce qui est celle de l'État*".

¹¹ Parole d'un habitant du village de Gouté, rapportée par A. Takforyan (1997).

¹² Au sens des "raisons pratiques" de Pierre Bourdieu (1980).

On peut tenter un compromis entre ces exigences contradictoires en identifiant plusieurs espaces constitués comme autant de *conventions fonctionnelles* servant à l'organisation des rapports sociaux internes/externes et externes, c'est-à-dire entre les groupes locaux, leurs voisins, les entreprises forestières et l'État. La viabilité d'un tel compromis repose sur l'absence de hiérarchisation *a priori* de ces espaces et la négociation des contenus des conventions. Prenons l'exemple des "finages" villageois qui ont émergé du processus ambigu entrepris sous la houlette des acteurs du projet de développement dans la forêt de l'Est camerounais. Pour représenter sur un support matériel les rapports internes d'appropriation et d'utilisation des ressources, il faut une cartographie des réseaux, reflétant une organisation de l'espace comprise comme des relations entre des lieux qui organisent un ou des espaces topocentriques. Par contre, pour organiser les rapports externes et servir de supports de négociations pour des problèmes que l'administration ne sait pas traiter autrement¹³ qu'en "découpant" l'espace, la représentation "géométrique" de finages villageois avec des limites repérables sur une carte peut constituer un bon outil, *si l'on définit précisément ce à quoi il doit servir et à ce quoi il ne doit pas servir.*

L'un des problèmes ressentis avec acuité par les populations locales est l'absence de revenu direct, institutionnalisé, découlant de l'exploitation forestière qui perturbe à des degrés divers leurs activités traditionnelles et leur cadre de vie. L'abattage de certaines essences fait disparaître des ressources alimentaires et pharmaceutiques (chenilles, fruits, écorces, graines à huile...), des gibiers se raréfient, etc. La loi ouvre la possibilité d'un versement d'une fraction de la taxe d'abattage, acquittée par les exploitants, aux communautés villageoises. Mais aucun critère n'a été défini pour déterminer le montant du flux financier auquel devrait avoir droit une communauté particulière. La cartographie des finages peut constituer une base de la négociation pour établir le montant de ce qu'il conviendrait de considérer, non pas comme un loyer foncier (on tomberait alors dans une logique territoriale conduisant à la création d'une "propriété collective" foncière qui n'existe pas), mais comme une "compensation d'externalités" en faveur des habitants des villages qui subissent les conséquences de l'exploitation forestière.

Autre possibilité d'utilisation de ces espaces conventionnels : l'établissement de zones exclusives de chasse au profit de catégories déterminées, visant à contrôler l'accès "d'outsiders" constitués de chasseurs commerçants alimentant les filières urbaines de restauration.

Ces processus doivent être encadrés et co-gérés : ce ne sont pas des traits portés sur une carte, mais bien des institutions locales *ad hoc* réunissant les acteurs concernés, utilisant différents modes de représentation de l'appropriation des ressources, qui doivent gérer l'espace pour éviter la cristallisation de logiques de territorialité potentiellement conflictuelles. Le contenu fonctionnel des espaces conventionnels se définit à ce niveau, ainsi que les règles d'usage et les modes de médiation. L'institutionnalisation passe par différents supports qui ont pour nom : charte, contrats, codes de bonne conduite, etc.

La mise en place de formules de ce type dépend étroitement d'un minimum de volonté politique de la part des autorités nationales et locales pour promouvoir des formes nouvelles de "gouvernance"¹⁴, qui trancheraient avec les modes de gestion habituels du politique des pays de la région. Elle ne requièrent cependant pas de bouleversements institutionnels majeurs, mais une inversion du sens de certains processus de décision. Il est nécessaire, en particulier, que le choix des outils de gestion de l'espace soit un objet de débats et de négociations simultanés à plusieurs niveaux : représentation nationale, scientifiques, administrations et bailleurs de fonds, organismes de développement, projets, collectivités publiques locales et populations locales. L'aménagement "par séparation" est toujours présenté par ses promoteurs comme un postulat scientifique indiscutable, et les débats sont reportés sur les modalités de sa mise en oeuvre, au travers par exemple de la "participation". Si les finalités de la gestion des écosystèmes forestiers ne sont pas débattues, les mêmes schémas se reproduiront inexorablement sans même que l'on ne se préoccupe d'évaluer leurs effets.

¹³ "Les champs continus, variables dans le temps, sont la forme dominante d'organisation des systèmes régionaux, mais ils posent des problèmes administratifs si ardues que les sociétés établissent des limites (à la place des continuités) et des territoires bien distincts qui ne se chevauchent pas (à la place des champs indistincts qui se chevauchent)", Haggitt (1973), p. 58.

¹⁴ M.C.Smouts (1997) rappelle la définition de la Commission on Global Governance créée à l'instigation de Willy Brandt après la chute du mur de Berlin (« la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes »). M. C. Smouts considère "quatre propriétés définissantes de la gouvernance :

- La gouvernance n'est ni un système de règles ni une activité mais un processus.
- La gouvernance n'est pas fondée sur la domination mais sur l'accomodement
- La gouvernance implique à la fois des acteurs privés et des acteurs publics.
- La gouvernance n'est pas formalisées et repose sur des interactions continues"

IV. Une modernité modèle ?

Cette conception de "gestion séparée" des espaces et des hommes à une histoire, retracée notamment par R. Larrère et O. Nougarede (1990). Elle s'appuie sur un événement historique singulier : la transformation des systèmes agricoles de la fin du XVIIIe au début du XIXe siècle, qui fournit les conditions objectives d'une dissociation des espaces agricoles et forestiers lesquels, bien que n'ayant jamais été confondus, furent néanmoins longtemps interdépendants et l'objet d'une concurrence permanente entre propriétaires des forêts et riverains. La révolution agricole ouvrait la voie à l'intensification de l'agriculture et à la transformation des pratiques d'élevage, qui dispensèrent les ruraux de l'utilisation des ressources et des espaces forestiers. Cela permit à l'administration spécialisée en charge des forêts d'élaborer des techniques de gestion rationnelles pour la production ligneuse, qui devenait le principal objectif forestier.

Ce schéma, dont on a pu mesurer l'efficacité dans un pays comme la France, est-il adapté aux pays en développement, et particulièrement à l'Afrique sub-saharienne ?

Il est surprenant d'entendre parfois faire référence à ce processus historique de manière inversée. Les promoteurs du zonage par spécialisation des espaces expliquent parfois que la démarcation *contraindra* les agriculteurs des zones forestières à renoncer à leurs pratiques itinérantes et contribuera ainsi à l'intensification des systèmes agraires. Bien sûr, les choses ne peuvent être si simples et il est à redouter qu'une telle conception, qui confond l'effet (la mobilité des pratiques agricoles) et la cause (le caractère rationnel de pratiques extensives du fait de la rareté relative de la force de travail en zone de forêt), n'aboutisse à une situation tout autre que celle espérée. La spécialisation de l'espace forestier a conduit à la délégitimation des systèmes locaux d'appropriation des ressources, a généré des situations s'apparentant à l'accès libre et empêche l'organisation d'une co-évolution viable des activités agricoles et de l'écosystème forestier. Lorsque le "régime forestier" confond pérennité et immuabilité, il transforme les besoins de complémentarité des activités agricoles et forestières en demandes concurrentes sur un espace devenu un enjeu. Ce type de situation s'apparente à des jeux à sommes nulles, où ce qui est gagné par l'un (agriculteur ou forestier) est strictement perdu par l'autre (forestier ou agriculteur). *A contrario*, les agroforêts indonésiennes, forêts denses à usages multiples reconstruites sur des terres défrichées pour l'activité agricole, prouvent la possibilité de l'insertion et de l'utilisation des dynamiques forestières dans des pratiques agraires locales, aboutissant à la pérennisation d'une ressource forestière abondante et diverse (Michon *et al*, 1995). Dans ce cas, on peut être amené à évoquer des jeux à somme positive, où les gains des uns ne sont pas constitués des pertes des autres.

• • •

Dans son récent ouvrage intitulé de manière significative "*La fin des territoires*", Bertrand Badie considère que les représentations territoriales ne constituent plus, comme par le passé, le cadre de référence quasi-exclusif de la socialisation des individus. Les logiques de réseau, qu'ils soient marchands, culturels, religieux ou professionnels, la multiplicité des identités qui s'enchevêtrent sur des espaces stato-nationaux, conduisent à miner le principe de territorialité, cadre des relations internationales modernes mais également principe de mise en ordre de l'espace. "*Les formes nouvelles inventées par la régulation économique [inventent] une nouvelle grammaire de l'espace dont on peut suggérer qu'elle réhabilite le lieu au détriment du territoire et qu'elle substitue la coordination au bomage*" (p.182). Cette réflexion résonne de manière toute particulière sur le continent africain : sera-t-on capable de penser la gestion des espaces forestiers en organisant la coordination des usages des différents acteurs qui utilisent des ressources différentes d'un même milieu ou doit-on persévérer dans des modèles d'aménagement de l'espace fondés sur un principe de territorialité en contradiction avec les représentations locales ? Il serait paradoxal qu'à l'heure où les pays développés découvrent les effets pervers d'une spécialisation des espaces qui entraîne l'irréversibilité de certains choix économiques¹⁵, on ne propose pas aux pays du Sud d'explorer des voies alternatives de gestion de l'environnement, fondées sur la polyvalence des lieux, les interdépendances des groupes d'acteurs et la coordination des usages, du local à l'inter-régional. Et ce d'autant plus que cette gestion de l'environnement, si elle est difficilement concevable par des politiques formées au moule de la "modernité", constitue en réalité la pratique quotidienne des acteurs locaux.

¹⁵ Notamment dans le domaine agricole. Ajoutons qu'en Europe, le mouvement de spécialisation s'est effectué spontanément et progressivement au rythme du développement des échanges. Dans les pays du Sud, et particulièrement en Afrique, ce sont des plans centralisés d'affectation des terres, "clés en mains" pourrait-on dire, qui sont proposés aux gouvernements par les agences internationales de développement.

Références :

- Alliot M. (1980). L'évolution de la notion de Droit en Afrique, *Dynamique et finalités des droits africains*, Economica, Paris.
- Badie B. (1995). *La fin des territoires*, Fayard, Paris.
- Bohannon P. (1963). Land, Tenure and Land-Tenure, *African Agrarian Systems*, Diebyuick D. (éd.), Oxford University Press, Londres.
- Bourdieu P. (1980). *Le sens pratique*, Editions de Minuit, Paris.
- Brunet R., Ferras R., et Théry H. (1992). *Les mots de la Géographie*, Reclus, La Documentation Française, Paris.
- Comby J. (1989) L'impossible propriété absolue, *Un droit inviolable et sacré, la propriété*, ADEF, Paris.
- Coquery-Vidrovitch C. (1982). Le régime foncier rural en Afrique Noire, *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Le Bris E., Le Roy E. et Leimdorfer F. (éds), Karthala, Paris.
- Cozannet N., (1993). Interaction populations-forêts. Zone du projet Aménagement Pilote Intégré de Dimako au Cameroun, Rapport de stage, F.T.P.-SILVA/INA-PG, 57p + annexes.
- Diebyuick D. (éd.). (1963). Introduction. *African Agrarian Systems*, Oxford University Press, Londres.
- Élias N. (1975). *La dynamique de l'Occident*, coll. Agora, Calmann-Lévy (Presses-Pocket), Paris.
- Faure A. (1996). Délimitation des terroirs. *Foncier rural, ressources renouvelables et développement, Analyse comparative des différentes approches*, Lavigne Delville Ph. (éd.), Ministère de la Coopération - GRET (document de travail - à paraître).
- Geschière P. (1995). *Sorcellerie et Politique en Afrique*, Karthala, Paris.
- Haggett P. (1973). *L'analyse spatiale en géographie humaine*. A. Colin, Paris.
- Karsenty A., Mendouga Mebenga L., Pénélon A. (1997). Spécialisation des espaces ou gestion intégrée des massifs forestiers ? L'exemple de l'Est-Cameroun. *Bois et Forêts des Tropiques* n°251, 1997.
- Laburthe-Tolra Ph. (1981). *Les seigneurs de la forêt*, Publications de la Sorbone, 1981, Paris.
- Larrère R. et Nougarede O. (1990). La forêt dans l'histoire des systèmes agraires : de la dissociation à la réinsertion ?, *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, n° 15-16, INRA, Nancy.
- Le Roy É. (1991a). Une conception topocentrique. *L'appropriation de la terre en Afrique Noire*, Le Bris E., Le Roy E. et Mathieu P., Karthala, Paris.
- Le Roy É. (1991b). L'appropriation et les systèmes de production. *L'appropriation de la terre en Afrique Noire*, Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P., Karthala, Paris.
- Le Roy É. (1995). La sécurité foncière dans un contexte de marchandisation imparfaite de la terre. *Terre, Terroir, Territoire, Les tensions foncières*. Blanc-Pamard Ch., Cambrézy L. (éds), ORSTOM éditions, Paris
- Le Roy É., Karsenty A. et Bertrand A. (1996). *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, Paris.
- Madjarian G. (1991). *L'invention de la propriété - De la terre sacrée à la société marchande*, L'Harmattan, Paris.
- Mendouga Mebenga L., Pénélon A. (1996). Connaissance et fonctionnement du terroir villageois : Application de la notion de forêt communautaire au cas de la gestion des ressources naturelles dans le village de Bimba. Projet API Dimako. MINEF/Coopération Française. (38 p).
- Mendras H. (1976). *Société paysannes*, A. Colin, Coll. U., Paris.
- Michon G., De Foresta H. et Levang P. (1995). Stratégies agroforestières et développement durable, les agroforêts à damar de Sumatra, *Natures, Sciences, Sociétés*, 3 (3), Dunod, Paris.
- Smouts M.-C. (1997). Du bon usage de la "gouvernance" dans les relations internationales. *Revue Internationale des Sciences Sociales*, (à paraître).

Takforyan A. (1996). Vers une gestion locale de la faune sauvage en Afrique ? Le cas de l'Est-Cameroun, *Colloque Panafricain Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable*, Harare.

Takforyan A. (1997). Gestion des ressources renouvelables communes : la faune sauvage dans l'Est-Cameroun. Multigr. CIRAD-GREEN, Paris.

Tsagué A. (1995). Étude de la filière des produits de cueillette, du prélèvement à la première commercialisation, Projet d'aménagement pilote intégré de Dimako (Cameroun).

Verdier R. (1986). Civilisation paysannes et traditions juridiques. *Systèmes fonciers à la ville et à la campagne*, Rochegude A. et Verdier R. (éds), L'Harmattan, Paris.

Weber J. (1996). Ressources renouvelables et systèmes fonciers. *Foncier rural, ressources renouvelables et développement, Analyse comparative des différentes approches*, Lavigne Delville Ph. (éd.), Ministère de la Coopération - GRET (document de travail - à paraître).

RÉSUMÉ : Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale.

Les politiques forestières proposées par les agences de développement aux pays du Sud sont fondées sur une conception univoque de l'utilisation de l'espace et débouchent sur des prescriptions en termes de séparation des usages et de spécialisation des espaces. On retrouve cette logique dans les différents plans "d'affectation des terres" conduisant au zonage du territoire, et visant à distinguer les forêts de production, les espaces de conservation, les "zones-tampon" et les terroirs agricoles. Dans ces conceptions "modernes", les logiques de territorialité et la représentation géométrique de l'espace sont déterminantes. Les conceptions locales, illustrées par des communautés paysannes de l'Est-Cameroun, sont des logiques topocentriques formant des espaces de réseaux entrelacés. Le projet d'affecter la majeure partie de l'espace forestier à l'exploitation industrielle ou à la conservation, excluant les autres usages, risque de déboucher sur des conflits. C'est pourtant à l'organisation des usages différents d'un même écosystème que devrait s'attacher une gestion forestière visant la viabilité à long terme.

Summary : The endeavours for forest landscape specialisation in Central Africa

The forest policies proposed by the aid agencies to developing countries are based on a one-way seeing of landscape utilisation and lead to recommendations for separation of the various uses affecting the forest and to the specialisation of the different landscape parts. The policies of land affectation through the zoning of the country try to separate production forests, conservation areas, "buffer zones" and agriculture lands. In those "modern" views, the "territory-based" conception and the geometrical representation are critical. The local way of seeing, illustrated by forest communities in the East-Cameroon, are based on topocentric conceptions leading to several embedded landscapes. The Government ambition to reserve the main part of the forest area for logging and/or conservation, excluding the other uses, may lead to conflicts with the local populations. Yet, the coordination of the different uses of the same ecosystem should be the purpose of any forest policy targeting a long-term viability.

PROPRIÉTÉ ET DOMAINE DE L'ÉTAT

Le droit colonial français a innové en Afrique par l'usage singulier qu'il a fait de la notion de "domaine de l'État". Alors qu'en France, le domaine, qu'il soit public ou privé, n'occupe qu'une faible portion du territoire et ne concerne souvent que des biens tombés en déshérence, en Afrique c'est la majeure partie des terres qui ont été versées dans cette catégorie.

Politiquement, il s'agissait de permettre le développement de la propriété privée européenne en l'installant légalement sur ce que les administrateurs et les juristes coloniaux qualifiaient de "terres vacantes et sans maître". Juridiquement, on argua que l'État français reprenait naturellement les attributs de "propriété éminente", concept hérité du droit féodal européen, qu'étaient censés avoir exercé les souverains africains déçus sur les territoires qu'ils "contrôlaient". Le domaine de l'État se constitua ainsi par défaut, intégrant la quasi-totalité des terres en l'absence de propriété moderne constatée chez les indigènes. Cependant les droits des communautés n'étaient pas complètement ignorés par la législation. En 1955, un décret écarte la présomption de propriété dont jouissait l'État sur toutes les terres vacantes et sans maître. Dorénavant, la vacance d'une terre devra être prouvée. Et la charge de la preuve est inversée : quand l'État ou une autre collectivité voudra faire immatriculer un terrain, il devra faire la preuve qu'il est effectivement sans maître (enquête de *commodo* et *incommodo*, publique et contradictoire, destinée à révéler, le cas échéant, l'existence de droits coutumiers grevant le terrain, leur consistance exacte, l'identité des personnes qui les exercent). Conséquence probable de ce nouvel état des choses, en Côte d'Ivoire très peu de forêts furent classées après 1955.

Le domaine privé de l'État, dans sa conception originelle, devait correspondre à des espaces en attente d'affectation, dont la procédure d'immatriculation permettait la transformation en propriété privée, procédure accessible également aux indigènes, parfois à titre collectif comme à Madagascar ou en Afrique du Nord. En pratique, le domaine privé a été confondu avec une propriété privée de l'État et utilisé comme telle par les gouvernements coloniaux puis nationaux. La délivrance de concession d'exploitation forestière, source importante de revenus pour le Trésor public, l'exploitation en régie de terres agricoles, en sont de bons exemples. Dans les administrations, il ne fait aucun doute que le domaine "appartient" à l'État. L'État colonial, et son successeur national, ont fait en quelque sorte de la propriété un attribut de leur souveraineté, télescopant ainsi deux notions qu'un juriste de la Révolution comme Portalis, soucieux d'opposer les droits individuels aux prétentions de l'absolutisme royal, voulait nettement opposées ("*au citoyen appartient la propriété, au souverain l'empire*").

(On pourra lire à ce sujet, de P. Chrétien "L'inconcevable domaine national", *Propriété et Révolution*, G. Kouby (éd.), CNRS - Université de Toulouse I, 1990, et de C. Garrier, *Forêts et Institutions ivoiriennes*, Thèse de Doctorat de Droit, Paris I, 1995.)

AIRES PROTÉGÉES : DE LA CONSERVATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exemples amazoniens

(Conférence¹¹ donnée à l'ENGREF le 09 avril 1998)

Richard Pasquis¹²

CIRAD-TERA

Programme Tropiques Humides

Tel 0467615758

Email pasquis@cirad.fr

INTRODUCTION

En Amazonie, en réaction à l'exploitation massive des ressources et à la dégradation accélérée de la région au cours des quarante dernières années, les courants "conservationnistes" ont permis de mettre en place un nombre important d' "Aires protégées". A tel point que l'Amérique latine présente les plus forts taux de conservation de l'ordre de 11 %, alors que le taux mondial oscille entre 5 à 6 % (FAO, PNUMA, 1992). En Amazonie, le chiffre de 30 % est atteint pour tous les types d'Aires protégées, mais n'est plus que de 5 % pour les Aires Protégées au sens strict (APS) (Castaño C., 1993).

Le concept d'"Aire protégée" recouvre une gamme étendue et hétéroclite de catégories de conservation. Mais cette hétérogénéité n'est pas un problème en soit. L'important est bien plus de savoir si tout cet appareillage est efficace et permet d'atteindre les objectifs de conservation qui lui étaient assignés.

Alors que certaines Aires atteignent déjà leur trentième anniversaire et plus¹³, il est possible de dresser un premier bilan de l'efficacité des méthodes utilisées.

1.- La biodiversité : évaluation, localisation et menaces

1.1.- La diversité biologique

1.1.1.- Qu'est-ce que la diversité biologique ?

C'est la variété des espèces vivantes qui peuplent la biosphère. C'est le nombre total d'espèces vivantes que renferme un ensemble d'écosystèmes (richesse totale) (Ramade F., 1993).

C'est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. C'est la mesure de la totalité des gènes, des espèces et des écosystèmes d'une région donnée (WRI, UICN, PNUE, *In* Stratégie mondiale de la biodiversité, 1992). Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie (Convention sur la Diversité Biologique, CDB).

Il existe trois types de diversité :

¹¹ Certains points sont seulement mentionnés sans être développés comme cela a été fait à l'oral. Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer utilement à la bibliographie mentionnée par l'auteur.

¹² Géographe, ex-codirecteur du projet régional de "planification et de gestion des aires protégées amazoniennes" du Traité de Coopération Amazonienne (TCA), financé par la Commission Européenne.

¹³ La création d'Aires Protégées en Amazonie a commencé en 1940 avec la création de la "zone réservée de Pacaya" et en 1954 avec la "réserve de Samiria" dans le bassin du Marañon au Pérou. Puis ce fut le tour du Brésil en 1959, avec la création du "Parc national d'Aracuaia" et la Bolivie en 1965, avec le "Parc national Isiboro Secure"(Castaño C., Rojas M., 1990).

- La diversité génétique ou intraspécifique,
- La diversité spécifique ou diversité interspécifique
- La diversité écologique ou diversité des écosystèmes

1.1.2.- Un concept flou et une acception polysémique et équivoque

D'après des chercheurs du CNRS (Mounolou JC. Et Firdlansky F.), la Biodiversité reste ambiguë dans son fondement scientifique. En effet il est difficile de définir de manière univoque les concepts de base que sont le gène, l'espèce et l'écosystème. Les frontières qui séparent ces concepts sont de plus en plus remis en cause par de nouvelles découvertes en biologie moléculaire aussi bien qu'en écologie : représentation du gène (unité structurelle) s'avère inappropriée, la notion d'espèce est devenue floue du fait des échanges génétiques et il est difficile de circonscrire un écosystème en raison de la circulation des organismes entre les écosystèmes (Ali Brac de la Perrière R., 1997).

1.1.3.- Un débat : à qui appartient la biodiversité ?

- * Patrimoine mondial et ingérence dans les affaires internes des Etats.
- * Patrimoine national, nationalisme (biopiraterie) et accords commerciaux (Merck INBIO au Costa Rica).
- * Patrimoine local, droits de propriété et propriété intellectuelle (documentation de la biodiversité). Connaissances vernaculaires.
- * La convention sur la biodiversité (CDB)

La CDB vise trois objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant d'une telle exploitation (McNeely J.A., 1997). Comme beaucoup des accords pris ou confirmés à Rio en 1992, la convention sur la biodiversité¹⁴ se met lentement en place. Malheureusement ces accords internationaux n'ont que de faibles répercussions sur le terrain.

Les pays latino-américain, réunis en novembre 1994 à Lima (Pérou) ont reconnu officiellement la convention sur la diversité biologique. Cependant, ils manifestent leur inconformité sur d'éventuels accords bilatéraux ou multilatéraux en matière d'accès aux ressources génétiques. D'autre part une importance particulière est donnée à la biosécurité, l'accès aux ressources génétiques et le développement et/ou transfert de technologie incluant la biotechnologie. Ainsi, il est demandé aux pays du nord un appui en matière de formation et de transfert de technologie. En ce qui concerne le mécanisme d'échange pour la coopération technique et scientifique, les Pays latino-américains, considèrent que ce mécanisme doit faciliter l'information de type technique et scientifiques pour les pays développés à l'exclusion d'information sur l'accès aux ressources génétiques ou sur les connaissances traditionnelles.

Par ailleurs presque tous les pays latino-américains ont souscrit à la Convention sur le Commerce International d'Espèces en Danger de la Faune et de la Flore Sauvages (CITES). Cette convention fut signée en mars 1973 et engage les pays signataires d'établir les réglementations nécessaires pour contrôler le commerce et l'utilisation des espèces concernées afin d'en contrôler leur trafic et de protéger les espèces en voie d'extinction.

¹⁴ La convention est un texte de 25 pages qui a été signé en 1992 par 160 pays sauf les Etats Unis et les pays européens. Il vise à réglementer l'appropriation par les hommes des ressources vivantes. Ratifiée par au moins trente pays, il entre en vigueur le 30 septembre 1993. Mais les modalités d'application sont encore très vagues et peu contraignantes. Par ailleurs, le texte soulève plus de questions qu'il ne fournit de réponses sur la préservation et l'utilisation des espèces vivantes.

1.2.- Méthodes d'évaluation

Evaluation, localisation et suivi-évaluation (méthodes et difficultés)

1.2.1.- Objectifs

Localiser des "points forts" et déterminer des espèces-clés (clefs de voûte) afin d'y concentrer les moyens financiers.

1.2.2.- Des chiffres

Sur 10 à 30 millions d'espèces vivantes dans le monde, environ un million (1,4) seulement a été décrit et classifié (Gee H., 1995).

Dans tout le monde seul une douzaine de pays possèdent une "mégadiversité". Dix d'entre eux se trouvent en Amérique latine et six appartiennent à la région amazonienne. Cette diversité en espèces de faune et de flore présente en plus un important degré d'endémisme.

Les **forêts tropicales** abriteront approximativement la moitié de l'ensemble des espèces du monde. Selon Dallmeier (1997), en l'an 2000 l'Amérique latine aura perdu 17% de ses forêts de 1980 et en conséquence, le nombre des espèces aura diminué de 10%.

1.2.3.- Méthodes et outils

* La biodiversité est mal connue en quantité et en fonctionnement (problème du manque de moyens, de spécialistes et difficultés d'accès).

* Difficulté d'évaluer la biodiversité

Il est difficile d'évaluer le taux de diversité biologique. Il faut reconnaître aussi, qu'en Amazonie, les conditions de travail et de déplacement ne sont pas aisées. Certains auteurs ont remarqué, avec ironie, que certains taux élevés de biodiversité étaient fortement corrélés avec la proximité des voies de communication !

* Hypothèse de la relation entre les habitats (diversité écologique) et la biodiversité. D'où méthodes de zonage et de classification des écorégions (Holdridge, Ecorégions WWF+WB, TNC, cartes et digramme des "zones de vie"). Télédétection.

* Grande variété des types de classifications écologiques (voir biodiversité et milieux)

* Détermination d'indicateurs :

Espèces qui représentent le mieux la biodiversité dans son ensemble sans que tout soit à dénombrer (espèces visibles).

* Les refuges "pléistocène" et *hot spot*

Les centres de diversité des plantes cultivées et les noyaux de développement de l'agriculture. L'endémisme et la biodiversité (endémisme ornithologique).

La méthode d'évaluation des taux de biodiversité estime que la diversité biologique serait favorisée par l'endémisme qui à son tour, est supposé être important dans les refuges du pléistocène¹⁵. Cette méthode n'est pas encore suffisamment élaborée.

Le phénomène d'endémisme est fonction de l'espèce considérée et de la différenciation du biotope qui lui est liée. Or les refuges sont difficiles à déterminer. Suivant les critères retenus, ils peuvent souvent être localisés à des endroits sensiblement différents. Bien que prenant en compte les mêmes indicateurs, ils peuvent aussi concerner des espaces immenses ou au contraire très restreints.

Pourtant le plus souvent ce sont ces taux de biodiversité qui orientent la création d'une aire

¹⁵ Zone dans laquelle les biocénoses thermophiles ou psychrophiles se réfugient pendant les périodes glaciaires pour les premières et les périodes de réchauffement climatique pour les secondes (Ramade, 1993).

protégée¹⁶. Par ailleurs souvent d'autres critères de type politique, stratégique, institutionnel ou économique entrent en ligne de compte.

1.3.- La biodiversité en Amazonie

L'Amazonie possède parmi les formations végétales les plus anciennes du globe. Elle constitue l'ensemble le plus étendu de biomes et d'écosystèmes.

AMAZONIE : UN MILIEU RICHE MAIS FRAGILE

Avec environ sept millions de kilomètres carrés, soit un vingtième de la surface terrestre, l'Amazonie présente le plus grand bassin hydrographique du monde (200.000 m³/s)¹⁷ et l'aire forestière la plus étendue du globe.

Le couvert forestier y est très varié. Surtout ombrophile, il est bordé de savanes en ses marges et est dominé par la forêt subtropicale humide d'altitude aux confins des Andes.

On distingue ainsi, d'un point de vue biogéographique, un piedmont andin et une cuvette basse à faible déclivité. Cette dernière se subdivise à son tour, en "quatre Amazonies" ; celle "des boucliers" au Nord et au Sud, aux eaux claires ; celle "du fleuve" aux eaux turbides qui forment les *varzeas* ; l'"Amazonie centrale" drainée par des cours d'eaux noires ; et celle "du delta".

Le gradient altitudinal, la diversité climatique très marquée et le substrat géologique (matériaux précambrien et paléozoïque plissés des Andes, sédiments marins profonds et plaines alluviales, bouclier guyanais et plateau des *cerrados*) expliquent en grande partie cette variété.

A plus grande échelle, apparaissent des faciès de végétation bien différenciés, liés aux fluctuations du niveau des fleuves ou aux variations du substrat pédologique. Ainsi, aux formations d'*igapos* toujours en eaux s'oppose la végétation de terre ferme (*terra firme*) et les sols ferrallitiques qui peuvent soudainement céder la place aux dunes de sable blanc (fig. n°3). Pour toutes ces raisons, l'Amazonie est considérée comme un des plus importants centres de spéciation¹⁸ du néotropique. Quatre des huit¹⁹ pays de la région appartiennent aux huit ou dix pays où se concentrent entre 60 à 80% de toutes les espèces du globe.

1.4.- Les menaces sur la biodiversité

Selon l'académie suédoise des sciences, journallement **disparaissent entre 30 et 300 espèces de faune et de flore**. Le taux de disparition d'espèces animales et végétales est actuellement **mille fois supérieur à sa valeur naturelle**. Les milieux les plus riches sont aussi les plus exposés aux éventuelles extinction. Parmi eux, les forêts tropicales qui couvrent 7 % de la surface de la planète et qui hébergent plus de la moitié des espèces animales et végétales de la planète.

Selon N. Myers, **depuis 1900, l'homme aurait détruit 75% des espèces existantes**. Toujours selon lui trois des dix sites les plus menacés de la planète se trouveraient en Amérique latine : Mexico, le nord des Andes (Pérou, Equateur, Colombie et Venezuela) et toute l'Amazonie

¹⁶ Pour la FAO, il faut considérer des critères écologiques (représentativité et exclusivité des écosystèmes, variété de l'habitat, diversité spécifique et endémisme, taille maintien de processus vitaux et interactions entre espèces) et des critères pratiques (valeur pour la recherche, potentiel pour l'éducation et susceptibilité de dégradation).

¹⁷ Soit un sixième de la masse d'eau douce mondiale qui arrive aux océans.

¹⁸ Mécanisme par lequel se différencient les espèces vivantes.

¹⁹ Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Pérou, Surinam, Venezuela.

brésilienne jusqu'à la côte atlantique du nord jusqu'au sud de Rio de Janeiro. La biodiversité n'est pas tant menacée directement que par la **disparition des habitats** et de la forêt en particulier (fragmentation et extinction).

L'intervention humaine accrue des populations exogènes au milieu, se traduisent à la fois par une plus grande pression des prélèvements (chasse, pêche, trafic d'espèces), par l'introduction d'espèces exotiques, par la réduction et le fractionnement des habitats (déforestation pour agriculture, aménagements routiers et hydrauliques et grands projets, pollution etc.) etc.

1.4.1.- La déforestation et les frontières agricoles

L'intervention de l'homme avec le rythme accéléré de déforestation est le principal responsable des disparitions actuelles (17.500 espèces disparaîtraient actuellement).

1.4.2.- Le trafic d'espèces

Selon les livres rouges du WCMC (centre mondial de surveillance de la conservation), pour les espèces animales identifiées, en 1994, 5400 étaient menacées.

- Deuxième trafic international après celui des stupéfiants (carte des flux *In Atlas des risques majeurs*)
- Espèces en voie de disparition (pas de programme de réinsertion)

1.4.3.- Les Projets

- Géopolitique (carte géopolitique de l'Amazonie, M. Droulers, 1995)
- Infrastructures routières (panaméricaine, marginale de la forêt, transamazonienne etc.)
- Barrages hydroélectriques

1.4.4.- L'exploitation des ressources non renouvelables

Pétrole sur le piedmont andin (carte du piedmont en Equateur). Or (*serra pelada*) et Charbon.

1.4.5.- Les cultures illicites

Le problème des cultures illicites en plus d'être un grave problème socio-économique et politique, est aussi écologique. En effet, ce gigantesque commerce clandestin a un impact significatif sur l'environnement du fait de la culture et de la transformation de la coca (erythroxylon coca lam.) et du pavot (papaver somniferum).

1.4.6.- Les conflits armés

Les guérillas et les conflits internationaux

2.- Aires protégées

2.1.- La conservation par les Aires protégées

La conservation c'est la protection de la dégradation ou de la destruction de toute entité écologique dont il est souhaitable d'éviter la perte. La protection de la nature (nature conservation) a pour objet d'assurer la conservation des écosystèmes peu ou pas modifiés par l'homme, ainsi que la diversité biologique qui leur est propre, c'est-à-dire celle de la totalité des espèces vivantes qu'ils renferment (Ramade F., 1993).

2.1.1.- Les catégories de conservation

Ecoles différentes. Grande diversité de catégories et hétérogénéité (MAB, UICN). Réunion de Caracas de 1993.

2.1.2.- Les systèmes d'Aires Protégées

Les aires protégées ont pour objectif de conserver la biodiversité de façon plus ou moins strictes (six catégories selon la UICN, 1994). Une stratégie générale de conservation impose que les choix de conservation se fassent en fonction d'un système et non au coup par coup. La protection de la diversité biologique doit être **globale** car l'équilibre d'un système écologique repose sur la somme des interactions entre les espèces. La conservation ne peut s'intéresser aux espèces isolées que dans le cadre d'une conception axée sur une gestion raisonnable des ressources naturelles (Gee H, 1995).

Les corridors et autres aires frontalières

- Les corridors (nord, centre et sud) amazoniens
- le corridor du piedmont andin (Bolivie, Pérou)

2.2.- Un bilan mitigé

La biodiversité a un instant "t" est la résultante de disparitions d'espèces et d'apparition de nouvelles par le phénomène de spéciation.

Les systèmes d'Aires Protégées permettent difficilement la sauvegarde de la différenciation des espèces qui est au moins aussi importante que la richesse des espèces locales dans la prise de décision de la conservation (Gee H., 1995).

Or on ne peut pas parler de conservation qui protège le potentiel évolutif des espèces simplement dans des zones protégées, sans prendre en compte l'ensemble du territoire. Selon F. di Castri, en période de changements d'échelle planétaire, les parcs nationaux peuvent se transformer en véritables "pièges à extinction". De nombreuses espèces ne pourront s'adapter à de nouveaux changements (en raison du manque de variabilité génétique de leurs populations) et ne pourront migrer, entourées comme elles le sont par de vastes territoires modifiés par l'homme.

Le concept même d'Aire Protégée, est donc remis en cause. Certains proposent l'inversion des proportions avec un territoire où règne un développement durable avec quelques pôles ou corridors de développement soutenu (centres urbains, pôles industriels etc.)

2.2.1.- Une conservation peu efficace

Etant donné le faible pourcentage de représentativité des aires protégées, il est illusoire de penser conserver la biodiversité et les ressources génétiques, uniquement avec des Aires Protégées.

Au nombre de 350 en 1993, les aires protégées amazoniennes représentaient 30% du bassin amazonien. Malgré une augmentation de plus de 30% au cours des dix dernières années, les aires protégées au sens strict (selon la classification de l'UICN) n'en couvrent pas plus de 5%.

A cette faible représentativité, il faut ajouter que 35% connaissent des problèmes fonciers et seulement 23% ont un plan de gestion. 73% ne possèdent pas les infrastructures minimales nécessaires à leur fonctionnement et seulement 14% comptent sur une présence institutionnelle. En moyenne, il y a seulement 1 fonctionnaire pour 1000 km² avec un budget de 0.6 USD/km²/an (Castaño, 1993).

Dans ces conditions on peut s'interroger sur l'efficacité de ce programme de conservation, d'autant plus que les méthodes sont de nature coercitive. Loin de prendre en compte la population locale, on limite son accès aux ressources naturelles, quand on ne l'invite pas à quitter les lieux.

Par ailleurs, beaucoup des Aires Protégées n'existent que sur le papier. Elles sont souvent le résultat d'un travail d'expertise et de délimitation arbitraire, en cabinet. La réalité est souvent tout autre et dans la plupart des cas la population locale n'a pas été consultée. Le résultat est une inadéquation criante entre les velléités institutionnelles de planification de la conservation et la réalité

de terrain d'accès aux ressources naturelles et de tenure de la terre. En conséquence, les conflits sont fréquents.

2.2.2- Conserver pour qui ? Pourquoi ? et protéger contre qui ?

Aux difficultés de terrain s'ajoute une vision trop "conservationniste" qui a rarement pris en compte la problématique globale de la région, les dynamiques spatiales en cours, en un mot les activités humaines. Pourtant, plus de 70% des Aires Protégées connaissent une utilisation permanente ou temporaire des ressources naturelles.

Dans 50% des parcs nationaux amazoniens on rencontre des communautés indigènes²⁰, 46% des Aires Protégées sont affectées par la colonisation agricole et 40% le sont par les cultures illicites.

Le thème de la biodiversité doit être abordé de façon intégrale en cherchant la mise en place d'instances et de mécanismes hautement participatifs.

En effet la diversité génétique a une fonction positive sur la durabilité des systèmes biologiques. L'érosion accrue de ces dernières serait donc un facteur d'insécurité pour la société. Les méthodes in situ et ex situ sont coûteuses et discutables sur le plan de l'efficacité. Par ailleurs, ces conservatoires parce qu'ils donnent l'impression que s'effectue la protection donnent une bonne conscience qui déresponsabilise.

Il importe de définir les bases d'une gestion responsable et démocratique de la diversité du vivant à l'échelle mondiale. Cela implique de mettre en pratique l'axiome "penser globalement, agir localement".

3.- Environnement, Conservation et Développement : une nécessaire réflexion méthodologique

Face au bilan du système traditionnel d'Aires Protégées, il est urgent de mettre en place des initiatives qui contribuent directement ou indirectement à protéger la biodiversité en dehors des systèmes d'aires protégées. Il faudrait identifier des lieux à haute valeur et choisir des priorités et réaliser des actions appropriées. Contrats, accords et législation afin de régler l'accès et l'exploitation des ressources renouvelables (mesures foncières, fiscales).

* Compatibilité entre gestion et conservation (réserves de biosphère et corridors)

* Comment inverser les proportions entre espaces protégés et les espaces d'exploitation. Pourquoi pas proposer des espaces de développement et des pôles de développement industriel (en fonction d'étude du milieu), d'autant plus que la population a tendance à se concentrer dans les villes et que les biotechnologies vont permettre de réduire l'emprise agricole sur l'espace. Cela signifie la mise en place de politiques d'aménagement basées sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs il est urgent d'engager les populations locales dans les processus de gestion des ressources grâce à des méthodes dites participatives (ateliers d'auto-diagnostic et de suivi-évaluation/reprogrammation, initiatives démocratiques et solidaires, cartographie participative, méthodes de résolution des conflits etc. Pasquis R., 1997), afin d'assainir les situations de conflit rencontrées dans la grande majorité des Aires Protégées.

3.1.- Le développement durable

Depuis plus d'un siècle, avec les premières révolutions industrielles, les pays du Nord imposent au monde un modèle de société qui repose sur la croissance économique.

Ce mode de développement basé sur la toute puissance du marché et dominé par le principe de rentabilité, après avoir eu des répercussions catastrophiques sur grand nombre d'économies des pays du Sud et augmenté les inégalités, montre maintenant ses limites.

En dépit de sa remise en cause officielle, au sommet de la terre de Rio 92', une préoccupation subsiste quant à la volonté réelle des Etats et à leur capacité de passer à l'acte

²⁰ Selon Amend (S. et T.), 158 des 184 Parcs nationaux d'Amérique du sud sont habités.

Développement durable : solidarités et démocratie

Le concept de développement durable, en tant que réponse à la mondialisation de la problématique environnement et/ou développement pose une série de questions avec beaucoup d'acuité.

Tout d'abord, en tant que durable et en posant le droit des générations futures il interpelle le développement dans sa perspective temporelle. Mais aussi en redonnant un sens à la relation entre l'activité humaine et son support naturel, il interroge la dimension spatiale du développement. Le développement durable est bien une notion qui associe et réconcilie l'espace et le temps.

C'est un concept qui nécessite les changements d'échelle. D'une part, entre les temps longs qui ont forgé l'environnement et fournit les ressources naturelles et le temps court des actions de l'homme. De l'autre, entre les activités locales et leur conséquences sur l'environnement global à l'échelle de la planète.

D'autre part, le développement durable en tant qu'équitable, pose aussi le problème dans sa profondeur sociale, en terme de solidarité et de démocratie.

Comme dans les autres régions du monde, le succès de cette entreprise va dépendre des solidarités internationales et de l'ouverture démocratique dont pourra bénéficier la société civile.

Il est évident que les pays du Sud ne pourront, seuls, assumer la responsabilité de l'avenir de la planète et que la solidarité internationale devra les soutenir dans leur effort. Les coûts sociaux et économiques sont bien trop lourds, alors que les responsabilités incombent surtout au Nord. Mais pour les pays du Sud la solidarité ne doit pas se traduire par un droit d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Pour eux, la solidarité doit jouer essentiellement au niveau des accords économiques et des transferts de technologie.

Les solidarités, internationales et internes doivent renforcer les capacités des Etats confrontés à de nombreuses difficultés qui mettent en péril leur capacité à instaurer un nouveau modèle de développement. D'autre part, ce sera grâce à une plus grande ouverture démocratique que l'Etat-nation pourra jouer le rôle de coordinateur des initiatives locales.

Il est probable que l'on ne puisse pas attendre des institutions un autre rôle que celui d'accompagnement des changements sociaux ?

Il faudra donc tabler sur les dynamiques internes, nationales et locales.

Le développement durable ne se réalisera que si le local et le présent pourront renforcer les initiatives globales et la prise en compte du long terme.

Les propositions locales sont à la fois l'expression, de l'énorme capital connaissance et du droit à l'initiative des aborigènes et du dynamisme organisationnel des nouveaux occupants.

Le développement durable exige une réflexion sur l'équilibre entre le naturel et le cultivé

L'enjeu principal du développement durable consiste à ne pas stopper l'évolution permanente des cycles de vie sur notre planète sans pour autant les bouleverser (Hommel T., 1996).

3.2.- Participation des populations locales

* Pourquoi faire participer les populations locales ?

Echec du système traditionnel

Problèmes liés à la participation

* Gestion et valorisation de la biodiversité (cultivars entretenus, domestiqués) par les populations locales.

* Intérêt de l'agriculture itinérante :

L'agriculture sur brûlis ne peut s'entretenir que parce qu'elle est au sein de la forêt et les différents faciès successionnels et qu'elle entretient des flux avec elle.

Qu'est-ce que la participation (leurre ou réalité) ?

Comment faire participer ?

3.2.1.- Aires protégées et populations indigènes

Au cours des vingt dernières années, les peuples indigènes ont acquis une reconnaissance qui fait qu'ils représentent maintenant une nouvelle force politique en Amérique latine (Muyuy Jacanamejoy G., 1994). La COICA (Coordinadora de las Organizaciones Indigenas de la Cuenca Amazonica), en 1993, a élaboré son propre "Agenda para grupos ambientalistas". Quelques groupes indigènes ont établi des Aires protégées. Bien que partant de motivations différentes, le résultat final est souvent similaire (utilisation exclusivement locale des ressources naturelles). Ainsi de façon spontanée, en Equateur, les Awa qui ont ainsi renforcé leurs droits traditionnels sur leur territoire (Awa Ethnic Forest Reserve). Ces derniers ont mis au point une tactique défensive en entourant leur territoire avec 200 km de manguiers. Actuellement ce territoire est en passe de devenir une réserve internationale de la biosphère. Ces expériences sont cependant difficiles à multiplier et sont à la fois fragiles et contingentes (tensions internes, impact de la modernité, valorisation économique de la biodiversité etc.)

- Territoires indigènes

- Aires mixtes :

Réserve forestière Awa (Equateur) basée sur le principe de l'usage durable des ressources, de type extractiviste ou d'utilisation de franges forestières pour protéger des aires naturelles.

TIPNIS en Bolivie

3.2.2.- Les méthodes dites participatives

Résolution de conflits.

Autodiagnostic et planification participative.

Méthode des contrats et des conventions

3.3.- Valorisation de la biodiversité

* La conservation par l'utilisation (gestion, valorisation)

* Valeur intrinsèque et valeur d'usage, mais comment les déterminer ?

En économie libérale, c'est le marché qui donne une valeur : que faire pour les ressources qui n'ont pas encore de marché ?

Il faut trouver une manière pour que l'enjeu monétaire fasse agir au nom du problème écologique.

* Agroforesterie

Agroforesterie et conservation de la biodiversité (schéma)

L'extractivisme au Brésil (conception et réalités)

* La conservation des ressources génétiques :

Conservation *in situ* et *ex situ*.

Droits de propriété (ressources génétiques et connaissances, plantes médicinales, expérience costaricienne de Merck-INBIO)

La FAO (et PNUMA) en 1991, a déclaré quatre types de ressources génétiques en fonction de leur degré de domestication (annexe). Cependant, la conservation *in situ* nécessite une préservation efficace des habitats.

* La transformation des produits

Expérience en Bolivie : Salage et séchage du poisson (*Charque de pescado*)

* L'écotourisme

Solutions et contradictions (effets pervers)

4.- Conclusion

Il apparaît donc clair qu'il y a une inapplicabilité des concepts et méthodes de conservation du Nord. Le contexte est complètement différent dans le Sud (preuve en est l'échec du parc du sud en Guyane). Echec notamment d'un modèle basé sur l'exclusion.

Dans le sud beaucoup de ressources, énorme biodiversité, mais sous-développement et faibles ressources (pas priorité dans les budgets nationaux). Plutôt que d'aider à la conservation de la biodiversité, il vaudrait mieux aider à l'implantation d'un nouveau modèle de développement (viable, durable à long terme, endogène). Or le modèle d'économie dominante relègue les pays du sud à la périphérie. De leur côté, dans cette nouvelle quête pour un développement plus équitable et écologiquement viable, les pays du Sud se retrouvent avec une opportunité sans précédent. De nombreux en sont conscients. Ils savent notamment qu'ils possèdent, grâce à leur écologie, un instrument de négociation très puissant, à condition de ne pas la brader au plus offrant.

Les pays de la région amazonienne qui possèdent avec leur environnement une manne de ressources naturelles et une énorme richesse culturelle, comptent bien jouer au mieux cette carte.

La biodiversité est au sud alors que la technologie est au nord.

Il y a un énorme besoin de spécialistes en biodiversité (biologistes, zoologistes, systématiciens). On a à peine effleuré le problème de la diversité génétique. On ne sait pas encore comment mesurer la diversité écologique. Depuis longtemps, on étudie la diversité des espèces, cependant sur environ 1,5 million d'espèces décrites, il y en a 10 millions, plus probablement 30 millions voire 100 millions d'espèces qui n'ont pas été identifiées (F. di Castri, 1997).

Nous avons une connaissance encore imparfaite du fonctionnement des écosystèmes, de leur dynamique et de leur comportement sous la pression anthropique.

Il faudra faire un effort particulier en formation (Interdisciplinarité et transdisciplinarité).

Par ailleurs, il va falloir travailler sur le concept et les méthodes de conservation afin d'obtenir une meilleure concordance entre les objectifs des planificateurs et des populations locales.

Face aux incertitudes il faudra appliquer le principe de précaution.

Bibliographie

Amend S. et T., Espacios sin habitantes, Nueva sociedad, Caracas, Venezuela, UICN, 1992, 497 pages

Andrade G., Ruiz J.P., Gomez R., Biodiversidad , conservación y uso de recursos naturales, Cerec, Fescol, Bogota, Colombia, 1992, 126 pages

Arnaud D. et al., Biodiversité : le fruit convoité, Solagral, fph, cfcf, CRID, UICN, Paris, 1994, 100 pages

Bibby C.J., Collar N.J. et al., Putting biodiversity on the map : priority areas for global conservation, ICBP, Cambridge U.K., 1992, 90 pages

Cardenas M. et al., Nuestra diversidad biologica, Cerec, Fundacion Alejandro Angel Escobar, Bogota, colombia, 1993, 296 pages

Castaño C., Pasquis R., Plan operativo global del proyecto de planificación y manejo de areas protegidas de la cuenca amazonica (1994-1996), TCA, SURAPA, CE, Ministerio del Medio Ambiente, Santafe de Bogota, 1995, 113 pages

Castaño C., Pasquis R., Cano M., Proyecto planificacion y manejo de areas protegidas de la region amazonica, reseña historica de su formulacion y puesta en marcha, TCA, CEE, INDERENA, 1993, 146 pages

Castilleja G., Poole P.J., Geisler C.C., The social challenge of biodiversity conservation, GEF, working paper number 1, UNDP, UNEP, World Bank, Washington, USA, 1993, 43 pages

- Chauvet M., Olivier L., La biodiversité, enjeu planétaire, Sang de la terre, Paris, 1993, 415 pages
- CORPES Amazonia, Amazonia biodiversidad y tecnologías, CAP, Universidad de la Amazonia, IBPGR, SENA, OEA, Florencia, Colombia, 1992, 165 pages
- Krattiger A.F., McNeely J.A. et al., Widening perspectives on biodiversity, IUCN, 1994, 473 pages
- FAO, 1994, Areas silvestres protegidas y comunidades locales en America Latina, PNUMA, 144 pages
- Hernandez J.A., Pasquis R., Valoracion economica de la biodiversidad, Union Europea, TCA, SURAPA, TNC, Bogota, 1997, 70 pages
- Hernandez J.A., Garcia M., Pasquis R., Experiencias de metodologias participativas con comunidades indigenas y campesinas, Union Europea, TCA, SURAPA, Santa Cruz de la Sierra, Bolivie, 1997, 150 pages
- Leveque C., La biodiversité, PUF, Paris, 1997, 128 pages
- TCA, Patentes, propiedad intelectual y biodiversidad amazonica, FAO, DGIS, PNUD, UNAMAZ, IDE, Lima, Perou, 1996, 456 pages
- Pasquis R.**, Enjeux et conflits pour la gestion durable de la forêt amazonienne : une proposition méthodologique. XI th World Forestry Congress, Antalya, (Turquie), 13-22 octobre 1997. Actes, 8 pages, à paraître.
- Pasquis R.**, Aires protégées en Amazonie. In Clouet Y., Tonneau J.P. (Éds.), 1997 : Quelle géographie au Cirad ? Montpellier, Editions document de travail du CIRAD-SAR n°10, pp. 191-205.
- Ramade F.**, Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement, Ediscience, Paris, 1993, 822 pages
- Rojas M., Castaño C.**, Areas protegidas de la cuenca del Amazonas, TCA, FAO, 1990, 213 pages
- Talal Y.**, 1994. Diversitas : Vers une évolution de la biodiversité globale. In NSS 1994, 2(3), pp. 266-270
- UICN**, 1994. Widening perspectives on biodiversity, International academy of the environment, Genève, Suisse, 473 pages
- WCMC**, 1992. Global Biodiversity, status of earth's living resources, UICN, UNEP, WWF, WRI, ODA, Natural History Museum, 585 pages

